

Rapport d'activité et Développement Durable 2016

de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire



ORLÉANS
MÉTROPOLE

Naturellement Val de Loire

- Préambule 3
- Les faits marquants 4
- Orléans Val de Loire, territoire d'ambition 8



En 2016, cap sur la Métropole !

FAIRE D'ORLÉANS VAL DE LOIRE UN TERRITOIRE qui compte sur le plan national est un objectif partagé par les 22 communes qui composent l'agglomération Orléans Val de Loire. Pour cela, devenir métropole était une des conditions sine qua non. C'est pourquoi, en 2016, l'AggLO s'est donné les moyens de cette ambition. Les communes et toute la collectivité se sont mises en ordre de marche pour acquérir ce nouveau statut. Le travail sur les transferts de compétence a été mené activement pour devenir tout d'abord Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 et, dès que la loi nous l'a permis, Métropole au 1^{er} mai 2017. Orléans Métropole est née !

Rayonnement et proximité, deux valeurs au cœur du projet d'AggLO qui vont perdurer dans le prochain Projet Métropolitain. Leur traduction se vérifie chaque jour dans toutes les missions que l'AggLO mène avec pour principal objectif le bien-vivre des habitants sur notre territoire.

C'est ainsi qu'en 2016, le réajustement des collectes des déchets préparé depuis plusieurs mois s'est mis en place sur l'ensemble de l'agglomération. C'est véritablement la recherche de l'efficience qui a conduit ce projet. Dans un contexte financier contraint, repenser les services à la population pour mieux coller aux besoins est une nécessité. La rénovation des équipements rentre aussi dans cette gestion réfléchie de la collectivité.

Ainsi, les travaux de rénovation de la chambre à sable se sont terminés pour une remise en activité à la fin de l'année. La Loire, cœur du paysage orléanais mais aussi de son identité, peut ainsi continuer de couler paisiblement préservée de potentiels débordements des réseaux d'assainissement. La préservation de notre environnement doit rester au cœur des préoccupations de l'AggLO ; les inondations de mai 2016 l'ont bien rappelé. Le respect de la biodiversité et sa valorisation comme l'aménagement de cheminement piétonnier ou de pistes cyclables, l'encouragement à utiliser des modes de déplacements doux sont des actions importantes et récurrentes pour l'AggLO.

2016 a été marquée par l'inauguration du Lab'O. Ce site industriel a fait sa mue en l'un des plus grands incubateurs numériques de France. De nombreuses start-up s'y développent déjà, bon nombre d'idées y fourmille... et ce n'est pas prêt de s'arrêter. L'accent est mis sur l'emploi, au travers de différentes actions comme Les Rendez-vous pour l'emploi, car il entraîne le territoire et ses habitants dans un cercle vertueux.

Capitale de la région Centre-Val de Loire, désormais Métropole, Orléans Val de Loire poursuit son développement et son ambition pour offrir à ses habitants un territoire toujours plus facile à vivre, dynamique et attractif. ♦

Les faits marquants



► 2016 a été marqué par la préparation du transfert de compétences en vue de la **transformation en communauté urbaine puis en métropole**



► Poursuite de la réalisation du **projet Interives**



► Lancement du **schéma directeur Assainissement**

► Développement des **parcs d'activité**

► Lancement d'une **étude complémentaire** pour l'opération « **Campus Madeleine** »



► Création du **second schéma de circulation des engins agricoles**



► Reconfiguration **pédagogique** des locaux du CFA



► Poursuite de l'élaboration du **SCOT**



► Inauguration du **LAB'O**



► Mise en œuvre de la **nouvelle stratégie pour l'emploi**



► Poursuite des études autour de l'aménagement de la tête nord du pont de l'Europe



► Création de la conférence intercommunale du logement



► Réhabilitation du sentier des Tourelles entre le pont de l'Europe et l'Île Charlemagne

► Travaux de consolidation de la ligne A du tramway sur le secteur Mouillère – Victor Hugo



► Progression importante de la fréquentation du réseau TAO



► Mise en place opérationnelle de la chambre à sable

► Mise en place de l'application Géovélo



► Ajustement des collectes des déchets



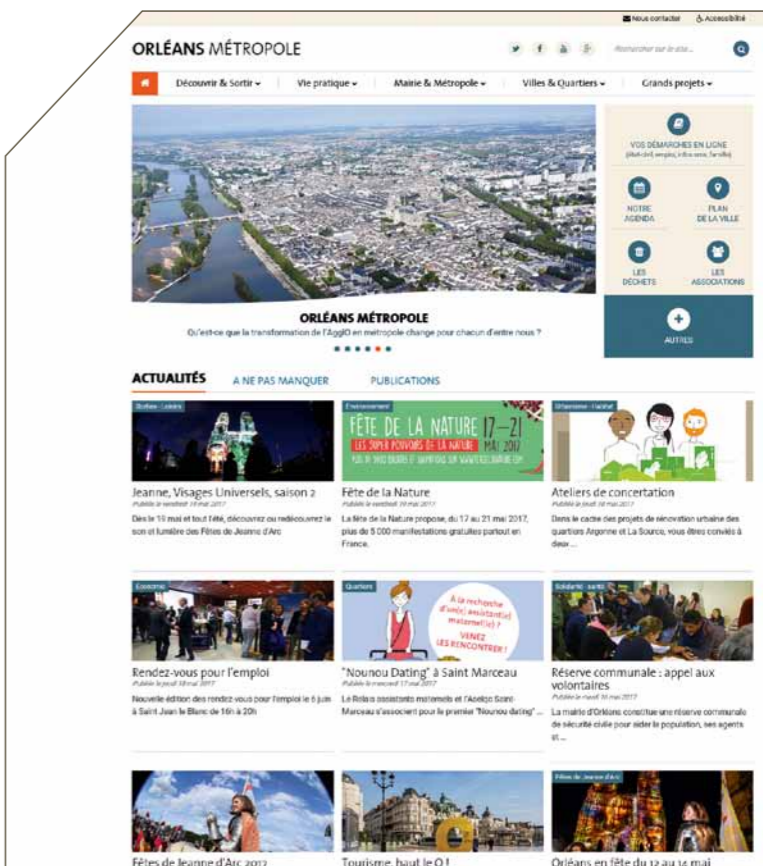
► Mutualisation entre différents services de l'AggLO et d'autres communes volontaires de l'agglomération



► Initiation de phase opérationnelle de la stratégie Biodiversité de l'AggLO

► Poursuite du projet de réseau communautaire permettant à chaque commune de l'agglomération de s'interconnecter au réseau de l'AggLO

► Poursuite des travaux de liaison entre la RD2020 et la RD97



► Journée de mobilisation place du Martroi sous le thème « La Métropole, une chance pour tous »



► Naissance du site Internet mutualisé entre la ville d'Orléans et l'AggLO



Orléans Val de Loire, territoire d'ambition

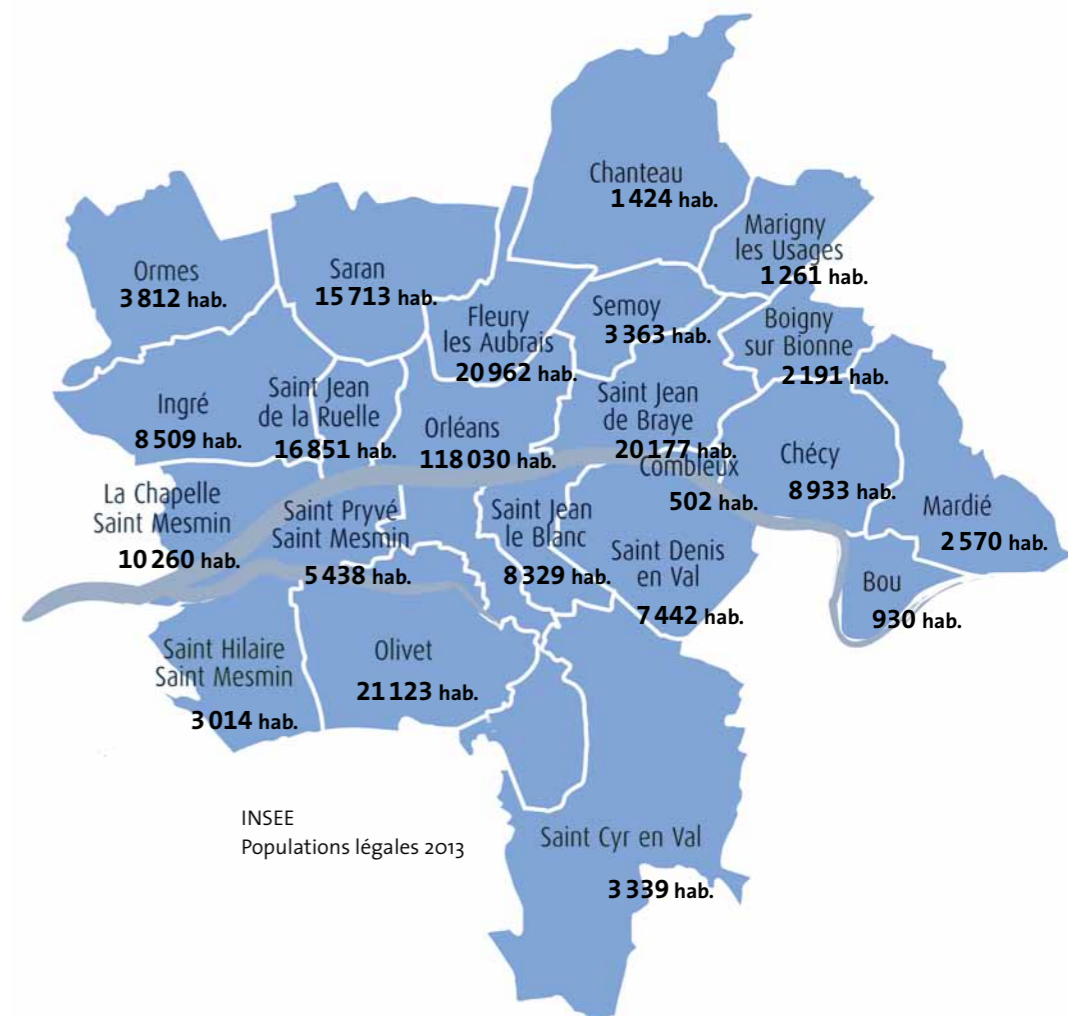
La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'étend sur environ 33 000 hectares dont 9 100 de forêts et 7 200 de terres agricoles. Les 22 communes comptent 276 632 habitants, de 482 à Combleux jusqu'à 118 030 à Orléans ; on enregistre une progression démographique de + 0,6 % par rapport à 2014.

ORLÉANS EST LA CAPITALE DE LA RÉGION Centre Val de Loire et du Département du Loiret. Elle offre à ses habitants et à ses visiteurs un cadre de vie et de travail exceptionnels. L'agglomération d'Orléans constitue un bassin économique très important (4 pôles de compétitivité dont la Cosmetic Valley, concentration de chercheurs et secteurs d'excellence). Agglomération connectée, elle engage une véritable politique économique tournée vers le numérique et un éco-système fécond, grâce notamment à son incubateur le Lab'O et sa dynamique French Tech Loire Valley. Orléans Val de Loire s'attache à développer des services innovants et adaptés aux usagers.

Bénéficiant d'un cadre naturel exemplaire, en bord de Loire (classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO), avec des quais complètement réaménagés, Orléans organise le Festival de Loire, biennale autour de la Loire, accueillant à chaque édition plus de 500 000 visiteurs en 5 jours. Orléans séduit aujourd'hui de nombreux touristes, charmés par le cœur de ville entièrement rénové et mis en lumière, couronné par l'obtention du label Ville d'art et d'histoire et par sa métropole jardin.

Orléans Val de Loire offre, à une heure de Paris, des atouts incomparables en matière d'excellence de cadre de vie. Soucieuse de son

CHIFFRES CLÉS
22 communes sur 330 km ²
+ de 276 000 habitants
132 000 actifs
20 000 étudiants dans l'enseignement supérieur
2 000 chercheurs
145 580 emplois sur le territoire
300 M € de budget pluriannuel d'investissement (période 2014-2020)
817 hectares de zones d'activités
9 500 entreprises



Les 22 communes de l'AggLO Orléans Val de Loire

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| Boigny-sur-Bionne | Orléans |
| Bou | Ormes |
| Chanteau | Saint-Cyr-en-Val |
| La Chapelle-Saint-Mesmin | Saint-Denis-en-Val |
| Chécý | Saint-Hilaire-Saint-Mesmin |
| Combleux | Saint-Jean-de-Braye |
| Fleury-les-Aubrais | Saint-Jean-de-la-Ruelle |
| Ingré | Saint-Jean-le-Blanc |
| Mardié | Saint-Pryvé-Saint-Mesmin |
| Marigny-les-Usages | Saran |
| Olivet | Semoy |

environnement, l'agglomération est engagée depuis de nombreuses années dans le développement durable, et pilote de nombreuses actions en faveur du climat, de la biodiversité et des initiatives en termes de développement durable : pistes cyclable, sentiers piétonniers, biodiversité, préservation des espaces ligériens, Agreentech Valley (vallée numérique du végétal), sensibilisation à l'environnement. Le projet de territoire s'appuie donc sur ces deux leviers que sont la proximité et l'attractivité, l'ambition du territoire Orléans Val de Loire, devenu Métropole en mai 2017, est désormais de se situer parmi les 15 territoires qui comptent au niveau national. ♦



Le fonctionnement de l'Agglo

Fin mars 2014, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux (pour les communes de plus de 1 000 habitants). Le nombre et la répartition des sièges entre les communes ont été fixés par arrêté préfectoral du 17 octobre 2013 sur la base d'une proposition des conseils municipaux des communes ayant recueilli une majorité qualifiée.



Le Conseil de Communauté

COMPOSÉ DE 95 CONSEILLERS TITULAIRES et 2 suppléants, le conseil adopte, après débat en séance publique, les décisions de l'Agglo. Il vote le budget et décide des grands projets.

Liste des conseillers communautaires de l'agglomération Orléans Val de Loire

BOIGNY-SUR-BIONNE
M. BERNIER Jean-Michel
M^{me} CROSNIER Marie-Odile

BOU
M^{me} WOJCIK Nicole • Maire
M. BUREL Christophe • Suppléant

CHANTEAU
M. VIÉ Jannick • Maire
M^{me} DUPRÉ Nadine

LA CHAPPELLE-SAINT-MESMIN
M. BONNEAU Nicolas • Maire
M^{me} BARTHE-CHENEAU Valérie
M. BOUTIGNY Christian

CHÉCY
M. VALLIES Jean-Vincent • Maire
M^{me} BAULINET Virginie
M. RABILLARD Rémy

COMBLEUX
M^{me} MASSON Marie-Claire • 1^{er} adjoint
M. SIMON Denis • Suppléant

FLEURY-LES-AUBRAIS
M^{me} LINGUET Marie-Agnès • Maire
M^{me} LOISEAU Sophie
M. DESORMEAU Philippe
M^{me} LEPROUX-VAUZELLE Fabienne
M^{me} CANETTE Carole
M. DOMINGUES Anthony

INGRÉ
M. DUMAS Christian • Maire
M^{me} MAIGNAN Catherine
M. GOUGEON Philippe

MARDIÉ
M. THOMAS Christian • Maire
M^{me} CAILLETEAU-CRUCY Clémentine

MARIGNY LES USAGES
M. ARCHENAUT Éric • Maire
M^{me} GRIVÉ Claude

OLIVET
M. SCHLESINGER Matthieu • Maire
M^{me} ADELLE Cécile
M. SAURY Hugues
M. BELOUET Philippe
M^{me} MARAVAL Guylaine

M. SONCY Horace

ORLÉANS
M. CARRE Olivier • Maire
M. GROUARD Serge
M^{me} ODUNLAMI Béatrice
M. LEMAIGNEN Charles-Éric
M^{me} SAUVEGRAIN Muriel
M. MONTILLOT Florent
M^{me} ARSAC Martine
M. LAGARDE François
M. RENAULT Thomas
M^{me} HOSRI Martine
M. MARTIN Michel
M^{me} GRIVOT Martine
M. SANKHON Soufiane
M^{me} CARRÉ Florence
M^{me} LECLERC Alexandrine

M. BAILLON Yann
M^{me} DESCHAMPS Chantal
M^{me} ANTON Stéphanie
M. LELOUP Philippe
M^{me} CHERADAME Muriel
M. FOUSSIER François
M. PEZET Philippe
M^{me} BARRUEL Béatrice
M^{me} DIABIRA Niamé
M^{me} de QUATREBARBES Aude
M. BARBIER Philippe
M. POISSON Jean-Luc
M^{me} LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne
M. BRARD Michel
M^{me} ET TOUMI Hayette
M. GRAND Jean-Philippe
M. LECOQ Philippe
M^{me} FOURCADE Arlette
M. RICOUD Michel

ORMES
M. TOUCHARD Alain • Maire
M^{me} GENET Jeanne

SAINT-CYR-EN-VAL
M. BRAUX Christian • Maire
M^{me} SOREAU Evelyne

SAINT-DENIS-EN-VAL
M. MARTINET Jacques • Maire
M^{me} LUBET Marie-Philippe
M. RICHARD Jérôme

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
M. PINAULT Patrick • Maire
M^{me} FRANÇOIS Valérie

SAINT-JEAN-DE-BRAYE
M. THIBERGE David • Maire
M. MALINVERNO Bruno
M^{me} MARTIN-CHABBERT Colette
M^{me} JALLET Brigitte
M. DELPORTE Michel

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
M. CHAILLOU Christophe • Maire
M^{me} DESNOUES Véronique
M. VILLARET Marceau
M^{me} CHARTON Annie
M. LAVAL Pascal

SAINT-JEAN-LE-BLANC
M. BOIS Christian • Maire
M^{me} CHEVRIER Murielle
M^{me} GRIVOTET Françoise

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
M. COUSIN Thierry (MAIRE)
M^{me} MORIO Chantal

SARAN
M^{me} HAUTIN Maryvonne • Maire
M. FROMENTIN Christian
M^{me} DUBOIS Sylvie
M. LHOMME Laurent

SEMOY
M. BAUDE Laurent • Maire
M^{me} LIPIRA Pascale ♦





Le Président

ELU PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, il exerce le pouvoir exécutif, c'est-à-dire qu'il prépare et exécute les délibérations du conseil. Il est le chef des services de l'institution; il prend également, par délégation du conseil de communauté, des décisions dans les domaines limitativement énumérés.

Président : **Charles-Éric Lemaigen**, conseiller municipal délégué d'Orléans



Les Vice-Présidents

1^{er} vice-président • Grands projets économiques, grandes entreprises, numérique et innovation : **Olivier Carré**, maire d'Orléans

2^e vice-président • Habitat, logement y compris le programme local de l'habitat, politique de la ville, projet Interives, centre funéraire des ifs, et mise en place de la nouvelle gouvernance de la Communauté d'agglomération en lien avec la commune de Fleury-les-Aubrais : **Marie-Agnès Linguet**, maire de Fleury-les-Aubrais

3^e vice-président • Planification, aménagement urbain, coordination et évaluation des schémas d'aménagement, opérations d'aménagement, politique foncière et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Olivet : **Matthieu Schlesinger**, maire d'Olivet

4^e vice-président • Aménagement économique et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Denis-en-Val : **Jacques Martinet**, maire de Saint-Denis-en-Val

5^e vice-président • Finances, moyens généraux et assurances : **Michel Martin**, maire-adjoint d'Orléans

6^e vice-président • Agriculture péri-urbaine et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-le-Blanc : **Christian Bois**, maire de Saint-Jean-le-Blanc

7^e vice-président • Gestion des déchets et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : **Thierry Cousin**, maire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

8^e vice-président • Emploi : **Philippe Leloup**, conseiller municipal délégué d'Orléans

9^e vice-président • Infrastructures, coordination des travaux sur l'espace public, zones d'activités du secteur Nord-Ouest, politique cyclable et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville Ormes : **Alain Touchard**, maire d'Ormes

10^e vice-président • Ressources humaines : **Muriel Sauvegrain**, premier maire-adjoint d'Orléans

11^e vice-président • Développement durable, qualité de l'eau, qualité de l'air, lutte contre les nuisances sonores, risques, zones d'activités Sud et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville Saint-Cyr-en-Val : **Christian Braux**, maire de Saint-Cyr-en-Val

12^e vice-président • Mobilité : **François Lagarde**, conseiller municipal délégué d'Orléans

13^e vice-président • Assainissement et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Mardié : **Christian Thomas**, maire de Mardié

14^e vice-président • Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, zones d'activités Nord-Est et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Marigny-les-Usages : **Éric Archenault**, maire de Marigny-les-Usages

15^e vice-président • Enseignement supérieur, recherche et transferts de technologie : **Béatrice Barruel**, conseillère municipale déléguée d'Orléans. ♦





Le Bureau

LE BUREAU EST COMPOSÉ DU PRÉSIDENT, des 15 vice-présidents et de 13 autres membres élus par le conseil de communauté. Il se réunit et délibère dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du conseil de communauté.

Le Bureau s'est vu déléguer par le conseil de communauté un certain nombre d'attributions sur lesquelles il délibère.

Les membres du Bureau

1^{er} membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Orléans : **Serge Grouard**, adjoint au maire d'Orléans

2^e membre du bureau délégué aux marchés publics, au CFA et à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : **Patrick Pinault**, maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

3^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Boigny-sur-Bionne : **Jean-Michel Bernier**, conseiller municipal de Boigny-sur-Bionne

4^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-de-Braye : **Bruno Malinverno**, adjoint au maire de Saint-Jean-de-Braye

5^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle : **Christophe Chaillou**, maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle

6^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saran : **Maryvonne Hautin**, maire de Saran

7^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de La Chapelle-Saint-Mesmin : **Nicolas Bonneau**, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin

8^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Chécy : **Jean-Vincent Valliès**, maire de Chécy

9^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Ingré : **Christian Dumas**, maire d'Ingré

10^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Semoy : **Laurent Baude**, maire de Semoy

11^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Chanteau : **Jannick Vié**, maire de Chanteau

12^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Bou : **Nicole Wojcik**, maire de Bou

13^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Combleux : **Marie-Claire Masson**, premier adjoint au maire de Combleux



La conférence des maires

LA CONFÉRENCE DES MAIRES RÉUNIT LE PRÉSIDENT, les maires des communes de l'agglomération et les vice-présidents non maires. Celle-ci a un rôle d'instruction des dossiers de la Communauté d'agglomération liés à son fonctionnement, son organisation. Elle est notamment chargée de l'instruction des évolutions statutaires, d'intérêt communautaire, de la conduite des politiques contractuelles, du pilotage et du suivi du projet d'agglomération. Elle est une instance de concertation entre les communes membres.

Les commissions thématiques

Les commissions jouent un rôle essentiel d'instruction des dossiers avant leur présentation au conseil de communauté. Le conseil de communauté a connaissance de l'avis de la commission en charge du dossier. Leurs réunions ne sont pas publiques. Les membres des

commissions sont désignés par le conseil de communauté. Une répartition équilibrée des territoires est prise en compte. Des membres des conseils municipaux des communes y participent à titre consultatif.

Ce sont 12 commissions thématiques qui, outre la conférence des maires, instruisent les questions soumises à délibérations du conseil de communauté :

- Commission Grands projets économiques-grandes entreprises-innovation
- Commission Enseignement supérieur recherche – transferts de technologie
- Commission Aménagement économique
- Commission Emploi
- Commission Territoires durables
- Commission Ville et habitat
- Commission Infrastructures
- Commission Assainissement
- Commission Mobilité
- Commission Gestion des déchets
- Commission Finances et moyens généraux
- Commission Ressources humaines ♦



Les compétences de l'Agglo Orléans Val de Loire

Dans l'objectif d'améliorer chaque jour un peu plus la vie quotidienne des habitants de son territoire, l'Agglo développe des services dans un souci d'exigence et de qualité.

L'AGGLO AGIT DE MANIÈRE EXCLUSIVE ou en appui des communes membres de la Communauté d'agglomération pour :

Économie et attractivité

- Développement économique
- Enseignement supérieur et recherche
- Emploi
- Centre de formation d'apprentis
- Agriculture
- Développement numérique et ville intelligente

Aménagement et développement durable

- Grands équipements
- Mobilité et transport
- Planification de l'aménagement urbain et habitat
- Environnement et prévention des risques
- Cycle de l'eau et de l'énergie

Territoires et proximité

- Ingénierie de l'espace public
- Gestion des déchets

Développement social

- Contrat de ville
- Gens du voyage

CHIFFRES CLÉS

7 stations de traitement des eaux usées

420 km d'itinéraires cyclables

8 parcs d'activités communautaires

2000 km de réseaux d'assainissement

34 stations vélo+

31 lignes de bus

4 pépinières d'entreprises

5 aires d'accueil des gens du voyage

1 centre de formation des apprentis

2 lignes de tram

1 unité de traitement des déchets dotée d'un centre de tri





Cap sur la Métropole : transfert de compétences et passage en communauté urbaine

2016 a été marquée par la préparation du transfert de compétences en vue de la transformation en communauté urbaine puis en métropole.

Un séminaire, le 27 février 2016, à destination de l'ensemble des élus communautaires et municipaux, des membres du Conseil de développement et des organisations syndicales a permis de fixer le cap sur la Métropole avec un éclairage sur les compétences à transférer sur la base de témoignages.

Quatre groupes de travail coanimés par un Directeur de l'EPCI et un DGS où chaque commune est représentée ont été constitués dans les domaines suivants :

- Développement économique / Tourisme
- Eau potable
- Espace public
- Urbanisme

Une quarantaine de réunions marquent ainsi le travail important de co-construction qui a été mené pour analyser le périmètre de chaque compétence transférée et les impacts sur le plan des ressources et de l'organisation. La Conférence des maires a validé chaque étape du processus et le Conseil de développement a été régulièrement informé.

Pour accompagner le changement lié aux transferts de compétences, un dialogue social permanent et une large concertation avec les partenaires sociaux et les agents concernés ont été instaurés.

Le 23 juin, les élus communautaires ont débattu en séance privée pour définir le périmètre des compétences transférées et les modalités suivies d'un débat public en juillet.

Une journée de rencontres et d'échanges a été organisée le 5 novembre 2016 place du Martroi à Orléans pour mobiliser les citoyens autour du projet de transformation de l'intercommunalité en communauté urbaine puis



en métropole. Lors de cette journée, toutes les questions ont été les bienvenues et une conférence-débat ouverte à tous a été proposée sur le thème « La métropole, une chance pour tous ».

En septembre, le conseil de communauté a délibéré sur les statuts de la communauté urbaine, les compétences à transférer, le pacte de gouvernance et adopté le vœu pour l'acquisition du statut de métropole. Les communes se sont ensuite prononcées à la majorité qualifiée afin de permettre au Préfet de prendre un arrêté de transformation en communauté urbaine au 1er janvier 2017. Pour faciliter la mise en œuvre et préparer au mieux les transferts, la communauté urbaine a passé avec chaque commune, au titre de 2017, des conventions de gestion permettant d'assurer la transition le mieux possible. ♦





Conseil de développement une collaboration efficace

INSTALLÉ EN 2003, le Conseil de développement de l'Agglo a été renouvelé en 2011 et 2014. Il est présidé depuis sa création par Xavier Beulin*. A la suite du décès de Gérard Etchanchu, 1^{er} vice-président, Isabelle Baranger, 2^{de} vice-présidente, lui a succédé. Deux nouveaux membres ont également été intégrés fin 2016.

Instance participative réunissant près de 40 représentants bénévoles de la société civile répartis en trois collèges (vie économique, vie quotidienne et personnalités qualifiées), le conseil de développement est composé d'acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs et institutionnels, partenaires et acteurs de la vie du développement du territoire. C'est un lieu privilégié d'échanges sur des sujets relatifs à l'avenir du territoire et de ses habitants. Il travaille en coopération et en co-construction avec l'ensemble des élus et les services de la Communauté d'agglomération.

À la demande du Président, il émet un avis consultatif sur les projets structurants du territoire. Il peut également et librement faire émerger des idées nouvelles, des pistes de réflexion décalées sur tout sujet. Les avis et pro-

positions issus de ces échanges sont ensuite adressés aux élus, ce regard, sans contrainte et sans enjeu de pouvoir, de la société civile vise autant que possible à éclairer leurs choix.

Le Conseil de développement s'est réuni en assemblée plénière à sept reprises en 2016. Les élus ont dialogué et débattu sur les projets portés par l'Agglomération : SCOT, Interives, stratégie environnementale, évolution institutionnelle de la communauté d'agglomération, politiques contractuelles... En lien avec les thématiques fixées, deux visites ont été organisées menées par les élus référents : l'équipement structurant du Lab'O et le site Interives.

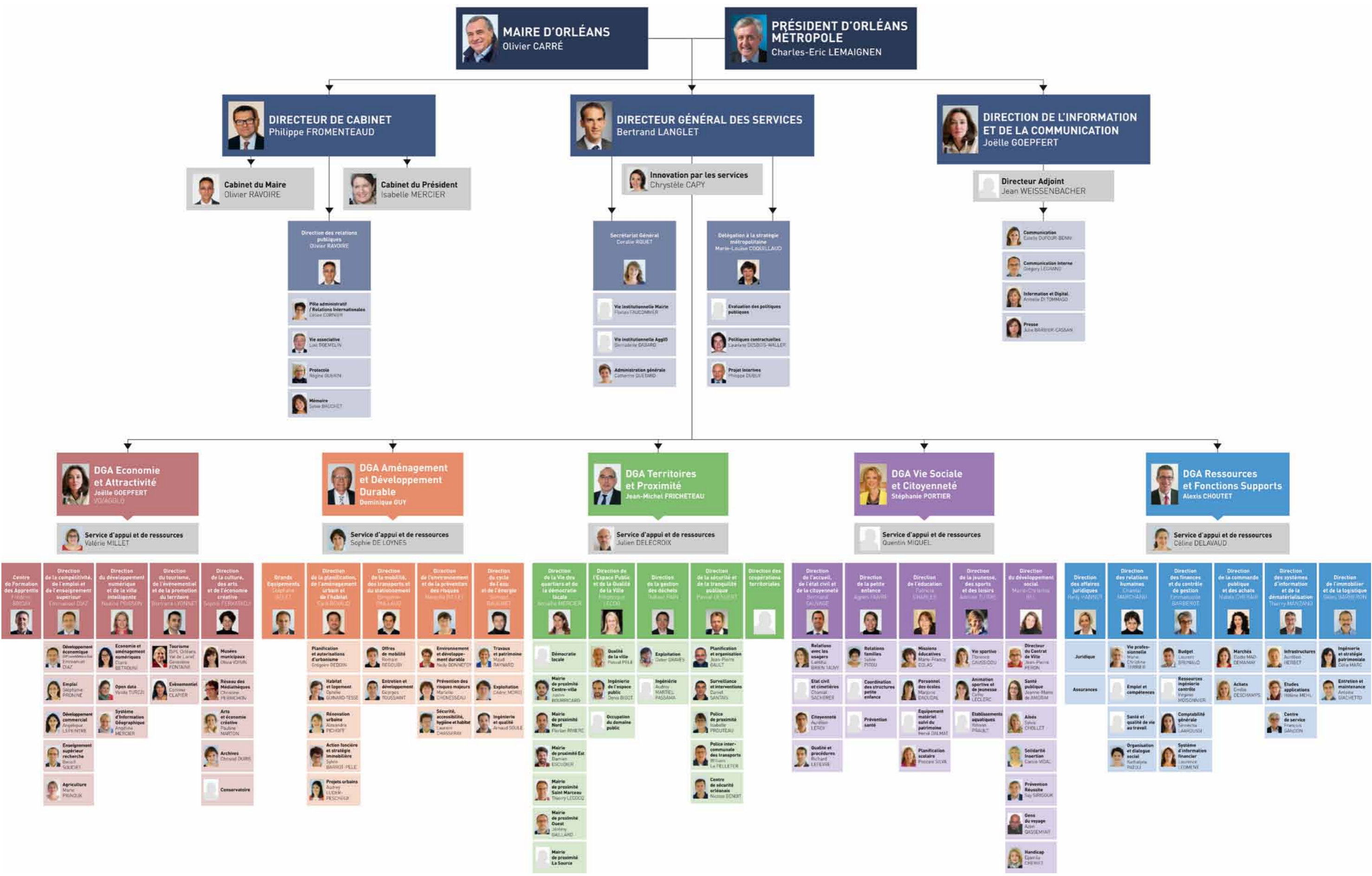
Les membres du Conseil de développement peuvent aussi participer aux consultations faites par d'autres collectivités territoriales comme la Région. Certains membres du Conseil de développement ont ainsi été auditionnés par le CESER sur le thème de la « démocratie participative ».

Le Conseil de développement souhaite conduire son action en contribuant au développement de l'attractivité du territoire sur des thèmes qu'il juge essentiels pour son développement durable, travailler en partenariat plus étroit avec les élus et collaborer avec les Conseils de développement périphériques. ♦

* Xavier Beulin est décédé le 19 février 2017.



L'organigramme Mairie d'Orléans /Orléans Métropole





Une plus grande compétitivité du territoire et des partenariats volontaristes avec les entreprises

Le développement des parcs d'activités, l'entretien et les aménagements des Zac sont accompagnés d'actions soutenues auprès des entreprises déjà implantées, ou en recherche d'implantations; ainsi que des partenaires publics.

SUITE À LA PUBLICATION DE LA LOI NOTRE, en août 2015, le champ d'intervention de l'Agglo Orléans Val de Loire en matière de ZAE est devenu exclusif au 1^{er} janvier 2017. Cette évolution législative s'est également accompagnée de la volonté de faire évoluer la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis en métropole. Le pôle Aménagement économique a consacré l'année 2016 à la préparation de ce transfert,

avec l'appui d'un AMO (identification des ZAE concernées, diagnostics, évaluation des transferts de charges, ...). 25 ZAE communales sont concernées par le transfert (dont 3 regroupant plusieurs opérations); soit 1163 ha. Elles viennent s'ajouter aux 9 ZAE déjà communautaires.

Ainsi, depuis le 01/01/17, l'Agglo a en charge la gestion et l'animation de 34 ZAE communautaires; soit 2 060 ha.

Aménagement : création de nouveaux parcs d'activités et aménagements ponctuels sur les parcs existants

Les projets d'aménagement ont été poursuivis en 2016 :

- sur le secteur Sud, avec la poursuite des négociations foncières pour l'extension de la Saussaye et la création d'un giratoire sur le parc existant à St Cyr en Val,
- sur le secteur Nord avec la finalisation du dossier de réalisation de ZAC de la ZAC 3 Orléans Charbonnière à Marigny les Usages, la remise d'ouvrage partielle de la tranche 1 de la ZAC des Guettes à Ingré et la clôture de la concession d'aménagement de la ZAC du Champ Rouge.

Gestion des parcs d'activités existants : suivi, entretien, animation

Plusieurs actions ont été poursuivies et reconduites en 2016.

- Tournée des parcs hebdomadaire, participation aux manifestations organisées par les associations de parcs, mise à jour de la signalétique, mise en place, pour la 10^e année, d'un contrat de parc sur le parc de la Saussaye à St Cyr en Val.
- Lancement des marchés à bon de commande dans une logique d'insertion par l'emploi pour l'entretien des espaces verts sur le PA du Champ Rouge et du PTOC.
- Lancement du marché à bon de commande pour le balayage des parcs.



Accompagnement des entreprises au quotidien, notamment lors de leur projet d'implantation

Plusieurs entreprises ont été accompagnées en 2016 :

- sur le secteur Sud : PRELOCENTRE (St Cyr en Val - Projet de développement / Implantation), EXIA (St Cyr en Val – Implantation d'un village d'entreprises), BANQUE POSTALE (Olivet – Recherche foncière), SCI QUEZEL (Olivet – Implantation),
- sur le secteur Nord : LEMKEN (Boigny sur Bionne - Implantation), AMAZON (Saran - Projets de développement).



Commercialisation et stratégie de développement du projet INTERIVES

- Suivi de la commercialisation INTERIVES : rencontres prospects (une vingtaine), participation aux comités techniques, suivi et relances en lien avec l'équipe INTERIVES (courant 2016).
- Accompagnement stratégique : partie commerciale du traité de concession, stratégie de commercialisation, ciblage prospects, emailing, prise de RDV amont en ligne et invitation aux conférences OM (Sept à Déc 2016).
- Participation à la création de supports de communication INTERIVES pour la partie immobilière et économique : éléments pour la création de la Z card et de la plaquette, pour le discours commercial (second semestre 2016).

Développement d'une GRC

La mise en place d'un Outil de Gestion de la Relation Clients a été actée fin 2015. Le choix du prestataire ainsi que du logiciel à développer et à adapter aux besoins de Loire&Orléans Eco ont été définis en 2016. Les formations et le déploiement du logiciel sont prévus au premier semestre 2017. La GRC permettra le suivi de la relation entre les agents et les entreprises, ainsi que le suivi des dossiers d'implantation et de développement. Cet outil facilitera également l'organisation d'événements et permettra un échange de données avec les partenaires de Loire&Orléans Eco (CCI, Dev'Up, Orléans Métropole).

Organisation du voyage d'une délégation d'entreprises

- Organisation du voyage d'une délégation d'entreprises issues de la filière agro-alimentaire à YANGZHOU dans le cadre du jumelage entre Orléans et YANGZHOU : définition de la cible en lien avec la CCI et la Région, organisation du programme économique avec Yangzhou, invitations et relances des entreprises, montage d'un dossier d'aide régional pour la prise en charge d'une partie des frais des entreprises.
- Mise en place de prestations de conseil auprès des entreprises ciblées par Business France afin de les accompagner dans leurs démarches pour aborder le marché chinois.



Contribution à l'élaboration du volet économique du SCOT

- Appréhender les éléments de diagnostics territoriaux.
- Échanger sur les pistes d'orientation stratégiques en matière de planification foncière. Nécessité de raisonner à l'échelle INTERSCOT. Stratégie de développement économique.

Suivi des projets d'implantation

- Environ 10 projets d'implantation suivis en 2016 dont : Vestiaire Collective, Vieco...

Une forte participation au SRDEII

En 2016, la Communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire a participé à la large concertation organisée par la région Centre -

Val de Loire pour l'élaboration de son SRDEII. Plusieurs états généraux ont été organisés tout au long du premier semestre 2016 selon diverses thématiques : Forum artisanat-commerce-BTP, Forum économie numérique, Forum agriculture, Forum tourisme, forum industrie, journée de travail sur l'économie circulaire.

Animation de réseaux d'entreprises, de filières, d'associations de Parcs

- Participation aux AG et réunions d'associations de Parcs d'activités.
- Participation aux réunions et à l'animation des événements organisés par le Service Emploi de l'Agglo.
- Contribution à l'organisation des AC-TIDEJ de Loire&Orléans Eco (présentation Loire&Orléans Eco + réseautage).

Accompagnement des entreprises

- Accompagnement des entreprises sur des demandes d'aides économique pour faciliter un développement d'activité et/ou de la création d'emploi.
- Accompagnement auprès des acteurs régionaux et auprès du Fonds de Revitalisation du Loiret pour trouver de nouveaux leviers.
- Accompagnement à la commercialisation avec notamment le développement de concepts de Village d'entreprises.

Valorisation du territoire au SIMI 2016



SIMI 2016 : la mise en place d'un stand aux couleurs de Loire&Orléans Eco a permis de présenter l'offre immobilière et de services du GIP LOE. Le projet INTERIVES a occupé une place centrale sur le stand avec notamment une table numérique permettant aux visiteurs une immersion en 3D au sein du projet de renouvellement urbain orléanais. D'autres supports ont également été réalisés à cette occasion des plaquettes de présentation, une Z card... Par ailleurs, le stand a permis d'accueillir deux conférences valorisant le territoire loirétain. Une centaine de contacts qualifiés ont pu être collectés durant ces trois jours de salon dont certains sont en passe de devenir des candidats officiels à l'implantation sur le territoire. ♦



Une année de mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour l'emploi

Objectif : mettre en place une politique cohérente et complémentaire, qui vise autant les PME, les personnes en recherche d'emploi et l'ensemble des acteurs, y compris les territoires.

EN DÉCEMBRE 2016, LE TAUX DE CHÔMAGE SUR LE BASSIN D'ORLÉANS REPRÉSENTE 8,9% de la population active (contre 9,9% sur le territoire du Loiret et 9,7% au niveau national). Face à cette situation, la Communauté d'agglomération, dans son projet de mandat, s'est fixée comme objectif d'agir en faveur du développement de l'emploi en proposant une offre de services complémentaire et cohérente avec pour cibles : les TPE / PME du bassin d'emploi, notamment celles de la Communauté urbaine, le public en recherche d'emploi, le territoire et ses partenaires de l'emploi et du monde économique, notamment la Maison de l'emploi, les communes de l'AggLO, Pôle emploi, et le Groupement d'intérêt public Loire&Orléans éco.

Aide au recrutement des TPE/PME

Ainsi, l'année 2016 a été consacrée à la mise en œuvre de cette nouvelle offre de services qui vise notamment, à aider les entreprises à recruter en leur proposant des solutions pour accroître la visibilité de leurs offres d'emploi, ainsi qu'une aide à la présélection de candidatures.

Dans ce cadre, 77 entreprises ont été accompagnées sur 143 besoins en recrutement, avec pour résultat 89 postes pourvus.

Des Rendez-Vous Pour l'Emploi

Des Rendez -Vous Pour l'Emploi (RVPE) permettant la rencontre des entreprises et des demandeurs d'emploi et/ou de lycéens et étudiants du territoire ont été organisés :

- RVPE alternance en février : 44 entreprises et partenaires présents avec 131 offres pour 421 visiteurs.
- RVPE Nocturne en juin : 44 entreprises et partenaires présents avec 230 offres pour 540 visiteurs.
- RVPE Métiers de la Relation Client (MRC) en octobre : 22 entreprises et partenaires présents, 222 visiteurs.
- RVPE Découverte du Numérique en novembre, 32 entreprises et partenaires présents, 334 visiteurs.

L'insertion vers l'emploi

En 2016, l'AggLO a poursuivi son soutien :

- aux structures d'insertion, entreprises d'insertion et régie de quartier, favorisant ainsi la mise en emploi de 60 demandeurs d'emploi qui ont repris un rythme de travail, actualisé leurs compétences pour mieux s'insérer au sein des entreprises,
- aux associations proposant un accompagnement vers l'emploi ; 851 adultes et 2038 jeunes du territoire ont été accompagnés.

Ainsi en 2016, le démarrage des ateliers proposés aux structures d'insertion pour les accompagner dans leur développement avec un atelier « utilisation de facebook ». Une visite de 3 de ces structures avec des élus des communes a également été organisée en octobre.

Enfin, une convention de partenariat a été signée avec Pôle emploi en septembre 2015 afin de formaliser les actions communes menées sur le territoire : aide au recrutement, soutien de nouveaux projets, observatoire statistique.

Développement du territoire

2016 a permis par ailleurs d'initier une nouvelle mission de développement du territoire en faveur des communes de l'AggLO, l'ensemble des acteurs de l'emploi et les structures de l'Economie Sociale et Solidaire. La complémentarité de l'offre de services du Service emploi de l'AggLO avec celle de l'association, la « Maison de l'emploi du bassin d'Orléans », permet de diversifier les leviers pour le développement de l'emploi local tout en leur donnant une cohérence d'ensemble et une plus grande efficacité.



Actions 2016 de la MDE

- Le développement par la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans du Portail « Objectif Apprenti'Stage », www.objectifapprentistage.fr, qui diffuse des offres de stages et des contrats en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et recueil des candidatures potentielles : 273 nouvelles offres diffusées, 180 entreprises partenaires, dont 87 nouvelles en 2016 et plus de 13 000 utilisateurs.
- L'animation de deux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT), l'une ciblée sur le secteur du transport de voyageurs et l'autre sur celui du maraîchage.
- Un partenariat fort avec les entreprises ayant été retenues dans le cadre de marchés publics avec clauses d'insertion (269 entreprises ont recruté 320 personnes dans ce cadre en 2016).



ET DEMAIN

- Renforcer le rôle de la collectivité de facilitateur dans l'émergence et la promotion d'actions innovantes.
- Renforcer le travail avec les acteurs de l'économie pour favoriser le développement des TPE / PME.
- Renforcer la programmation des Rendez-Vous Pour l'Emploi en adaptant le format aux besoins des entreprises qui recrutent et en les multipliant : 7 RVPE programmés en 2017 selon différentes thématiques (alternance en mars) / parc d'activité GEPAM en mars / transport de voyageurs en avril / nocturne en juin / Bâtiment en Septembre / MRC en octobre / Numérique en novembre).
- Animer le réseau des acteurs de l'emploi et notamment ceux de l'IAE en mettant en place notamment des ateliers autour des thématiques de la communication, de la stratégie de développement, des marchés publics et organisation interne.
- Le Service emploi a contribué en lien avec la Direction des déchets à l'étude visant à identifier le potentiel de développement d'une activité de collecte et recyclage de pain/vienniserie. En 2017, le service emploi lance une étude sur le potentiel d'emploi dans le secteur de l'Economie Circulaire et Solidaire (ECS). ♦

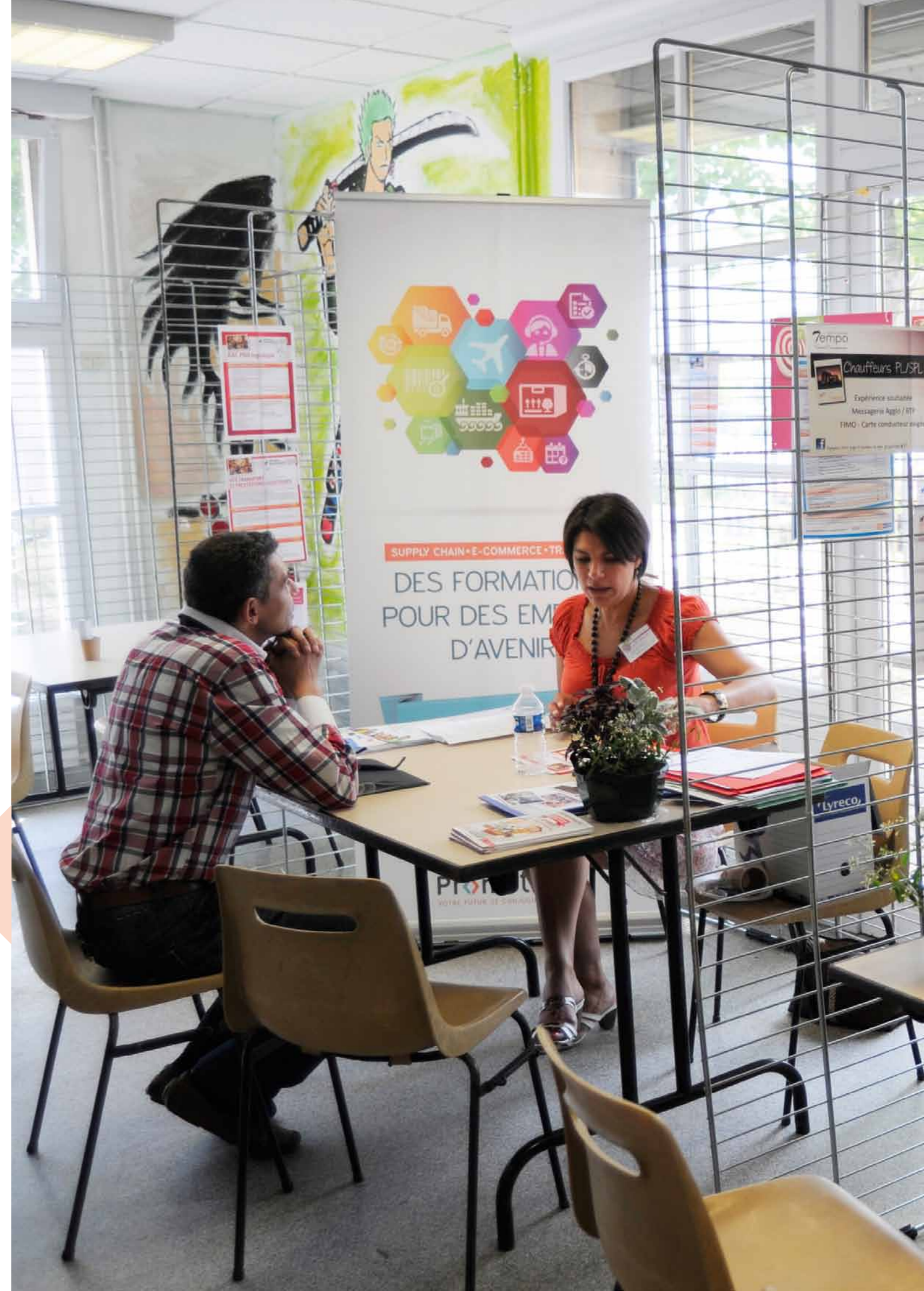


CHIFFRES CLÉS

77
entreprises accompagnées
dans leurs recrutements
89 postes pourvus

+ de 200
rencontres avec
des partenaires de l'emploi

2 949
personnes accompagnées
par des structures
soutenues par l'Agglo





Élargir l'offre d'excellence

Avec le projet de deux nouveaux pôles, dont le futur Campus AgreenTech Valley et d'une nouvelle unité d'odontologie, la Communauté d'agglomération veut renforcer encore son potentiel d'enseignement supérieur.

Campus Madeleine

UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION complémentaire a été lancée, en lien avec le Rectorat, pour l'opération Campus Madeleine qui devrait accueillir, à terme, un nouveau pôle d'enseignement supérieur.

Ce pôle sera constitué d'une École de Commerce Publique adossée à la Faculté de Droit Économie Gestion, regroupant à terme 4500 étudiants.

En contrepartie, les espaces libérés sur le Campus de la Source permettraient d'accueillir l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), ainsi que des formations paramédicales et autres formations en développement sur l'agglomération.

Campus AgreenTech Valley

La Communauté d'agglomération a décidé de lancer une opération d'aménagement sur un site de près de 7 ha à Orléans-La Source, afin d'y aménager le futur Campus AgreenTech Valley qui ambitionne d'être la référence nationale, de la thématique numérique au service du végétal. Cette opération d'aménagement est réalisée par voie de concession d'aménagement sur une durée de six ans. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 5,78 M€. L'AggLO est également membre de l'association AgreenTech Valley (16 K€).



Formation médicale

Face à la dégradation forte de la démographie des chirurgiens-dentistes, l'AggLO en concertation avec le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Loiret et les collectivités territoriales, a souhaité favoriser le recrutement de praticiens néoformés sur le territoire. C'est pourquoi l'AggLO a contribué au financement (50 K€) d'une unité d'odontologie au sein du CHRO qui a pour vocation d'accueillir en stage et de former des étudiants.

Généralité ESR Orléans

L'Université pluridisciplinaire d'Orléans accueille 16 814 étudiants sur le Campus de La Source, 2006 personnels dont 1106 enseignants-chercheurs. Orléans Grand Campus est également constitué du CNRS (583 personnels), du BRGM (580 personnels) et de l'INRA (210 personnels). Pour soutenir cette vitalité, l'AggLO a attribué entre autres des aides, au STUDIUM (52 K€), ainsi qu'aux rencontres et colloques universitaires (7,2 K€).

Vie Étudiante

Les Étudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ont coordonné avec l'artiste contemporain JR la conception d'une œuvre éphémère, projet d'art participatif, à partir de portrait grand format, qui ont été exposés sur le Campus de La Source et Place du Martroi à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Faculté de Droit, Économie, Gestion (10 K€).



Orléans Val de Loire Technopole

En 2016, l'Agglomération Orléans Val de Loire a bénéficié des compétences de la Technopole, bras armé de l'AggLO en matière d'innovation et de transfert de technologies, sur les thématiques suivantes : projet AgreenTech Valley, développement de formations d'enseignement supérieur comme la nouvelle Licence professionnelle « Valorisation des Ressources Végétales » de l'école d'horticulture La Mouillière, sensibilisation des étudiants au monde économique, conventionnement avec l'École AgroParisTech, mise en place des services et partenariats au sein du Lab'O (807 K€).

Recherche et Développement

En 2016, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a poursuivi son soutien aux quatre pôles de compétitivité : le pôle DREAM (60 K€), le pôle le pôle Cosmetic Valley (20 K€), S2E2 (10 K€) et Elastopole (7 K€). Par ailleurs, l'AggLO a renouvelé son soutien au cluster Nekoé (150,8 K€).

Salon de l'Étudiant

L'Agglomération Orléans Val de Loire a participé comme chaque année au Salon de l'Étudiant organisé au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans (20 K€). ♦





Soutenir les producteurs locaux pour une agriculture durable de proximité

Circuits courts, meilleurs déplacements agricoles, valorisation des produits et des acteurs du territoire : l'action se poursuit pour faire vivre l'agriculture sur le territoire.

Une nouvelle campagne de communication pour le Pavillon des producteurs locaux



EN 2015 LE MARCHÉ DE GROS DE L'AGGLO a été rebaptisé : « le pavillon des producteurs locaux » pour que le nom soit plus adapté à l'activité commerciale. Une volonté partagée par les producteurs qui fournissent le bâtiment et les clients qui s'y approvisionnent. Suite à ce changement de nom, une campagne de communication destinée à accueillir de nouveaux producteurs et de nouveaux clients a été mise au point. Les restaurateurs, épiciers et revendeurs pourront désormais afficher fièrement un autocollant du Pavillon « ici les produits locaux s'invitent à votre table » « je m'approvisionne au Pavillon des producteurs locaux ». Une façon de valoriser l'approvisionnement local auprès de leur clientèle. Une page Facebook « Le Pavillon des producteurs locaux » et un site www.lepavillondesproducteurslocaux.fr ont été créés.



Création du second schéma de circulation des engins agricoles

Après la réussite du premier schéma de circulation des engins agricoles sur le quart nord-ouest de l'agglomération, la démarche s'est poursuivie sur l'est.

De la même façon cette démarche, initiée dans le cadre de la Charte agricole, a été construite entièrement en concertation avec les communes et les exploitants agricoles du quart nord-est de l'agglomération. Plus précisément sur les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chateau, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages, Saint-Jean-de-Braye et Semoy.

Un schéma de circulation des engins agricoles est une cartographie qui recense et catégorise les trajets empruntés par les exploitants agricoles entre leur siège d'exploitation et leurs parcelles.

L'objectif est de garantir la pérennisation des activités agricoles en maintenant l'accès aux parcelles avec le matériel agricole. Une parcelle devenue inaccessible par un aménagement non adapté est une terre agricole perdue qui deviendra certainement une friche non entretenue.

L'intérêt de la démarche n'était pas de refaire l'existant mais d'anticiper l'avenir en proposant aux aménageurs un outil concret leur permettant de savoir qui empreinte quel axe et qui contacter pour que le projet soit adapté avec gabarits du matériel agricole.



Réalisation de vidéos des nouveaux installés

Depuis la signature de la Charte agricole en 2012, l'agglomération accueille six nouveaux agriculteurs sur son territoire. Une série vidéo « l'agriculture, un métier une passion » a été réalisée à la fin de l'été pour mettre en avant leur parcours.

Un teaser, un petit film et 6 portraits viennent présenter leur parcours et leur quotidien d'agriculteur en milieu urbain. Les vidéos seront diffusées au fur et à mesure au 1^{er} semestre 2017. Une occasion de communiquer aussi sur les métiers de l'agriculture.

Circuits de proximité

Fin 2015, une étude sur l'approvisionnement en végétaux locaux a été lancée pour encourager les collectivités et les paysagistes à travailler en direct avec les producteurs locaux. L'Orléanais produit 60 % de la production nationale de plantes grimpantes et abrite deux parcs d'activités agricoles à Saint Cyr en Val et Saint Denis en Val spécialisés dans les productions végétales. Une richesse qui mérite être connue et utilisée localement. La Chambre d'agriculture travaille donc sur le recensement des variétés produites localement et sur les besoins des collectivités et des paysagistes. L'objectif est de faciliter l'approvisionnement local en végétaux.

Les circuits de proximité ça marche aussi pour les végétaux ! ♦

CHIFFRES CLÉS

4 nouveaux producteurs et 25 nouveaux clients comptabilisés sur l'année 2016.

6 nouvelles installations agricoles « hors cadre familiale » sur l'agglomération orléanaise depuis la signature de la Charte agricole en 2012.





Le CFA de l'Agglo : une reconfiguration pour plus d'excellence

L'année 2016 est marquée par la réalisation du projet de reconfiguration pédagogique des locaux du CFA : un outil de formation au service des jeunes, des adultes, des entreprises et des collectivités pour préparer l'avenir et contribuer à la formation tout au long de la vie.

Des locaux restructurés, agrandis et mis aux normes d'accessibilité

L'extension du bâtiment a été livrée en mai 2016. Les travaux se sont déroulés selon le calendrier prévu.

Ces travaux ont été réalisés depuis mai 2015 et se sont achevés en décembre 2016.

Des formations adaptées, adaptables

Le CFA reste spécialisé dans les métiers du commerce, de la vente, des services et de l'accueil pour ce qui concerne le secteur tertiaire et en électrotechnique et électronique pour les domaines du bâtiment et de l'industrie.

S'y ajoutent la formation en ébénisterie intégrée aux Métiers d'Art et maintenant en partenariat avec les Compagnons du Devoir, ainsi que les BTS Professions Immobilières et Tourisme.

La Région Centre - Val de Loire a validé en septembre 2015 l'ouverture d'une section CAP Petite Enfance sollicitée depuis plusieurs années. En 2016, le CFA accueille les apprentis en 2^e année et des apprentis qui effectuent leur formation en 1 an.

Au niveau des effectifs d'apprentis, il faut noter à la rentrée 2016 une augmentation du nombre d'apprentis, 464 apprentis contre 453 en 2015.



Une augmentation des effectifs en BTS de 18% est à noter.

Focus

À ces effectifs de 464 apprentis, il convient d'ajouter 120 adultes en formation continue, représentant un total de 584 inscrits au CFA.

Le CFA s'adresse également aux adultes désireux de se perfectionner ou changer de voie professionnelle

Des modules de formation continue en enseignement général, langues, bureautique sont ouverts au Centre de Perfectionnement annexé au CFA. Répondant à un appel d'offres du Conseil Régional, le CFA a ainsi proposé des Visas « Libres Savoirs » à des salariés ou demandeurs d'emploi, domiciliés dans le bassin d'emploi d'Orléans.

La formation continue des adultes est un axe important de développement du CFA depuis 2013. En 2014 des adultes en contrat de professionnalisation, en requalification professionnelle dans le cadre du FONGECIF ont été accueillis.

En 2016, ils étaient 12 adultes à se former en CAP Ebénisterie, BCP Electrotechnique ou Accueil Relation Clients Usagers.

Ainsi, le CFA développe ses modalités d'accueil, modularise et personnalise ses formations aux besoins des adultes en formation.

En 2017, une offre de formation qui permet des accès en ligne de certains cours par le biais d'un espace numérique de travail dans le cadre de visas en Formation Ouverte à Distance (FOAD) a été développée.

Le CFA ouvert sur l'Europe

Avec un financement de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agglo, le CFA perpétue son ouverture vers l'Union Européenne en offrant deux possibilités aux apprentis :

- Mobilité longue au travers des programmes ERASMUS + (ex Leonardo Da Vinci) :

2015 : une jeune titulaire de son BAC Commerce obtenu en juin 2014 est partie à Malte dans une agence immobilière pour ensuite intégrer le BTS Professions Immobilières du CFA en septembre.

2016 : une jeune apprentie titulaire d'un BTS Tourisme obtenu au CFA en juin 2015 a effectué un stage professionnel de 38 semaines à Malte, dans un parc d'attraction aquatique. Elle a pu ainsi perfectionner son anglais et découvrir de nouveaux horizons.



• Il existe aussi la mobilité courte permettant à une classe d'effectuer un séjour culturel et professionnel d'une semaine dans un pays de l'Union Européenne :

À titre d'exemple, en novembre 2016, une classe de Terminale BCP ARCU est partie une semaine à Amsterdam sur le thème de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Des conditions d'enseignement qui contiennent de progresser

En 2016, le CFA a poursuivi le développement et la rénovation de son parc informatique par l'acquisition de 20 PC portables. La dégauchisseuse en ébénisterie a été renouvelée et le CFA a acquis du matériel pour la section Télécommunications Réseaux.

Le CFA présent aux Salons

Le CFA est présent sur les nombreuses manifestations organisées pour la formation professionnelle des jeunes :

- Forum de l'Orientation d'Orléans en janvier
- Salon de l'Orientation de Montargis
- Salon des Métiers d'Art d'Orléans en février
- Forum « 2000 emplois – 2000 sourires » en mai
- Rendez-vous de l'Apprentissage en mai
- Artisanales de Chartres en octobre
- Rendez-vous de l'emploi organisés par la Maison de l'Emploi.

Il participe à chaque sollicitation des collègues, lycées publics et privés du département pour renseigner sur les conditions et atouts de l'apprentissage.

Des projets d'avenir

Le CFA de l'Agglo va continuer à œuvrer pour sa reconnaissance par le secteur économique local.

Son projet tend résolument à former les collaborateurs des entreprises et des collectivités, que ce soit par des formations initiales ou en contribuant à leur formation tout au long de la vie.

Le CFA a l'ambition de poursuivre l'ouverture de nouvelles sections pour favoriser les filières de formation du CAP au BTS à destination des publics du bassin d'emploi.

Il est positionné pour l'ouverture d'un BTS Industriel en septembre 2017 et ouvre des Titres Professionnels par Apprentissage dans le domaine de la fibre optique.

La reconfiguration pédagogique des locaux doit permettre au CFA de poursuivre sa recherche de l'excellence en matière de formation. ♦



CHIFFRES CLÉS

181
jeunes reçus à leurs diplômes CAP-BEP-BAC PRO-BTS sur 204 inscrits soit un taux de réussite globale de 88 %

Résultats par niveau
CAP-BEP : **92 %** de réussite
BAC PRO : **90 %**
BTS : **65 %**



Le Lab'O, accélérateur de croissance

Lieu totem de la French Tech Loire Valley, le Lab'O (ex Famar), incubateur et accélérateur de croissance de jeunes entreprises innovantes, héberge 28 entreprises et 130 salariés depuis son ouverture en mai 2016.

INAUGURÉ EN JUIN PUIS OUVERT AU PUBLIC lors d'une journée portes ouvertes, le Lab'O a permis à plus de 2 000 orléanais de redécouvrir l'ancien bâtiment industriel pharmaceutique Tschumi, réaménagé partiellement sur 4 200 m² dont plus de 2 000 m² en espaces communs équipés de solutions audio-visuelles connectées (openspace, coworking, bureaux de passage, salle de réunion, visioconférence, Wi-Fi très haut débit), favorisant la créativité, l'innovation, les échanges et le travail collaboratif.

Grâce à une démarche innovante de co-construction pour concevoir et réaliser le site du Lab'O, plusieurs groupes de travail composés d'entrepreneurs ont participé activement à la définition et à l'organisation du réaménagement intérieur du Lab'O, de l'offre de services d'accompagnement des entreprises et du programme d'animations avec des nouveaux événements tels que les startup weekend, la première conférence TEDx, un agrickaton en collaboration avec l'Open Agrifood, des meetups...

Fort de cette dynamique, l'esprit Lab'O règne au sein du site qui fédère pleinement avec

l'écosystème de MAME, lieu totem à Tours de la French Tech Loire Valley.

Des partenariats privilégiés ont été développés avec des grands groupes tels que l'opérateur télécom ORANGE et le Village by CA du Crédit Agricole permettant aux startups de bénéficier d'un réseau d'aide et de contacts facilitant leur développement et leur croissance. L'implantation d'une école de développeurs web dénommée « Wild Code School », labellisée grande école du numérique et la présence des étudiants de l'E.S.A.D. apportent des ressources complémentaires aux startups du Lab'O autour de la formation et du design.

Fin 2016, Le Lab'O, centre de ressources numériques, compte 30 entreprises et 170 salariés qui résident sur 4 800 m² réaménagés par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et poursuit son développement avec le démarrage de travaux complémentaires d'aménagement intérieur pour mettre à disposition aux entreprises un atelier de fabrication numérique dénommé « Industry Lab » pour la fabrication industrielle d'objets connectés en petites séries ainsi qu'un espace de convivialité et un auditorium d'environ 200 places à livrer en 2017. ♦

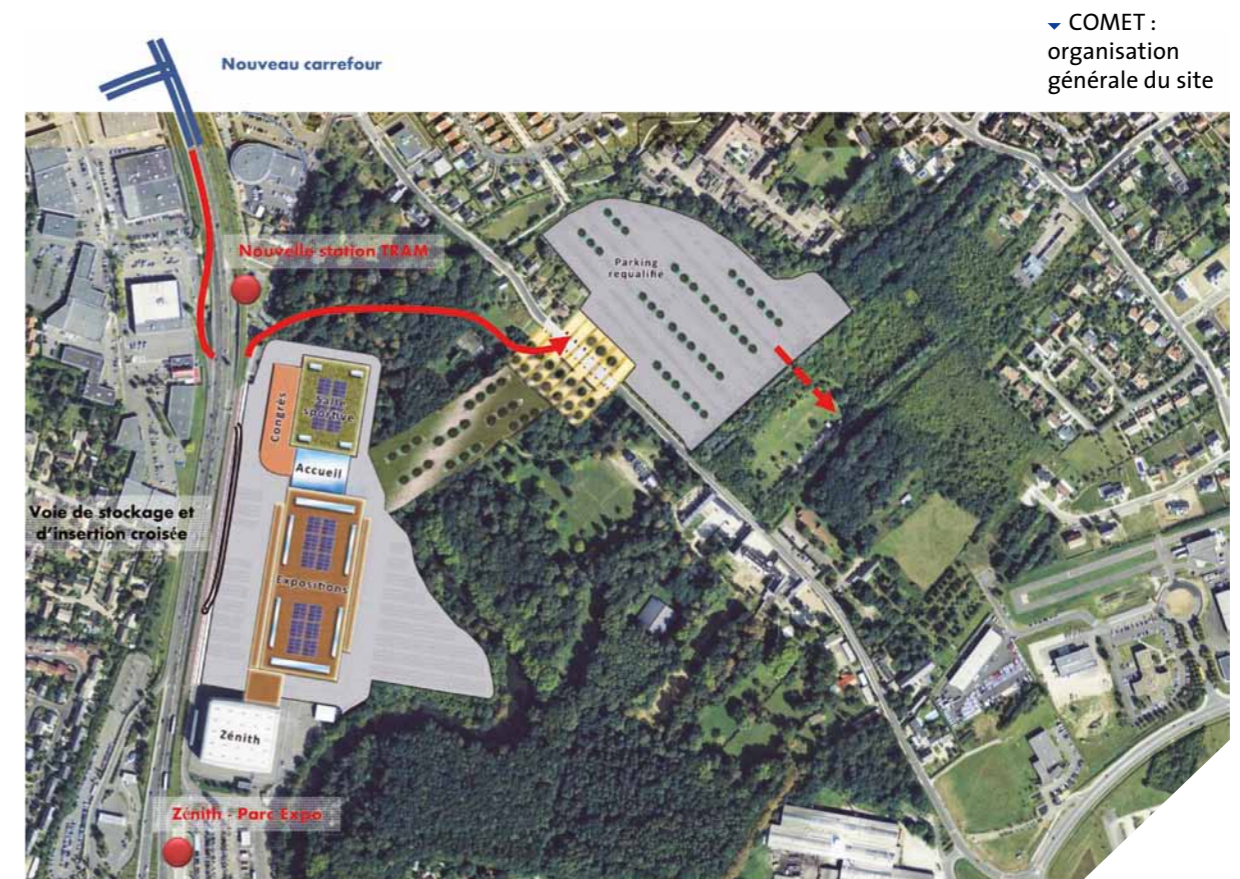


Grands équipements : de nouveaux dossiers

La mission Grands équipements élargit son champ d'actions, en lien avec les Directions thématiques porteuses des politiques publiques.

LA MISSION GRANDS ÉQUIPEMENTS a été constituée en mai 2015 dans le cadre de la nouvelle gouvernance Ville/Agglo mise en place au travers d'un organigramme commun de services mutualisés. Cette mission rattachée au Directeur Général Adjoint à l'Aménagement et au Développement Durable était initialement en charge de dossiers significatifs et complexes, notamment :

- le pilotage de la restructuration du site du Parc des Expositions et des Congrès de l'agglomération orléanaise,
- l'exécution et le suivi du contrat de partenariat.



▼ COMET :
organisation
générale du site

Courant 2016, il a été décidé d'étendre le périmètre d'action de la Mission Grands Equipements en lui confiant la charge de nouveaux dossiers dès lors que ceux-ci satisfont l'une des trois conditions d'éligibilité suivante :

1. Montage ou contrat global

par exemple au travers de procédures de type :

- marché de Partenariat,
- marché Global de Performance,
- concession de travaux,
- bail Emphytéotique Administratif,
- vente en l'État Futur d'achèvement...

Permettant pour les deux premières de fixer des objectifs de performance notamment en matière de performance énergétique.

2. Réalisation et gestion externalisées

et suivi de la gestion patrimoniale d'équipements. A noter la prise en charge par la Mission des renouvellements des délégations de service public des équipements amenés

à évoluer dans leur périmètres bâtis ;

3. Équipements publics qualifiés « d'intérêt communautaire »

ou visant un positionnement stratégique ou une attractivité spécifique (nécessitant entre autres le recours à des études de marchés ou d'opportunité). ♦



Interives : un projet structurant

Avec Interives, l'AggLO Orléans Val de Loire s'engage dans un projet ambitieux et structurant pour tout son territoire.

Il s'agit d'aménager, au nord de la métropole orléanaise, un nouveau quartier de vie combinant activité économique, logements, espaces verts, équipements publics et commerces de proximité.

AU COURS DE L'ANNÉE 2016, la logique du plan guide initial approuvé en décembre 2014 a été retravaillée en matière de programmation des différentes composantes de cette opération mixte.

Si le principe de développement en trois temps de l'opération a bien été réaffirmé, les évolutions tant en matière de programmation tertiaire, logements et surtout commerciales

se sont précisées et vont nécessiter à l'horizon de l'année 2017 l'approbation du nouveau plan guide non plus initial mais conforté.

Sur le plan des procédures réglementaires, les instances de travail organisées avec les différents services de l'État sous l'égide de la préfecture se sont multipliées et ont permis l'approbation du dossier de création de la 1^{re} ZAC.



Actions réalisées en 2016

Tout au long de l'année 2016, le travail réalisé en vue du développement de l'opération Interives s'est poursuivi sur toutes les différentes temporalités du projet.

Sur le long terme

Le SCOT et les PLU de Fleury les Aubrais et d'Orléans étant en révision, il a été nécessaire d'établir sur la base d'une stratégie foncière les zones et secteurs où les règles de constructibilité pouvaient ou nécessitaient d'être assouplies dans les différents documents d'urbanisme cela a été particulièrement le cas pour le PLU de Fleury-les-Aubrais.

Le travail, produit à partir de l'analyse des questionnaires économiques des propriétaires et exploitants de l'ensemble du périmètre a permis de préciser les intentions des enseignes présentes sur le secteur et de flécher les zones d'évolution prioritaires.

Sur le moyen terme

À l'échelle de la ZAC1, soit environ 10 ans, outre la création de la ZAC au cours de l'été, un maître d'œuvre, La Compagnie du Paysage, s'est vu confier le marché de traitement des espaces publics dont les premiers éléments de l'avant-projet ont été remis en toute fin 2016.

Il en est de même pour le parking situé sous la future place Danton dont la capacité a été revue à la baisse à l'issue d'une étude pros-

pective de marché, et pour lequel le maître d'œuvre désigné a livré un premier avant-projet également en fin d'année 2016.

Élément déterminant, facteur de modernisme et d'innovation en matière de transport en commun, le projet de transport par câble a fait l'objet d'une procédure de marché global de performance de conception/réalisation/maintenance. Piloté par une maîtrise d'ouvrage déléguée avec le groupement SEMDO/EGIS un marché a été conclu en fin d'année avec le groupement GTM/POMA/DUTHILLEUIL/SYSTRAL. Il est prévu une mise en service de cet équipement pour le 1^{er} trimestre 2019. L'exploitation de ce système gratuit sera confiée au futur exploitant du réseau de transport en commun de la métropole à l'issue d'une procédure de DSP qui s'achèvera fin 2018.

Parallèlement à ces différentes tâches, une consultation visant à la désignation d'un futur aménageur a été lancée lequel sera désigné lors du premier trimestre 2017.

Enfin la participation au SIMI 2016 en décembre a été l'occasion de présenter et de mettre en valeur sur un stand, faisant une large part au projet Interives, les atouts de ce projet dont l'état d'avancement des études et projets ont crédibilisé cette opération auprès de nombreux investisseurs et promoteurs.



FOCUS DD... Participation citoyenne

Un tel projet, un tel bouleversement du paysage urbain sur un secteur en activité ne peut être accepté sans un effort particulier de concertation de la part de la collectivité. Ce principe de concertation, de participation citoyenne a été depuis l'origine du projet un leitmotiv perpétuel. A ce jour et tout au long de l'année 2016, l'accent a été mis pour que perdurent ces échanges tantôt avec la population tantôt avec le monde économique sous des formes et des formats variés.

Chacun a pu et contribue toujours et encore à faire évoluer la programmation de cette opération pour permettre aux élus d'orienter dans la mesure du possible leurs choix en prenant en compte les remarques formulées. Cette concertation va se poursuivre par d'autres réunions de travail et d'information sans doute plus opérationnelles avec une diversité des supports (newsletter et autres ...)

Sur le court terme

À l'échelle du cœur de quartier, le pari de cette opération a toujours été de livrer concomitamment les différents équipements publics de la ZAC, le transport par câble, le parking, les espaces publics dont la place Danton, en même temps que les différents programmes immobiliers.

A fin 2016, ce pari est en passe d'être tenu avec quelques engagements fermes de réalisation d'ores et déjà programmés dont l'opération d'un partenaire privilégié et historique d'Interives, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret qui va y implanter son siège social sur plus de 6000m². Le premier permis de construire de ce bâtiment est en cours d'instruction depuis le 6 janvier 2017. ♦



ET DEMAIN

2017 SERA L'ANNÉE DE LANCEMENT EFFECTIF des premiers travaux des programmes publics et privés.

- Approbation du dossier de réalisation de la ZAC 1 après désignation de l'aménageur.
- Lancement des différentes enquêtes publiques relatives au transport par câble et aux DUP voiries et ZAC, au dossier loi sur l'eau.
- Instruction de plusieurs permis de construire déposés en mairie de Fleury les Aubrais pour des projets de construction d'immeubles.
- Début des travaux de l'immeuble CCI Citévolia.
- Début des travaux du transport par câble et du parking public. ♦





Schéma de cohérence territoriale : en 2016, études et concertation intercommunale

En 2016, le nouveau SCOT, dont l'élaboration a été lancée en 2014, a fait l'objet d'études complémentaires, notamment sur l'économie.

L'ÉLABORATION DU NOUVEAU SCHÉMA de cohérence territoriale (SCOT) document de planification majeur à l'échelle du territoire est lancée depuis 2014.

Ce document fixe les orientations générales d'organisation et d'équilibre du territoire et permet d'aborder les sujets du logement, du développement économique, de l'environnement, des transports pour assurer leur cohérence et construire un projet de territoire.

Une première phase de diagnostic s'est engagée en 2015 qui a montré le besoin de réaliser des études complémentaires afin de permettre l'élaboration de ce document.

Ces études se sont déroulées au cours de l'année 2016 portant notamment sur l'économie à l'échelle du territoire et se poursuivront au cours de l'année 2017 notamment sur le volet commercial.

La concertation s'est également poursuivie au cours de l'année 2016 notamment en lien avec les communes par la tenue de séminaires portant en outre sur l'approche paysagère du SCOT, la densité et les formes urbaines, la mobilité.

Des réunions publiques se sont également déroulées en juin et juillet 2016 afin de présenter le diagnostic du SCOT et les enjeux



SCOT
Orléans Val de Loire
Schéma de Cohérence Territoriale

pour le territoire. Celles-ci se poursuivront au cours de l'année 2017.

Parallèlement au cours de l'année 2016, a été engagée avec les pays voisins une étude « inter-scot » qui se poursuivra en 2017 notamment sur la problématique de la mobilité.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera approuvé en 2017 pour une approbation au printemps 2018. ♦



Pont de l'Europe et Secteur des Groues : deux réflexions majeures pour l'avenir du territoire

Les deux projets doivent permettre de mettre en place un urbanisme durable, fluidifiant l'espace et les mobilités, autour de pôles durables, respectant l'environnement.

Tête Nord du Pont de l'Europe

LES ENJEUX DÉCOULANT DE L'URBANISATION sur ce secteur sont les suivants :

- assurer une couture urbaine et architecturale entre les quais et le faubourg Madeleine et entre le faubourg Madeleine et la RD 20152,
- mettre en valeur l'entrée de ville (place Paul Bert, débouché de la tangentielle, carrefour du pont de l'Europe),
- proposer des formes urbaines et une programmation sur les îlots mutables,
- intégrer les enjeux de circulation / de stationnement résidentiel et étudier un P+R à l'échelle du secteur.

Les études se sont poursuivies afin d'évaluer les impacts d'aménagement projetés par les

communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle sur le fonctionnement des flux de circulation. Cette étude a abouti à définir plusieurs scénarii à court, moyen et long terme. Parallèlement, une convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique a été conclue avec Saint-Jean-de-la-Ruelle et la Communauté d'agglomération en vue de la démolition prochaine de maisons rue de la Madeleine sur le territoire de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Au cours de l'année 2017, la reconnaissance de l'intérêt communautaire de cette opération permettra d'une part de maîtriser les enjeux de circulation dans ce secteur et d'autre part de favoriser une urbanisation de qualité tirant profit de sa proximité avec la Loire et en entrée de cœur de métropole.

Secteur des Groues

LE SITE DES GROUES PRÉSENTE UNE SUPERFICIE totale d'environ 40 hectares, dont un ancien terrain militaire pour 27 hectares, propriété de la Communauté d'agglomération depuis 2004. Situé sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, il s'agit d'un site stratégique à la fois par sa taille mais aussi par sa localisation centrale. Un projet de nouvelle voie structurante d'agglomération, prévu par le schéma de cohérence territoriale (SCOT), doit traverser ce site. Cette voie, pour la réalisation de laquelle le projet d'agglomération approuvé en 2014 prévoit la poursuite des acquisitions foncières, avec un démarrage opérationnel le moment venu, reliera le carrefour Libération et la tangentielle, avant d'être prolongée vers le nord-ouest de l'agglomération.

Afin de lancer ce projet, les deux communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle avaient constitué, en 2010, un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), établissement public de coopération intercommunale dont la mission était « la réalisation de l'éco-quartier des Groues ». Le comité syndical a été installé le 18 mars 2011.

Les premières simulations de programmation font état d'environ 1700 logements à réaliser. Le projet de composition paysagère et végétale est structuré par la réalisation de deux parcs urbains et une coulée verte, reliant les deux polarités de quartier. Ce nouveau quartier sera desservi par un maillage de liaisons douces. Les équipements nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants seront réalisés et prendront en compte les besoins des quartiers environnants.

Une étude urbaine et environnementale réalisée en 2012 et 2014 ayant fait l'objet d'échanges approfondis avec le comité d'acteurs mis en place dans le cadre du SIVU, sur des thématiques transversales comme l'énergie, la biodiversité, les mobilités ou le programme d'habitat. En 2016, ont été engagées les études préalables à la réalisation



d'une étude d'impact avec le lancement d'une étude faune-flore, étape impérative avant la création d'une ZAC.

Au cours de l'année 2016, il a été également procédé au nettoyage du site et à sa sécurisation suite aux dépôts et incivilités constatés.

Par ailleurs, plusieurs constructions ont été démolies rue des Murlins et une voie provisoire destinée à améliorer la desserte de la nouvelle chaufferie biomasse a été réalisée. Afin de sécuriser le site, une barrière avec contrôle d'accès et caméra a été installée et inaugurée en septembre 2016.

Enfin, la commune d'Orléans a réalisé une aire de jeux sur le site Bénoni Gaultier, en concertation avec les habitants afin de prendre en compte les besoins immédiats des habitants des quartiers environnants.

En outre, il est rappelé que l'Agglo a repris le contrat relatif à la chaufferie biomasse construite sur le site.

Au cours de l'année 2017, sera proposée la reconnaissance de l'intérêt communautaire de cette opération en cohérence avec la maîtrise foncière déjà acquise et les enjeux d'infrastructures qui y sont liés, au travers du projet de doublement de la RD 2157. Il est également souligné la place particulière que prendra cette opération située sur deux communes dans le développement urbain et la production de logements dans le secteur nord-ouest du territoire.

La reconnaissance de l'intérêt communautaire de cette opération d'aménagement conduira à la dissolution du SIVU des Groues par arrêté du Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret.

En 2017, une nouvelle étude urbaine et environnementale doit être engagée pour finaliser la programmation de l'opération. ♦



Urbanisme, habitat : une année chargée, et de nouvelles responsabilités

Dès 2016, de nombreuses actions du troisième programme local de l'habitat 2016 - 2020, approuvé le 19 novembre 2015, ont démarré. La création de la conférence intercommunale du logement constitue une action emblématique, car elle marque l'arrivée de l'EPCI sur les questions relatives à la demande et à l'attribution des logements sociaux.

CHIFFRES CLÉS

9
ateliers techniques
du PLH organisés

168
participants

19
actions du PLH
démarrées sur 31

LE 21 DÉCEMBRE 2016, l'installation de cette nouvelle « conférence intercommunale », coprésidée par le préfet et le président de l'Agglo, a marqué l'aboutissement d'une longue concertation avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, adossée à la réalisation d'un diagnostic d'occupation sociale et des attributions sur le territoire. Les travaux se poursuivront en 2017 pour élaborer la convention intercommunale d'attributions, qui définira les orientations politiques et les actions décidées.

Actions réalisées en 2016

- La signature d'une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre pour une durée de 6 ans, calée sur le calendrier du PLH, pour la production des logements sociaux et l'amélioration des logements privés.
- L'élaboration et l'entrée en application d'un nouveau règlement des aides à l'habitat social, soutenant davantage les projets de logements réalisés dans des bâtis existants.
- La rédaction du protocole de préfiguration ANRU pour les 3 quartiers éligibles au NPNRU



(La Source et l'Argonne à Orléans, Les Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle) a reçu un avis favorable du conseil d'administration de l'ANRU le 10 novembre dernier.

- Le lancement d'une étude stratégique en vue d'une OPAH Rénovation urbaine sur le quartier des Carmes dans le centre d'Orléans.
- Le renouvellement du soutien au dispositif « Louez zen » pour une durée de 3 ans et un objectif de 50 logements conventionnés réservés à des personnes en parcours d'insertion professionnelle.
- Le démarrage d'un projet de création de 5 logements adaptés aux gens du voyage, dans le cadre d'un large partenariat avec la ville d'Olivet, l'ADAGV, le service Gens du voyage et le service habitat d'Orléans métropole.
- La finalisation du volet « information du demandeur » du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), rédigé avec l'ensemble des partenaires. ♦

CHIFFRES CLÉS

338
nouveaux logements locatifs sociaux
financés (dont 74 au titre de la
reconstitution ANRU) soit 672 300 €
de crédits communautaires mobilisés,
(dont 146 700 € pour la reconstitution
de logements démolis dans
les 3 quartiers ANRU) et 543 200 €
de crédits délégués par l'État.

117
logements sociaux réhabilités
et 117 000 € de crédits
communautaires apportés.

136
logements privés améliorés et
la dernière tranche de travaux de
la copropriétés dégradées de la Prairie
à Saint Jean de la Ruelle
(299 logements) soit 80 170 € de crédits
communautaires mobilisés
et 3,4 millions € de crédits Anah
et Habiter Mieux.



FOCUS DD... Réhabilitation thermique

La politique de réhabilitation thermique des logements sociaux et des copropriétés a été initiée en 2016, avec le soutien à la réhabilitation de 117 logements sociaux dans le parc public et de 3 copropriétés de 337 logements, dont la copropriété dégradée de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Cette politique de soutien financier par l'EPCI vise à accélérer le

processus engagé, à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour améliorer les capacités financières. Cette intervention concomitante sur le parc social et le parc privé vise aussi à enrayer la déqualification du parc existant, notamment dans les secteurs d'habitat particulièrement stigmatisés.

ET DEMAIN

Objectif 1

La conduite des études pré opérationnelles pour la mise en œuvre de 2 opérations programmées d'amélioration de l'habitat : OPAH renouvellement Urbain des Carmes et le dispositif copropriétés de la Dalle à Orléans La Source afin de définir le contenu précis des interventions, les modalités opérationnelles, financières et partenariales de réalisation.

Objectif 2

La mise en œuvre du 1^{er} volet du Plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs devrait être effective en mai 2017. Il prévoit l'organisation de l'information sur le logement social notamment dans les 21 mairies et chez les bailleurs sociaux. Il positionne la Maison de l'habitat comme tête de réseau de la formation des agents communaux et propose des supports d'information destinés aux demandeurs. Il s'agira égale-

ment de co rédiger les autres volets de ce Plan partenarial relatifs aux mutations.

Objectif 3

La poursuite de l'animation de la convention intercommunale d'attribution, visant à définir les orientations politiques et les actions à mettre en œuvre pour organiser les attributions des logements sociaux, au travers de nouveaux ateliers de concertation partenariaux tout au long de l'année 2017. Le document finalisé sera présenté à une nouvelle réunion de la conférence intercommunale du logement à l'automne.

Objectif 4

La poursuite de la production de logements sociaux sur le territoire, dont l'objectif annuel est de 386 logements locatifs sociaux (y compris la reconstitution des logements ANRU) et le soutien à des projets de réhabilitation du parc social. La finalisation du projet de 5 habitats adaptés aux gens du voyage à Olivet. ♦



Pour un usage croissant des transports en commun

Le réseau TAO a enregistré 33 millions de voyages. Cette accroissement notable, lié aux modifications de fréquence et de lisibilité des lignes fortes, permet d'envisager d'autres améliorations, grâce à des travaux importants et à une vision plus précise des déplacements sur le territoire.

L'ANNÉE 2016 A ÉTÉ MARQUÉE par la progression importante de la fréquentation du réseau TAO qui approche maintenant les 33 millions de voyages. Ce constat très encourageant est le résultat des modifications apportées sur le réseau TAO en septembre 2015 et, notamment, le renforcement de la fréquence et de la lisibilité des lignes fortes (1,2 et 3) qui constituent, avec les deux lignes de tramway, le réseau structurant de notre agglomération. En effet, ce dernier concentre à lui seul plus de 80 % de la fréquentation total du réseau TAO.

Le travail engagé fin 2016 dans le cadre de la révision du PDU et du SCOT sur la mobilité des habitants des territoires périurbains devra permettre de faire émerger des pratiques de mobilité plus durables pour ces territoires où le transport collectif urbain trouve rapidement ses limites.

Améliorer l'attractivité du réseau bus, afin de le rapprocher de l'image dont bénéficie le tram

Déploiement de la priorité aux feux des bus de la ligne 2

L'Agglo s'est engagée, dans le cadre du projet d'Agglo 2014-2020, dans un travail d'amélioration de la vitesse commerciale des bus et de leur régularité. Sur 2014-2015, une expérimentation a été menée sur la ligne 2 du réseau TAO, afin de lui accorder la priorité de franchissement aux carrefours à feux. Cette démarche a associé les services de l'agglomération, des communes et l'exploitant du réseau afin de s'assurer que les réglages des feux tricolores offrent le meilleur compromis et n'induisent pas de difficultés de circulations supplémentaires qui seraient préjudiciables pour tous.

Cette expérimentation a permis de démontrer l'amélioration significative des temps de franchissement apportée par le système et d'évaluer l'absence d'influence négative sur la circulation générale. Ainsi, en 2016, l'agglomération a procédé à la mise en œuvre de la priorité bus sur la totalité du parcours de la ligne 2, notamment les mails, en dehors des croisements avec les lignes de tramway. Ainsi, fin 2016, une trentaine de bus complémentaires ont été équipés du système de priorité. Le déploiement de la priorité aux feux a également débuté sur la ligne 3.

ET DEMAIN

Le déploiement se prolongera en 2017 afin que l'ensemble des carrefours à feux des lignes 1 et 3 soit équipé de ce dispositif.

Études d'Axes Lignes 1-2-3

Parallèlement, une mission d'études a été confiée à un prestataire pour développer l'attractivité de 3 lignes de bus structurantes les plus fréquentées du réseau (lignes 1, 2 et 3) en identifiant les pistes d'amélioration de la vitesse commerciale, de la régularité et du respect des fréquences annoncées à la clientèle.

En 2016, un premier diagnostic a été présenté et la démarche doit se poursuivre sur la première partie de l'année 2017.

Cette mission d'études permettra d'identifier l'ensemble des travaux d'aménagement à réaliser : aménagements ponctuels de voirie, réduction des chicanes et autres ralentisseurs, aménagement et implantation des arrêts, modification des plans de feux et régime de priorité aux croisements, adaptation des règles de stationnement, création de voies dédiées aux bus, renouvellement du matériel roulant, etc... ♦



Poursuivre la mise en accessibilité du réseau TAO

Le service TPMR

Le service TPMR, à destination des personnes dans l'incapacité d'utiliser le réseau de transport régulier, a connu depuis 2012 un certain nombre d'ajustements pour adapter son offre aux demandes et besoins de ses usagers.

La réorganisation du réseau de bus en 2015 a permis une meilleure desserte des ESAT et, de fait, permis à des salariés en situation de handicap d'utiliser le réseau régulier, ce qui a libéré des places pour de nouveaux voyageurs.

L'accès à la centrale de réservation a également été modernisé pour offrir une meilleure prise en charge des personnes dès le premier appel. Ainsi, plus de 80% des réservations se font dès le 1er appel et le nombre de réclamations concernant le service a fortement chuté pour être quasiment nul.

CHIFFRES CLÉS

16
arrêts mis
en accessibilité
en 2016

413
quais restant
à mettre aux
normes sur
les 940 quais
prioritaires
identifiés

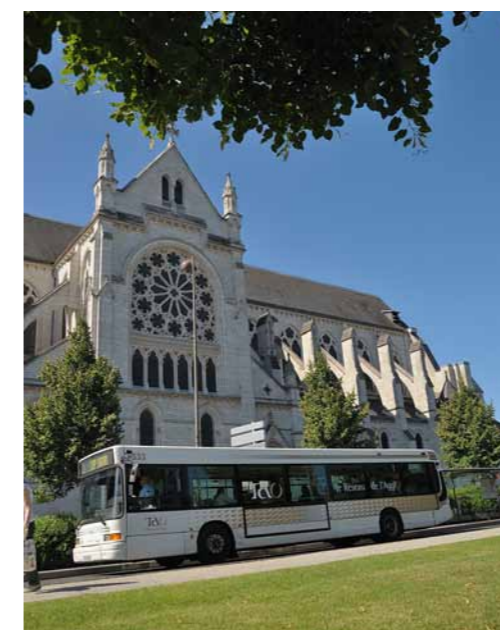
Parallèlement, toujours dans une logique d'amélioration du service, une commission d'accès au service TPMR a été créée en octobre 2016. Cette commission se réunit une journée par mois pour permettre une meilleure orientation des usagers au regard de leur situation et de leurs besoins mais également pour communiquer sur le principe du service et son fonctionnement.

Le SD'AP

Le projet de Schéma Directeur-Agenda d'accessibilité Programmée (SD'AP), approuvé en 2015, permet à la métropole orléanaise de poursuivre la mise en accessibilité de son réseau de transport, et définit le programme des travaux à mener ces prochaines années.

En 2016, le SD'AP a été complété sur deux thématiques : une première liste de 31 arrêts en impossibilité technique d'être mis aux normes a été identifiée, et le service de transport de substitution à mettre en place pour pallier ces impossibilités a été précisé.

En parallèle, la mise en accessibilité des arrêts de bus s'est poursuivie sur le réseau TAO avec la réalisation de travaux sur 16 quais, et la participation de la métropole sur des projets menés par les communes via des fonds de concours (4 arrêts).



Maintenir le patrimoine de l'Agglo dans le domaine des déplacements

Rénovation de la ligne A du tram

Depuis 2010 des vibrations inhabituelles ressenties sur la ligne A ont conduit à des réductions de vitesses et des réparations ponctuelles pour permettre d'exploitation en sécurité. Une expertise judiciaire est en cours sur ce sujet.

Le diagnostic de la ligne présenté en mai 2016, a montré un bon niveau général de l'infrastructure après 15 ans (maintenance, revêtements, soudures) mais des problèmes d'ampleur (Mouillère – V. Hugo, conception de l'assainissement). C'est sur cette base que l'Agglo a établi un programme d'actions prioritaires 2017-2020 pour la résorption des désordres et un programme de maintenance ultérieure pour maintenir un niveau de sécurité et de confort satisfaisant pour un budget annuel stabilisé.

Des travaux de consolidation sur le secteur Mouillère – V. Hugo ont eu lieu durant l'été 2016. Ils se sont déroulés en soirée (nuits longues) afin de minimiser l'impact pour les usagers. Des selles neuves ont été intercalées entre des selles fragilisées. C'est la première étape du plan pluriannuel qui s'étend jusqu'en 2018 sur le secteur.

EN CHIFFRES	M€ HT
Réparation 2015	0,4
Consolidation 2016	1
Rénovation 2017-2018	9
Gros entretien 2019-2020	3,1
Maintenance après 2020	1,2/an
Impact DSP TAO de 2015 à 2018	0,5/an



ET DEMAIN

Sur le secteur principal, un rail neuf sera installé sur des selles intégralement renouvelées et l'assainissement corrigé. La vitesse de 70 km/h sera retrouvée en septembre 2017 entre Mouillère et Zénith, et 2018 entre Zénith et V. Hugo. L'opération induira des coupures d'exploitation de 6 semaines l'été au sud de la ligne. Des zones plus localisées à Fleury, à l'Université et sur le Pont de Joie seront également restaurées. Le programme 2019-2020 sera consolidé fin 2017.

Travaux d'entretien courant

800 000 € ont été investis en 2016 dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement. Les travaux ont principalement porté sur :

- le changement de l'éclairage des fosses de l'atelier bus, afin d'améliorer les conditions de travail des salariés,
- la réfection du toit, les peintures et la remise en marche de l'ascenseur du P+R Rol Tanguy, afin de le rendre plus attractif et fonctionnel,
- le changement des batteries des onduleurs de la ligne B,
- le changement du mécanisme de la barrière du dépôt tram de La Source, afin de sécuriser le site,
- le renouvellement de la vidéoprotection embarquée des bus (1^{re} tranche),
- le changement des rétroviseurs des rames 301 et du logiciel.
- la rénovation du séparateur des hydrocarbures, afin de filtrer la pollution des bus sur le dépôt de la Source.

Évaluer les actions conduites dans le domaine des déplacements

Mise en révision du PDU

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est le document planifiant l'organisation des déplacements, que ce soit la circulation tous modes, le stationnement, le transport de personnes ou de marchandises. Sur notre territoire, le PDU a été adopté en 2008 pour une durée de 10 ans. La majorité des actions du PDU ayant été réalisée ou engagée et les objectifs d'évolution de parts modales presque atteints (augmentation constatée de l'usage du vélo, de la marche à pied et des transports en commun ces dix dernières années, ainsi qu'une stabilisation du trafic routier), il a été décidé début 2016 de mettre en révision le document.

Cette révision est menée en parallèle à celle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), afin que la démarche puisse alimenter le volet mobilité du SCoT et que les deux documents soient parfaitement compatibles.

L'année 2016 a été l'occasion de débiter une concertation élargie auprès des communes, acteurs du transport, associations et habitants et de finaliser la première étape du document, l'élaboration du diagnostic et des enjeux.

ET DEMAIN

• Poursuite de l'élaboration du PDU avec définition des objectifs et des actions à mener sur ces 10 prochaines années, en concertation avec les partenaires et les habitants.

- Adoption du PDU programmé fin 2018, après enquête publique.

Modèle de trafic

Le modèle de trafic routier, élaboré en 2015 et exploité par le bureau d'études DYNALOGIC, a été en 2016 un outil d'aide à la décision sur le devenir de la RD2020 Sud et plus globalement du sud-est de l'agglomération aux horizons 2025 et 2035. Les résultats de modélisation du trafic ont également permis d'alimenter les réflexions de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération.

Faciliter et encourager les déplacements doux sur le territoire

Chaque année, de nouveaux aménagements et équipements cyclables sont réalisés pour garantir aux usagers la continuité et la sécurité des itinéraires.

Geovelo Orléans : l'application qui guide les cyclistes

En septembre 2016, l'AggLO a lancé un nouveau site internet et une nouvelle application sur son territoire : un calculateur d'itinéraires pour les cycles s'appuyant sur une cartographie participative.

Geovelo guide les cyclistes dans tous leurs trajets, utilitaires et touristiques.

C'est aussi un outil de communication autour du vélo et un véritable déclencheur de mobilité douce :

- application mobile gratuite et disponible sur Android et iOS via Google Play Store et App Store, pour être guidé comme un véritable GPS,
- site web : www.geovelo.fr/orleans pour planifier les trajets et voyages à l'avance.

Itinéraires adaptés, confort et sécurité, laissez-vous guider à vélo

geovelo
NOUVELLE APPLICATION MOBILE GRATUITE

AggLO
Orléans Val de Loire

www.geovelo.fr | www.orleans-agglo.fr

CHIFFRES CLÉS

438 km
d'itinéraires cyclables

4 808
places de stationnement vélos

4 220
places disponibles à proximité des arrêts bus/tram, des équipements publics et des commerces

20
parcs relais vélos, soit 540 places réservées aux détenteurs de la carte Moda'Pass du réseau Tao

350
vélo'+ sur 34 stations, 24 h/24, 7j/7 (location courte durée)

1 000
vélo'tao dont 500 à assistance électrique (location longue durée)



Améliorer l'intermodalité avec les autres réseaux et modes de transport

Déploiement de la carte JV Malin

Depuis février 2016, la billettique interopérable se développe en région Centre-Val de Loire avec la carte sans contact JV Malin. Cette carte, distribuée sur le réseau TAO depuis le mois de juillet 2016, va progressivement remplacer la carte Moda Pass', rendant ainsi possible le chargement de titres de transports des TER et des différents réseaux de la région Centre-Val de Loire sur un support sans contact unique, sans oublier les titres combinés TerBus et Starter salariés et étudiants.

ET DEMAIN : LE MTICKET

Dans le cadre du développement des services digitaux au service de la mobilité, une expérimentation sera lancée à l'été 2017 pour proposer l'achat et la validation de son ticket directement avec son Smartphone.

Évolution réseau Tao

Desserte IKEA

Le magasin IKEA a ouvert ses portes en août 2016 sur la ZAC du Parc de Limère, à Ardon. En raison de l'importance de la fréquentation de ce magasin et dans l'objectif de répondre aux besoins de déplacement des salariés et des visiteurs, l'Agglo a été amenée à étudier l'extension de la ligne 1 avec un nouveau terminus. Une voie spécifique et un arrêt de bus « Limère-Ardon » ont donc été créés pour assurer une desserte au plus près du magasin.

Fréquentation du réseau

En 2016, le réseau a connu une hausse de sa fréquentation de 4,8 % pour atteindre 32,8 millions de voyageurs. Cette hausse se retrouve sur tous les modes, + 3,8 % pour le tram A, + 1,5 % pour le tram B et + 7,3 % pour le bus. Les 2/3 des voyages sont réalisés en tram, soit près de 21 millions.

- Le service TPMR a connu une hausse de 8 % par rapport à 2015.
- La fréquentation des P+R a augmenté de 42,1%. ♦



La biodiversité pour une dynamique collaborative avec les communes

L'Agglo a réalisé en 2013 une étude de définition de la Trame Verte et Bleue du territoire, obligation réglementaire à prendre en compte dans les documents de planification. Cette étude a en effet préfiguré la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

EN 2016, A ÉTÉ INITIÉE LA PHASE OPÉRATIONNELLE de la Stratégie Biodiversité, et ce à plusieurs niveaux :

1. une prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans le SCoT au travers d'un travail collaboratif et concerté.

2. l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie biodiversité intégrée en travaillant en collaboration avec les directions opérationnelles, sur les projets d'aménagement, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel, pour une amélioration continue des pratiques et compétences communautaires.

3. le lancement et l'animation d'une dynamique participative avec les communes volontaires objectif est de positionner l'agglo-

mération comme facilitateur et pourvoyeur d'outils opérationnels, pour accompagner les acteurs, gestionnaires d'espaces de la TVB, vers une mise en réseau des moyens et une évolution des pratiques.

En octobre 2016, s'est tenu à Chécy la première « Rencontre de la Biodiversité » afin d'initier cette démarche participative avec et pour les 22 communes.

Suite à ce séminaire d'échanges, un questionnaire a été envoyé aux communes pour identifier leurs priorités opérationnelles et leurs besoins en matière de biodiversité et de TVB. Ces éléments seront utilisés pour co-construire le plan d'actions, qui permettra la déclinaison de la TVB sur le territoire. ♦



Penser l'après-carbone, dans le bâti

La mobilisation contre le changement climatique passe, d'abord, par une action volontariste en faveur de la sobriété énergétique du résidentiel et du tertiaire, qui constituent des sources d'émissions majeures des gaz à effet de serre.

Lutte contre le changement climatique

LES LOIS SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS – MAPAM – et la Nouvelle Organisation Territoriale – NOTRe – ont transféré aux intercommunalités les compétences en matière de transition énergétique.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 est venue confirmer la volonté de la France de renforcer son indépendance énergétique, réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donner à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

Pour mémoire : la transition énergétique c'est :

- consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles et de transport, plus de confort thermique et d'efficacité dans l'industrie),
- produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales et d'énergies renouvelables, moins de déchets),
- faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants),
- créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

Lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial

L'Agglo s'était engagée, avec son Agenda 21, à formaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial, projet territorial dont la finalité est la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, sous l'angle de l'atténuation (réduire les émissions de gaz à effet de serre) et de l'adaptation (résilience du territoire, au bénéfice de sa population et de ses activités).

Lors des Conseils de communauté du 16 juin et 17 novembre 2016, les élus ont confirmé cet engagement en officialisant l'élaboration du PCAET. Un appel d'offre pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été lancé en fin d'année.

Mobilisation des professionnels du bâtiment

Dans le cadre de leur démarche de développement durable, l'Agglo et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret ont souhaité, pour renforcer la portée de leurs actions, bâtir un programme commun opérationnel, formalisé dans une convention de partenariat, conclu pour 4 ans.



Ce programme s'appuie sur 4 actions :

- déployer les Eco-défis des commerçants et artisans visant à mobiliser cette cible sur l'atteinte de performances environnementales durables,
- expérimenter le projet « Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles » pour la requalification énergétique des pavillons anciens, tel que prévu au Programme Local de l'Habitat 3,
- dresser le bilan et les axes d'évolution de l'accueil des commerçants et artisans en déchetteries,
- élaborer un travail partenarial pour la construction du PCAET.





Sensibilisation des habitants

LA RÉUSSITE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE passent aussi par la sensibilisation des habitants.

Convention avec l'ADIL/Espace Info Énergie du Loiret

Diverses actions visant la déperdition énergétique des logements et la prise en compte de comportement de sobriété énergétique au quotidien ont été menées :

- mise à disposition d'expositions à l'IUT de Saint-Jean-de-Braye, aux services sociaux d'Orléans et à la commune de La Chapelle Saint-Mesmin,
- accompagnement de copropriétés.

Fin 2016, 126 copropriétés sont accompagnées. 22 de plus qu'en 2015 :

- 83 copropriétés en accompagnement d'audits énergétiques,
- 43 copropriétés en accompagnement en phase travaux (en réflexion ou à venir).

En 2016, plusieurs copropriétés, à St-Jean-le-Blanc, Orléans, la Chapelle St-Mesmin et Olivet, ont voté des travaux.

Cet accompagnement permet d'actionner les volets :

- environnemental : par une performance énergétique accrue des bâtiments,
- économique : par un soutien à la filière du bâtiment.

Convention avec Unis-cité et GRDF

À l'occasion du projet national « Civigaz », initié par GRDF et la fondation FACE, en vue d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité domestique dans les logements.

Civigaz a pour but de :

- promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes au bénéfice des personnes les plus vulnérables à l'aide du développement du Volontariat Service Civique,
- conseiller les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique et la sécurité des installations intérieures gaz.

Ce projet contribuera à accompagner, d'octobre 2016 à septembre 2017, 1300 foyers sur le territoire.

Les logements ciblés sont ceux disposant d'une alimentation individuelle en gaz naturel, pour le chauffage, l'eau chaude ou la cuisson.

L'objectif opérationnel est de sensibiliser les occupants à la maîtrise des énergies, à la sécurité des installations intérieures gaz, et de fait, de contribuer à la prévention de la précarité énergétique. ♦



Réduire les risques et les nuisances sur le territoire

Inondations, risques industriels : 2016 a marqué des avancées, à travers, notamment la mise en place d'une Stratégie locale du risque inondations.

CERTAINS SECTEURS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION SONT EXPOSÉS à un ou plusieurs risques naturels majeurs, au premier rang desquels figure le risque inondation. L'Agglo agit à trois niveaux : l'amélioration de la connaissance des risques et nuisances existants sur le territoire, la réduction de la vulnérabilité et l'information des acteurs concernés.

Le risque d'inondation

Lancement de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) pour les vals d'Orléans

L'obligation de construire une stratégie locale de gestion du risque d'inondation est issue de la mise en œuvre de la directive inondation dont l'une des conséquences fut de définir un Territoire à risque important (TRI) sur le secteur d'Orléans. Un TRI est un périmètre, exposé à des risques d'inondation, sur lequel sont concentrés un grand nombre d'enjeux, notamment des populations, des réseaux publics et des activités économiques. Le périmètre de travail défini avec l'ensemble des

acteurs va de La-Chapelle-Saint-Mesmin à Dampierre en Burly. Cela représente 39 communes et trois EPCI, accompagnés par l'État, qui ont conçu ensemble une stratégie locale de réduction du risque et d'amélioration de la résilience.

Les premiers ateliers pour l'élaboration de la SLGRI ont démarré au cours du 2nd trimestre de l'année 2016. Les élus, les services, les gestionnaires de réseaux ont travaillé sur quatre thèmes : la gestion de crise, la connaissance du risque et la communication, l'aménagement, le système d'endiguement. Ce travail a permis d'élaborer ensemble un document définissant les objectifs et les actions à mener pour améliorer la résilience des vals de l'Orléanais. Ce rapport a été soumis à la commission inondation du Plan Loire qui a émis un avis favorable.

Les prochaines étapes sont l'approbation par le Préfet de Région, mais aussi de trouver un porteur de cette stratégie afin d'animer et de coordonner le travail des parties prenantes et de rechercher des financements.



Le risque industriel

Dans l'agglomération, plusieurs entreprises sont soumises à la mise en œuvre de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prévus par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 ont été créés en France suite à la catastrophe AZF survenu à Toulouse en 2001. Ils concernent uniquement les installations industrielles classées « Seveso seuil Haut » donc considérées comme potentiellement dangereuse pour leur environnement en cas d'accident.

L'objectif des PPRT est double :

- d'une part, aider à résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé,
- d'autre part, mieux encadrer l'urbanisation future.

En 2016, l'État, les collectivités locales et l'entreprise ont travaillé à la construction du PPRT autour de la société DPO à St-Jean-de-Braye. Une solution a été trouvée pour réduire le niveau de risque et réduire l'impact sur les bâtiments limitrophes. Celui-ci devrait être adopté en mars 2017.

24 actions pour mieux respirer

Le nouveau Plan de protection de l'atmosphère – PPA va plus loin, pour la qualité de l'air.

Suite au dépassement du seuil de NO₂ (dioxyde d'azote), le PPA a été révisé. Le 2^e plan, adopté le 5 août 2014, comprend 24 actions (portant sur transports, industrie, habitat, agriculture, et pic de pollution) qui doivent permettre de respecter les valeurs réglementaires des concentrations de polluants et contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'air.

En 2016, dans le cadre de la révision du PDU, les objectifs du PPA ont été intégrés. L'élaboration du PCAET en 2017 permettra de faire un état des lieux et de renforcer les orientations du PPA. ♦



Pour mieux préserver l'environnement : un schéma directeur assainissement, des travaux... et une forte mobilisation

Les services se sont fortement mobilisés pendant les inondations de mai 2016 ; mais les travaux et les études se sont poursuivies tout au long de 2016, afin de réduire l'impact de nos rejets.

Mise en service opérationnelle de la chambre à sable

L'ANNÉE 2016 A MARQUÉ LA FIN DE L'OPÉRATION de la chambre à sable implantée quai de la Madeleine à Orléans. Cet ouvrage prétraite les eaux usées et pluviales du Nord de l'Agglo avant leur transfert vers les stations d'épuration de la Chapelle Saint Mesmin et de l'Île Arrault. Le chantier a été mené sur 2 ans pour un montant total de 3,2 M€.

L'opération s'est déroulée en 5 phases :

- terrassement : automne 2014,
- génie civil : hiver 2015,
- installation des équipements hydrauliques, printemps 2015,

- période d'observation : février 2016,
- mise en service en continu : 31 mars 2016.

Ce programme a été l'occasion de mettre en œuvre l'automatisation des équipements : vannes de régulation en entrée et sortie et dégrilleurs avec bacs automatiques intégrés permettant d'enlever les macro-déchets.

Des résultats significatifs dès les premiers mois de mise en service de l'ouvrage rénové :

- 0,7 à 1 T/par semaine de déchets dégrillés (lingettes principalement),
- 210 T de sables extraits lors des 2 premières

opérations de curage réalisées au cours de l'année 2016,

- - 32 % de déchets à la STEP de La Chapelle,
- 2 agents de la direction mobilisés, 3 journées par semaine pour l'entretien de l'ouvrage.

Afin de garantir une qualité d'exploitation de la chambre à sable en cohérence avec les investissements réalisés, l'AggLO a fait l'acquisition de matériel spécifique.

Une forte mobilisation du service pendant les inondations du 30 mai au 5 juin 2016

Des records de précipitations ont été constatés dans plusieurs départements français, notamment dans le Loiret, qui a été placé en alerte rouge le mardi 31 mai 2016 à la mi-journée, pour une crue exceptionnelle de la rivière du Loing, ce qui a eu pour effet d'entraîner la crue de la Bionne, du Cens, du Canal d'Orléans, et du Dhuy.

Ces pluies intenses ont engendré d'importants cumuls de précipitations et de nombreuses inondations ; il est tombé jusqu'à 200 mm de pluie, soit 200 litres d'eau au mètre carré à Orléans.

Une cellule de crise a été mise en place à la Ville d'Orléans en fin d'après-midi du lundi 30 mai 2016 complétée par une cellule d'ordonnement des équipes de pompes et d'électromécaniciens animée par DCERE sur le site de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Celle-ci a permis d'organiser les interventions de l'ensemble des équipes rapidement en horaire continu avec la mise en place de pompes 24h sur 24h afin de soulager les réseaux engorgés (Ingré, Ormes, Saran sur le territoire en régie) et délester les voiries inondées.

Les équipes ont été très fortement mobilisées jusqu'au dimanche 5 juin 2016 générant une période d'heures supplémentaires égale à une année et mobilisant plusieurs prestataires extérieurs pour mettre en œuvre des solutions transitoires de délestage des réseaux.



Un reporting mis en place jour et nuit en lien étroit avec les équipes de terrain (régie et délégataire) a permis de participer activement à la transmission d'informations actualisées, puis centralisées via la cellule de crise pour être communiquées aux communes. Les moyens logistiques déployés sur le terrain ont donc pu être adaptés en temps réel avec les besoins identifiés.

Un accompagnement des usagers par le pôle accueil de la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Énergie qui, grâce à son lien direct avec les équipes techniques, a pu apporter des réponses rapides et efficaces aux usagers sinistrés, tout en préservant l'écoute et la disponibilité face à cette situation de crise.

Le pôle accueil a géré en 1 semaine :

- 649 appels, soit une moyenne de 130 appels/jour,
- 153 enregistrements d'interventions, soit une moyenne de 30 enregistrements/jour.

Une ambition de préserver le milieu naturel avec le lancement du schéma directeur assainissement

DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE eau pluviale/unitaire et le maintien d'une dynamique engagée sur le réseau eaux usées, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a décidé l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement. Il s'agit pour la collectivité de se doter d'une vision prospective à long terme en matière d'assainissement sur les investissements à réaliser, en relation avec la révision du SCOT et le devenir de son territoire.

Menée sur 3 ans, l'étude du schéma directeur va permettre :

- de répondre aux obligations réglementaires en matière de préservation du milieu naturel,
- de consolider les avis donnés dans le cadre des instructions des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- d'accompagner le développement économique et urbain du territoire communautaire,
- d'assurer la pérennité des réseaux et de réduire les risques pour les usagers (inondations, pollutions, etc).

Le contrôle de conformité des branchements pour limiter les inondations et lutter contre les pollutions

Les usagers domestiques

Conformément à l'article L.1331-4 du code de la santé publique, l'AggLO doit contrôler la conformité des branchements des usagers qui sont raccordés aux collecteurs communautaires. En 2016, 110 DAACT (Déclarations Attestant de l'Achèvement et de la Conformité des Travaux) ont fait l'objet d'un contrôle. Ces contrôles sont réalisés soit par les équipes en régie de la Police des Rejets soit par le prestataire de la DSP :

- 653 contrôles ont été réalisés en 2016,
- 129 installations ont été constatées non-conformes.

Zoom sur les contrôles de la présence d'eaux parasites sur la commune d'Ingré

Le service de la Police des Rejets a terminé en 2016 la campagne de contrôles suite aux nombreux cas d'inondation par reflux d'eaux usées lors de fortes pluies.

Ces inversions de branchements représentent le raccordement par erreur d'eaux pluviales au



réseau d'eaux usées, issues d'environ 28 000 m² de surface imperméabilisée.

Fin mars 2016, 40 % de ces inversions ont été déconnectées du réseau eaux usées.

Les établissements industriels, commerciaux et artisanaux

La Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Énergie est compétente pour contrôler la conformité des branchements et des effluents déversés dans le réseau public des établissements industriels. En cas de pollution avérée, les services enjoignent l'industriel concerné à procéder au nettoyage du réseau interne.

En 2016, 5 demandes ont été réalisées : 1 restaurateur, 2 entreprises de travaux publics et 2 industriels.





Des hydrocureurs de nouvelle génération pour les équipes de la régie

DANS LA CONTINUITÉ DES EFFORTS ENGAGÉS depuis plusieurs années pour optimiser le fonctionnement de sa régie assainissement, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a lancé un plan de renouvellement de sa flotte d'hydrocureurs. Plus de 1,6 M€ ont ainsi été consacrés à l'acquisition de nouveaux matériels. L'appel d'offres lancé en 2015 a désigné le groupement Volvo/Hydrovide comme lauréat du marché d'acquisition d'hydrocureur. Les camions ont été livrés durant le 2nd semestre 2016. Dans le courant de l'année 2017, un 4^e hydrocureur, ainsi qu'un mini-hydrocureur doivent être livrés.

Des formations adaptées sur le site de La Chapelle-Saint-Mesmin ont été dispensées aux agents du service exploitation pour une bonne utilisation des 3 hydrocureurs.



Mise en conformité du dispositif de comptage en entrée de la station d'épuration de La-Chapelle-Saint-Mesmin

Dans le cadre de la mise en conformité de la STEP de La Chapelle-Saint-Mesmin avec la réglementation relative à l'auto-surveillance du traitement des eaux, un dispositif de mesure de débit en entrée de la station d'épuration a été installé pour un montant total de 185 000 € HT.

Les travaux ont consisté à construire deux chambres béton sur les collecteurs d'alimentation de la station d'épuration (Ø1000 et Ø400 fonte) ainsi que la fourniture, la mise en place, le raccordement et la mise en service de deux débitmètres électromagnétiques à manchette afin de mesurer les débits en entrée. Le programme s'est déroulé en 3 phases de novembre 2015 à décembre 2016. Au-delà des enjeux réglementaires, ce projet permet à l'Agglo de renforcer sa connaissance en matière de gestion de ses flux. Un gage d'efficacité dans la perspective d'une optimisation générale du réseau communautaire et d'une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

Un nouveau règlement assainissement plus facile à appréhender par l'usager

Le règlement du service public d'assainissement collectif a été mis à jour et approuvé en juin 2016. Ce document permet d'informer sur les relations entre la collectivité et l'usager du service public d'assainissement collectif. Il présente les engagements du service assainissement, les informations relatives au contrat d'abonnement au service de l'eau et à la facture, les modalités de raccordement et branchement au réseau et les installations privées. Plus lisible et plus synthétique afin de faciliter sa compréhension, la révision prend également en compte l'évolution de la réglementation nationale ainsi que les changements d'exploitant intervenus le 1^{er} mai 2016. ♦



CHIFFRES CLÉS

3
hydrocureurs pour
un montant de 810 K€ (HT)

20 269 000 m³
volume épuré annuellement
sur le territoire de l'Agglo

140 mm
d'eau tombés entre
le 28 et le 31 mai 2016,
soit l'équivalent
de 2,5 mois de pluie



Imaginer, aménager et embellir le territoire

De nombreux aménagements ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération en 2016, notamment en matière routière ou pour le Projet Loire.

Les aménagements routiers

La compétence Espace Public est une compétence partagée entre l'Agglo et les communes.

La définition de l'intérêt communautaire fixe la ligne de partage entre la commune et l'Agglo : les investissements à la charge de l'Agglo concernent la chaussée et les équipements annexes de voirie des voies classées d'intérêt communautaire, les ouvrages d'art et la politique cyclable.

Pour entretenir les 265 kilomètres de voirie, des agents des communes sont mis à disposition de l'agglomération, des marchés sont passés pour assurer la viabilité hivernale, intervenir d'urgence en cas d'incidence sur les axes, entretenir les ouvrages d'art, maintenir les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, entretenir les

espaces verts et réaliser les travaux courants de voirie.

L'équipe QUALIPROX sillonne l'agglomération afin de signaler toutes anomalies sur l'espace public.

Quelques exemples d'aménagements importants réalisés en 2016 :

- Fin des travaux de la 1ère tranche de la liaison RD2020/RD97 et début des travaux de la 2nde tranche entre le polygone et la RD2020.
- Avenue Mendès France : reprise du carrefour Champs Frais avec continuité cyclable avec les aménagements extérieurs.
- Fin de la réfection de la rue du Bourg à Saran.

Ouvrages d'art

- Passerelle Thinat (Orléans) : pose d'un dispositif antidérapant sur platelage bois piétons/cycles.
- Pont Joffre (Orléans) : réparations bordures et trottoirs.



FOCUS DD... Parc de Loire

Parc de Loire : ce projet a pour objectif la création d'un parc naturel urbain d'environ 300 hectares. Il permettra d'associer animation, préservation de l'environnement et maintien de l'activité économique.

Ce projet a pour ambition notamment d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. Il permettra de développer une offre de loisirs et touristique ainsi qu'une programmation événementielle.

- Pont Mendès France (St-Jean-de-la-Ruelle) : élargissement du trottoir pour transformation en espace partagé piétons/vélos.
- Pont Thinat (Orléans) : entretien des joints de chaussée, réparations du garde-corps.
- Pont de l'Europe (Orléans) : entretien courant, lutte anti tag, remise en état des assises bois.
- Pont de Sologne (Olivet) : reprise de la chaussée et changement des lignes de joints.
- Pont Cotelle (Olivet) : études préalables (écologie, géotechniques, hydrauliques, acoustiques...).

Développement du Projet Loire

Réalisation des deux dernières tranches de rénovation des perrés des Quais du Châtelet et Fort Alleaume fortement dégradés lors de la crue de 2008.

Réhabilitation du sentier des Tourelles entre le Pont de l'Europe et l'Île Charlemagne.

Lancement et désignation d'un AMO permettant la définition du programme d'aménagement du Parc de Loire.

Définition d'un sentier d'interprétation au sein du Parc de Loire et désignation d'un prestataire de services pour le mobilier balisant le sentier.

Expérimentation des navettes fluviales « Bat'O Loire » entre le quai du Châtelet et l'Île Charlemagne.

L'aménagement des communes de l'Agglo

Grâce aux fonds de concours ou directement sous sa maîtrise d'ouvrage, l'Agglo a consacré 700 000 € aux financements des opérations de voiries demandées par les communes membres. ♦

CHIFFRES CLÉS

14
opérations
d'infrastructure
en cours

7
voies refaites
communautaires

19
opérations
d'amélioration
ponctuelle
d'éclairage public
avec 7 mises
en lumière

10
opérations de
réparation et/ou
sécurisation sur
des ouvrages d'art

11
opérations sur
le programme
cyclable de
l'agglomération

10
actions
menées dans
le prolongement
de la mission Loire
Trame Verte.



Une nette réduction des tonnages par habitants

Depuis sa création en 2002, la Communauté d'agglomération réalise à la fois la collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour les usagers des 22 communes membres.

L'ANNÉE 2016 A ÉTÉ PRINCIPALEMENT MARQUÉE par la mise en œuvre opérationnelle des ajustements des collectes, la finalisation des dossiers de travaux pour la création de nouveaux équipements (plateformes dédiées aux végétaux) et l'ajustement du contrat de l'UTOM avec les évolutions de l'exploitation du centre de tri. Les inondations de mai/juin ont en outre particulièrement perturbé tant les moyens à mobiliser en collecte et en soutiens aux communes que le fonctionnement de l'usine de traitement inondée.

Faits Marquants

- La gestion des déchets, c'est :
- la sensibilisation à la réduction des déchets et à leur valorisation,
 - la collecte des déchets ménagers résiduels (DMr) en porte-à-porte ou points enterrés de proximité,
 - la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire de différents matériaux (multimatériaux et verre),
 - l'exploitation des 6 déchetteries,
 - l'exploitation de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (2 filières : incinération, tri),
 - l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers,
 - le traitement des déchets des services techniques des communes.

Les actions de prévention

L'Agglo a signé en 2009 un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec l'ADEME, avec trois axes prioritaires identifiés : la gestion alternative des déchets verts et fermentescibles, la consommation responsable (moins de déchets, moins toxiques) et la mobilisation des institutions et des acteurs relais. Une politique de sensibilisation locale et globale a été mise en place pour initier le changement dans les habitudes et suivie d'actions concrètes.

Les obligations réglementaires ont depuis réaffirmé la nécessité de définir et animer une véritable politique locale de réduction des déchets.

L'année 2016, avec 76 116 tonnes (sans le verre) permet de dresser un bilan global de réduction de 6,3 % par rapport à 2008, année de référence.

Il est cependant intéressant d'observer le ratio par habitant et son évolution. Ainsi, avec 7359 habitants en plus depuis 2008, nous arrivons sur 2016 à un ratio de 272 kg/habitant, soit -9 % par rapport à 299 kg/habitant en 2008.

Les grands événements de l'année 2016 sont la reprise après une année de pause des réunions d'informations compostage, la relance de la Semaine du goût et la conduite d'une étude dans le champ de l'économie circulaire.

Lutte anti-gaspillage alimentaire

Le travail de sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire s'est activement poursuivi en 2016, notamment à travers :



- La création d'une pochette d'information permettant de rassembler la collection de fiches « ma cuisine zéro-gaspi ».

- La relance d'une semaine événementielle, la « Semaine du goût zéro-gaspi ». Cet événement a permis d'impliquer 11 partenaires locaux du 8 au 16 octobre 2016. 1459 personnes ont été sensibilisées dont 37 % en milieu scolaire et 62 % grand public.

- Un partenariat avec le Conseil départemental du Loiret pour participer à l'opération « Si l'énergie et l'alimentation m'étaient comptées ». Cette action a permis d'installer le stand « ma cuisine zéro-gaspi » sur 2 Aselqo : Aselqo Bolières au printemps, Aselqo Blossières à l'automne et d'initier les travailleurs sociaux du département à cette thématique. 350 personnes ont été accueillies sur la thématique zéro-gaspi.

En parallèle de ces actions « grand-public », l'Agglo a apporté un appui méthodologique aux communes de Saint-Jean-de-Braye et d'Ingré pour la formation des agents des services de restauration et du périscolaire aux enjeux de la lutte anti-gaspillage et pour la mise en place de pesées dans les restaurants scolaires.

Compostage et gestion alternative des biodéchets

L'année a été marquée par la reprise des réunions d'information sur le compostage individuel. 40 réunions ont été proposées permettant à 738 nouvelles familles d'adopter un composteur de jardin. Au bilan, plus de 17 000 composteurs mis à disposition sur le territoire depuis 2003.

En habitat collectif, 20 sites de compostage collectif déjà actifs ont été visités afin de renouveler les liens avec les référents de site.

6 stands d'information sur le compostage ont été tenus par les guides composteurs bénévoles. Environ 170 personnes ont ainsi pu bénéficier des conseils de ces experts en compostage.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (Novembre), les agents de la direction Gestion des déchets ont tenu 2 stands d'information sur le compostage auprès de 73 agents des mairies d'Orléans et de Saint-Jean-de-Braye.

Enfin, du côté des gros producteurs de déchets organiques (restaurations collectives, supermarchés), la démarche d'information sur la nouvelle réglementation « gros producteurs de biodéchets » engagée fin 2014 s'est achevée.

L'AggLO a notamment participé aux campagnes de pesées de biodéchets menées par le Département dans 11 collèges volontaires. Cela a permis de rencontrer les responsables de restauration et les gestionnaires d'établissement et de leur présenter nos outils d'animation sur la lutte anti-gaspillage alimentaire. Cela devrait déboucher sur des animations scolaires dans les établissements.

Stop-pub

La distribution ciblée d'autocollants Stop-pub pour réduire le gaspillage de papier sur notre territoire s'est poursuivie grâce à la mobilisation des 22 mairies partenaires, des coachs déchets et de quelques relais (syndics privés et bailleurs notamment).

13 524 autocollants ont été mis à disposition des habitants sur l'année, maintenant à bon rythme la diffusion de cet outil.

Le pourcentage de boîtes aux lettres équipées d'un autocollant est en hausse significative : 25 % en février 2017 (données Médiapost) contre 12 % au démarrage de l'action fin 2012.



Réemploi

La gestion des textiles -linges - chaussures usagés par l'AggLO a démarré en 2013.

Le marché initial, groupement associant associations locales et groupe national, a pris fin en août 2016. Le choix a été fait de poursuivre le partenariat uniquement avec Le Tremplin qui assure la collecte, le tri, la revente et la valorisation sur tout le territoire. Une partie des textiles est, dans ce cadre, revendue dans leur boutique solidaire.

Des bornes de collecte de textiles – vêtements et chaussures – sont implantées sur le territoire de l'AggLO et, à fin 2016, on comptait 97 bornes : 65 sur le domaine public, 11 sur le domaine privé, 14 dans les déchetteries et 4 à disposition de 2 associations. Par rapport à l'année 2015, les 3 bornes situées sur la déchetterie ouest ont été retirées car elles étaient vandalisées tous les jours.

637 tonnes de textiles ont été collectées, soit 26 tonnes de plus qu'en 2015, une augmentation de 4,1%. On obtient une moyenne de 2.31 kg/hab/an pour 2016 sur l'ensemble du territoire.

L'objectif du projet d'AggLO mentionne 165 points de collecte d'ici 2017 et 1 000 tonnes par an d'ici 2020 avec les principaux objectifs associés que sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en terme de desserte des habitants et le soutien de l'emploi local (26 emplois mobilisés au sein de cette structure d'insertion).

Économie circulaire

Une étude a été lancée en février 2016 pour étudier la faisabilité d'une collecte de pain auprès des restaurations collectives, des artisans et commerçants. Le bureau d'études ECOZEPT, aidé des services Gestion des Déchets et Emploi de l'Agglo, a enquêté sur les pratiques et les besoins des détenteurs de pain, analysé l'ancienne filière « Pain contre la faim », réalisé un benchmark d'expériences existantes dans d'autres régions et proposé différents scénarios de mise en œuvre.

Les conclusions de cette étude ferment l'hypothèse de la reprise d'une activité uniquement basée sur la collecte d'inventus de pain faute de rentabilité économique sur ce gisement.

Néanmoins, cette étude ouvre la voie à un partage commun d'une stratégie sur l'économie circulaire. Les élus des commissions Emploi et Gestion des Déchets ont en effet été invités à travailler de concert sur la thématique de l'économie circulaire solidaire.

Toxicité

Pour commencer à travailler sur ce thème, l'équipe a créé un atelier de fabrication de produits ménagers naturels intitulé K'Fait Maison. Cette animation a été testée à 3 reprises : en interne au sein de la Direction de la Gestion des déchets et dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets auprès des agents et élus de Marigny les Usages et au sein de la mairie Centrale d'Orléans.

Animation territoriale

La lettre d'information mensuelle des acteurs de la réduction des déchets a été maintenue et diffusée à plus de 470 destinataires chaque mois => 11 lettres ont été diffusées sur l'année.

En marge de son propre programme d'action sur la réduction des déchets, l'Agglo a soutenu l'antenne locale d'Uniscités en proposant à 16 jeunes en service civique 2 jours de formation sur la prévention des déchets, l'éco-consommation, le compostage et la lutte anti-gaspillage alimentaire. Les jeunes volontaires pourront ainsi enrichir les projets portés sur le territoire de l'Agglo en partenariat avec un large réseau d'acteurs.

La lettre d'info des acteurs de la réduction des déchets N° 20 Décembre 2016

le sujet du mois

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, l'Agglo a testé la fabrication de produits ménagers faits-maison.

Près de 150 personnes ont ainsi été sensibilisées d'une façon ludique à la réduction de la toxicité des déchets. Si cette animation bouscule nos habitudes, elle nous rappelle aussi que l'on peut entretenir sa maison avec des produits simples, économiques et non polluants.

Les stars incontestées de ces animations sont le vinaigre blanc, le bicarbonate de sodium et les cristaux de soude.

Que gagne-t-on à les utiliser ? :

- Faire des économies car ces produits sont très bon marché
- Gagner de la place dans les placards en réduisant le nombre de produits ménagers
- Préserver sa santé en limitant son exposition aux produits dangereux
- Protéger la qualité des eaux car ces produits sont naturellement biodégradables dans l'eau et ne sont pas néfastes pour la faune et la flore marines
- Réduire la toxicité de nos déchets ménagers

BONUS : la recette du produit vaisselle (pour un 1 litre)

- ❖ 50 gr de savon de Marseille râpé
- ❖ 1 cuillère à soupe de bicarbonate de Sodium
- ❖ 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc
- ❖ 1 cuillère à soupe de cristaux de soude (facultatif = dégraissant)
- ❖ 80 cl d'eau bouillante

1. Délayer le savon avec l'eau chaude.
2. Ajouter le vinaigre blanc, les cristaux de soude, et le bicarbonate.
3. Mettre en flacon
4. Rallonger éventuellement avec un peu d'eau chaude jusqu'à obtenir la consistance qui vous satisfait.



Les actions de sensibilisation

Depuis 2010, une équipe de sensibilisation a été mise en place afin de répondre aux questions sur la gestion des déchets des habitants de l'Agglo. L'équipe est composée de 8 personnes et pour accroître la compréhension de l'ensemble des acteurs, une nouvelle dénomination a été définie : il s'agit désormais des conseillers en gestion des déchets (anciennement coachs déchets).

L'organisation de l'équipe a été revue en septembre 2016 afin de garantir une meilleure transversalité des agents. Chaque agent est maintenant en charge d'une zone géographique et doit faire en sorte que la gestion des déchets pour l'ensemble des acteurs (particuliers en pavillon ou en immeuble, professionnels, scolaires..) se déroule de la meilleure manière. En plus, afin de centraliser les données vers un seul interlocuteur, chaque agent est référent d'une thématique :

- Suivi des performances de tri des particuliers.
- Suivi des performances de tri des professionnels.
- Compostage et gestion alternative des déchets verts.
- Cible scolaire.

- Gestion des événementiels.
- Eco-consommation et toxicité des produits.
- Habitats collectifs, étudiants, nouveaux habitants et PAV.

Les objectifs de l'équipe

- Accompagner la population à l'ajustement des collectes.
- Établir des liens avec les relais importants de leurs zones géographiques (mairie, police municipale, services techniques, écoles, associations, gardiens, bailleurs...).
- Sensibiliser les habitants chez eux et en dehors de leur domicile.
- Développer le tri dans les différentes structures (entreprises, associations, administrations...) et les informer sur l'ensemble des services proposés par Orléans Métropole.
- Cibler les actions en fonction des besoins des interlocuteurs et les objectifs de performances (tri, verre, textile, réduction des déchets, toxicité...).

Les temps forts 2016

Au-delà des axes forts, l'équipe des conseillers a répondu aux sollicitations d'animations, soit 54 actions de sensibilisation. L'ajustement des collectes n'a pas permis de répondre à l'ensemble des demandes, c'est pourquoi les actions ont été divisées par trois pour cette année. Différents stands sur des manifestations, des animations en structure ou encore des visites de site ont permis de sensibiliser 4600 personnes aux thématiques proposées.

- Ajustement des collectes : boitage de grande ampleur, communication de proximité, suivis. Cette action avait pour but d'accompagner les usagers sur leurs nouvelles fréquences et leurs nouveaux jours de collecte. Pour cela, un boitage a été réalisé par un prestataire et par 17 ressources internes (2 conseillers en gestion des déchets et 15 renforts). Du 15 mars au 25 avril 2016, 87212 flyers d'informations ont été distribués dans les boîtes aux lettres.
- Accompagnement des sinistrés de la crue de juin : mise en place de caissons.
- Constitution d'une nouvelle équipe : formation, nouvelle organisation.
- Relation avec les agents de collecte : temps d'échange réguliers.
- Tri des particuliers : réalisation de suivis. Ces suivis ont permis de contrôler la qualité de 6161 bacs, de sensibiliser en direct 1722 usagers et de distribuer de l'information dans 3432 boîtes aux lettres.
- Tri des professionnels : réalisation d'enquêtes.
- Compostage : réalisation de suivi sur les sites moyennement autonomes.

L'information aux habitants pour les services de collecte

Certaines actions d'information ont lieu chaque année pour faciliter la collecte, faire face à des modifications de collecte ou accompagner un nouveau service.

- Collecte des déchets les jours fériés.
- Collecte annuelle des encombrants en porte à porte.
- Service de collecte des déchets verts en porte à porte pour les personnes âgées de 75 ans et plus et pour les personnes invalides ou à mobilité réduite.

Pour diffuser ces informations, différents vecteurs de communication sont utilisés : le site internet d'Orléans Métropole, le relai vers les communes, la distribution de documents en boîte à lettres...

L'accompagnement au tri hors domicile

Depuis 7 ans, l'Agglo propose des dispositifs aux organisateurs d'événements afin d'être le plus éco-responsable. Des contenants spécifiques sont mis à disposition (borne pour le tri du verre, corbeilles double-flux, borne pour le tri du textile...).

Les objectifs sont :

- améliorer les conditions de gestion des déchets sur les manifestations,
- mettre en œuvre le tri des déchets quand le gisement est suffisant,
- uniformiser les conditions d'organisation de ce tri afin que des repères se créent au niveau de la population,
- diffuser des consignes claires via des supports adaptés (affiches personnalisées) afin que les organisateurs soient autonomes dans leur gestion.

En 2016, 102 demandes d'accompagnement sur les manifestations ont été prises en charge, à noter que 4 demandes ont été annulées en raison de la crue et des sites inondés.

La collecte des déchets verts

Service de proximité déployé à l'échelle du territoire depuis 2014, la collecte des déchets verts en porte à porte, par quinzaine entre avril et novembre, dessert un public de personnes âgées de + 75 ans ou à mobilité réduite. Ce service est réalisé par plusieurs structures d'insertion locales regroupées pour l'occasion.

Le service, représentant une charge globale de 260 k€, rencontre un vif succès auprès de la population visée : 3348 inscrits à fin 2016, soit une progression de plus de 8,5%. 545 tonnes (+ 15%) ont été collectées en sacs ou en fagots et valorisées sur une plateforme de compostage.

Des déchetteries toujours fortement plébiscitées

Les tonnages apportés par les usagers en déchetterie représentent toujours plus de 40% du total des déchets gérés par l'agglomération. Ils évoluent de nouveau à la hausse.

L'année 2016 a permis la finalisation des dossiers d'étude pour l'implantation de plateformes dédiées aux végétaux, dont les travaux seront assurés en 2017 avec le soulagement attendu des sites existants.

La filière sur les meubles (bois, métal, plastique), matelas et sommiers (valorisés via l'éco-organisme agréé Eco-mobilier) permet de détourner plus de 1200 tonnes avec 3 déchetteries équipées.



Les tonnages collectés

Chaque jour, les équipes de l'Agglo et les prestataires désignés par marchés publics mettent leur savoir-faire au service de la collecte des déchets. L'année 2016 a été marquée, à partir de mai, par un vaste ajustement des fréquences de collecte sur le territoire pour établir un service plus adapté aux réels besoins des usagers. Ces niveaux de service des collectes sont basés sur la typologie d'habitat tant pour les déchets ménagers résiduels (1 à 3 passages pour l'essentiel) que pour la collecte sélective (un service hebdomadaire ou par quinzaine).

La conduite des changements sur les collectes a reposé sur de nombreuses démarches de concertation, avec les équipes de terrain (dialogue social), avec les partenaires (bailleurs et syndic sur l'habitat collectif) et avec l'ensemble des maires afin de bien arrêter les évolutions sur chaque territoire de l'Agglo et d'établir le nouveau planning hebdomadaire des collectes.

Les services proposés (dotation en bacs de volume plus grands si besoin) et le fort accompagnement en communication ont permis de limiter les réclamations et l'engagement des équipes de collecte a permis de stabiliser les secteurs de collecte rapidement, en dépit des événements climatiques sur la période de lancement.

On peut noter la forte progression des encombrants tant en porte à porte qu'en déchetteries ; sur ces dernières, les végétaux et les déchets à valoriser représentent les plus fortes évolutions quantitatives.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DMr	71 120	70 029	69 272	66 104	64 739	63 461	64 082	63 359	63 248
Déchets sélectifs	15 978	15 656	15 876	18 987	18 799	18 720	18 865	19 184	19 364
Encombrants PAP	1 144	1 413	1 150	992	1 338	1 033	1 341	1 191	1 562
Déchets verts							371	473	545
Textiles usagés							511	611	637
Déchetteries	52 440	52 694	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063	56 464	60 006



Les tonnages traités à l'UTOM

Le traitement des déchets est principalement assuré à l'UTOM (Unité de Traitement des Ordures Ménagères) située à Saran. Les déchets y sont valorisés par la production d'énergie électrique (par incinération des déchets ménagers résiduels) et par le recyclage des papiers et emballages ménagers issus des collectes sélectifs. Certains déchets, déchets verts, textiles, apports issus des déchetteries, disposent de filières propres de valorisation et ne transitent pas par l'UTOM.

Les événements marquants survenus en 2016 sur l'ensemble du site

L'UTOM a été touchée par les inondations du printemps 2016, entraînant la fermeture du site pendant plusieurs semaines. En effet, ce dernier a été sous les eaux du 31 mai au 6 juin, engendrant des dommages importants notamment du côté incinération.

En raison des inondations, l'unité d'incinération a été fermée du 31 mai au 11 juillet 2016.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes incinérées	103 275	105 071	106 471	107 126	112 307	108 034
Tonnes triées	13 762	15 993	15 889	15 910	16 103	16 474
Tonnes mâchefers	23 735	22 431	21 924	22 303	23 288	22 554

Des dégâts importants ont été à déplorer et ont nécessité de gros travaux et la remise à neuf de certains équipements. La turbine a également été touchée par les inondations. Le groupe turbo alternateur ainsi que la turbine ont été remis en état et toutes les armoires électriques et de commandes ont été entièrement refaites à neuf. La remise en route de la turbine a été effective au cours du mois de novembre avec une réception officielle des travaux sur la turbine le 02/12/2016. L'UTOM n'a donc pas pu produire d'électricité pendant environ 6 mois sur 2016.

La performance énergétique avait augmenté en 2015 par rapport à 2014 passant de 62,3 % à 65,31 %. Or, avec les inondations, la turbine n'a pu être remise en fonction que fin novembre, pénalisant fortement la Performance énergétique. Celle-ci n'est donc que de 38,03 % en 2016.

Le total des déchets incinérés a ainsi baissé de l'ordre de 10 % avec 97 565 T en 2016, et de 4,8 % sur les déchets triés (15 975 T en 2016). ♦

CHIFFRES CLÉS

515 kg
(dont 291 kg en porte à porte) par habitant et par an, collectés par l'Agglo dont 69 kg par habitant par an de déchets sélectifs soit 22,2 % des déchets collectés

215 kg
apportés par habitant par an en déchetterie

637
tonnes de textile



Conforter les conseils citoyens

L'année 2016 a permis de conforter le fonctionnement sur l'agglomération de 9 des 10 conseils citoyens. Cinq comités de pilotage du contrat de ville se sont réunis en 2016 et plus de 120 projets ont été validés.

L'AGGLO ASSURE LE PILOTAGE du Contrat de Ville en lien avec l'Etat représenté par la Sous-Préfète à la Ville appuyée par les services de la direction départementale de la Cohésion sociale.

C'est une politique partenariale visant à coordonner les actions dans les 10 quartiers identifiés comme prioritaires afin d'agir sur **4 piliers** : la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Objectif 1 : poursuivre les actions coordonnées sur tous les champs de la politique de la Ville.

Objectif 2 : permettre aux Conseils Citoyens, composés d'habitants et d'acteurs du quartier, d'agir dans le cadre défini par la politique de la Ville.

Actions réalisées en 2016

L'année 2016 a permis de conforter le fonctionnement sur l'agglomération de 9 des 10 conseils citoyens (celui des 3 fontaines qui est en cours de structuration n'est pas encore défini par un arrêté du Préfet). L'Agglo

a apporté son appui aux communes et aux habitants en missionnant Unis-Cités pour animer, en fonction des besoins, les conseils citoyens. Ces derniers ont bénéficié de formations menées par des organismes mandatés (le Crésol et Villes²) pour favoriser le travail collaboratif et une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique de la ville au plan national et local.

5 comités de pilotages du contrat de ville se sont réunis en 2016 et plus de 120 projets ont été validés (de la lutte contre le décrochage scolaire dans les collèges, au bus emploi de la Boutique de Gestion, aux chantiers prévention avec les bailleurs sociaux), permettant aux collectivités et aux associations de mieux agir sur les quartiers, au profit de ses habitants.

ET DEMAIN

Objectif 1 : poursuivre les actions coordonnées sur tous les champs de la politique de la Ville

Objectif 2 : Poursuivre le programme de formation des Conseils Citoyens

Objectif 3 : Engager l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville ♦

Une amélioration et une extension des aires d'accueil

Objectif 2016 : améliorer la qualité des 5 aires d'accueil de l'agglomération orléanaise, pour faciliter le vivre ensemble.

OBJECTIF 2016 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES 5 AIRES de l'agglomération orléanaise, pour faciliter le vivre ensemble des familles.

La mission Gens du voyage a pour principal objectif l'accueil des populations itinérantes sur les 5 aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération Orléanaise. Cette mission tend à rendre possible le vivre ensemble entre les familles qui résident sur les aires d'accueil.

Actions réalisées en 2016

Afin d'améliorer la qualité d'accueil sur nos aires en 2016 deux types de travaux ont été initiés :

Les réalisations en régie :

- Achèvement des travaux d'amélioration des sanitaires de l'aire de La Source en remplaçant les toilettes dites « à la turque » par celles dites « à l'anglaise ».
- En externe : lancement des travaux d'extension de l'atelier sur l'aire de La Source.

ET DEMAIN

Objectif 1 : Favoriser la polyvalence et les réalisations en régie.

Objectif 2 : Maintenir le niveau du dialogue et la qualité des relations avec la population accueillie par l'amélioration et l'entretien des équipements.

Objectif 3 : Appuyer le service habitat dans les projets d'habitat adapté inscrit dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. ♦

CHIFFRES CLÉS

122

actions ont été soutenues par l'État pour un montant de 1235464€

Parmi ces **122** projets l'investissement financier de l'Agglo et des 4 communes s'est engagé sur 93 projets pour un montant d'aides de 1325464€.



Expliquer et rendre fier !

2016 s'est présentée comme une nouvelle année pleine d'ambition pour le territoire d'Orléans Val de Loire. L'ambition pour Orléans et son agglomération de devenir un des 15 territoires qui comptent sur le plan national avec en ligne de mire le passage en Métropole. L'ambition d'améliorer toujours un peu plus la qualité de vie des habitants malgré un contexte économique contraint pour les collectivités. C'est sur ces deux axes majeurs du Projet d'AggLO qu'ont été mises en place les actions de communication inhérentes aux nombreux projets menés par l'AggLO Orléans Val de Loire.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION qui accompagnent les projets ont pour objectif de faire comprendre, faire connaître, faire adhérer les différents publics ciblés. Avec des objectifs précis, elles ont recours aux outils les plus pertinents pour faire passer un message clair et efficace.

Un accompagnement au plus près des habitants

Parmi les nombreuses actions de communication mises en œuvre pour accompagner les projets de l'AggLO, deux sujets de proximité, Gestion des Déchets et Mobilité, ont fait l'objet d'accompagnement conséquent.

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'AGGLO ORLÉANS VAL DE LOIRE n°09 NOVEMBRE 2016

AggLO.com
www.orleans-agglo.fr

Orléans Métropole

ÉDITO
CHARLES-ÉRIC LEMAIGNEN, président de l'AggLO
La transformation de notre agglomération en communauté urbaine, puis en métropole, arrive à grands pas. Le 1^{er} janvier prochain, l'AggLO Orléans Val de Loire deviendra Orléans Métropole, c'est un moment historique pour notre intercommunalité. Lors du Conseil communautaire de fin septembre, nous avons lancé concrètement le processus de transformation, validé les compétences qui seront transférées à Orléans Métropole, et adopté le pacte de gouvernance et de confiance métropolitain qui définit les responsabilités et la participation de chacun à la gouvernance de la collectivité. Avec la communauté urbaine puis la métropole, c'est un nouveau chapitre de notre histoire collective qui va s'écrire. Nous avons déjà conduit ensemble de nombreux chantiers qui ont contribué à renforcer l'attractivité de notre agglomération. Nous allons poursuivre cette évolution positive. Le statut de métropole nous permettra, en regroupant davantage nos moyens, d'être plus forts à la fois pour contribuer au rayonnement de notre agglomération mais aussi pour répondre efficacement aux besoins de nos concitoyens. Le 5 novembre prochain, l'AggLO organise une journée entière d'information et d'échanges, place du Martroi, pour vous expliquer de la manière la plus pédagogique possible les enjeux et les actions concrètes de la future métropole, par des rencontres avec les élus de nos 22 communes et aussi une conférence-débat, le matin, à la CCL à laquelle participent des acteurs du territoire qui portent cette ambition avec nous. Venez nous voir et vous renseigner sur nos actions et nos prochains champs d'action, et participez au choix du futur logo de la métropole, le souhaité par notre métropole soit la plus ouverte et conviviale possible, à l'égard de ses habitants, des femmes et des hommes qui y travaillent, et des élus qui l'animent. Elle porte de magnifiques et ambitieux projets, et notre enthousiasme collectif sera l'une des clés de leur réussite.

Une étape-clé a été franchie lors du conseil de communauté en faveur de la transformation de l'AggLO en communauté ligne de mire, son évolution en métropole dès que la loi le

2 INSTITUTION Orléans Métropole est en route

3 INNOVATION French Tech 21,5 M€ pour soutenir les entreprises

4 RECHERCHE Coopération avec AgroParisTech

4 CONTRAT DE VILLE Entrepreneuriat le BGE en tournée

TRIBUNES LIBRES INFOS PRATIQUES

Le réajustement des collectes

Après une refonte totale de l'organisation des collectes de déchets en 2010, il s'avérait indispensable d'opérer quelques ajustements afin d'optimiser toujours plus ce service. Au programme : changements de jours et de fréquences des collectes ; mais aussi, pour 6 des 22 communes de l'AggLO, le remplacement de la collecte du verre en porte à porte par le dépôt en point d'apport volontaire. Cette action impliquait donc de grands changements qui touchent le quotidien des habitants.

Le basculement de la nouvelle organisation s'opérant le 23 mai 2016, les actions de communication pour accompagner ce changement ont démarré fin 2015.

Un plan de communication de grande ampleur a été défini pour être sûr que l'information passait bien auprès des habitants de l'AggLO, quasiment tous touchés par cette action majeure de l'AggLO sur l'un de ses compétences phares.

Tous les prescripteurs ont été mobilisés : en premier plan les communes, le meilleur relais d'information de proximité ; également les bailleurs pour l'habitat collectif ; enfin la presse locale.

JETONS MOINS & TRIONS PLUS POUR VIVRE MIEUX

À PARTIR DU 23 MAI, VOS JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS CHANGENT !

TOUTE L'INFO PRATIQUE SUR www.orleans-agglo.fr/dechets

INFOS QUALITÉ DÉCHETS 02 38 56 90 00 du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

AggLO Orléans Val de Loire

Les moyens mis en œuvre étaient également conséquents avec une occupation du terrain par l'intermédiaire des coachs déchets munis de calendrier à personnaliser, d'autocollants à apposer sur les bacs informant des nouveaux jours de collecte.

Une campagne de communication tout en proximité a été orchestrée : affichages dans les abris de l'agglomération, insertions dans les journaux et magazines locaux, présence sur les radios, le web et les réseaux sociaux... et même messages d'information dans les boulangeries sur les sacs à baguettes en papier.

Une seconde campagne, en juin 2016, a permis de renforcer les effets de la première quelques mois après la mise en place de la nouvelle organisation.



Ça roule pour Géovélo et la carte Vélo de l'Agglo L'USAGE DU VÉLO est particulièrement apprécié dans l'agglomération orléanaise, certainement du fait des faibles dénivelés mais aussi grâce à un réseau de pistes cyclables qui s'étoffe chaque année. Ainsi, deux actions phares sur cette thématique ont été menées en 2016.

Le printemps fut l'occasion de lancer l'édition 2016 de la carte vélo. Un plan de communication particulièrement étoffé sur ce sujet a été déployé. Les acteurs du tourisme vert présents sur le territoire, loueurs de cycles, hébergements et campings en bords de Loire ont été particulièrement ciblés pour la diffusion de cet outil. Cela a appuyé la réflexion de faire évoluer la carte Vélo vers un outil plus large à destination des touristes qui visitent notre territoire à vélo en valorisant les centres d'intérêt.

A l'occasion de la semaine de la mobilité qui se déroule chaque année en septembre, ponctuée par la mise en lumière chaque jour des actions Mobilité menées par la collectivité, l'Agglo a présenté une nouvelle application pour faciliter la vie des cyclistes, Géovélo, s'utilisant comme un GPS des pistes cyclables. Street marketing et campagne presse ont valorisé ce nouvel outil.



LE 2^E PILIER DE LA COMMUNICATION DE L'AGGLO porte sur son rayonnement du territoire au travers de projets d'envergure. Parmi les nombreuses actions, on peut souligner deux moments phares de l'année.

Une volonté de rayonnement partagée

Inauguration du Lab'O

14 000 M² DÉDIÉS AUX START-UPS et porteurs de projets, le pari de transformer une friche industrielle en un des plus grands incubateurs numériques de France en quelques mois a été tenu ! Son inauguration s'est déroulée en juin 2016 simultanément avec celle de MAME à Tours pour poursuivre sur la logique de la French Tech Loire Valley.

Une campagne de communication affichage et web a créé le teasing sur l'ouverture du lieu en valorisant les premières start-ups à s'y implanter, ou plutôt leurs dirigeants. L'esprit de co-construction et la volonté de mettre les entrepreneurs au cœur de l'action ont mené la création graphique de cette campagne. Une seconde campagne a suivi pour annoncer les portes ouvertes du Lab'O au grand public lors du week-end qui suivait l'inauguration, en appuyant sur le bâtiment et ses qualités architecturales et graphiques.

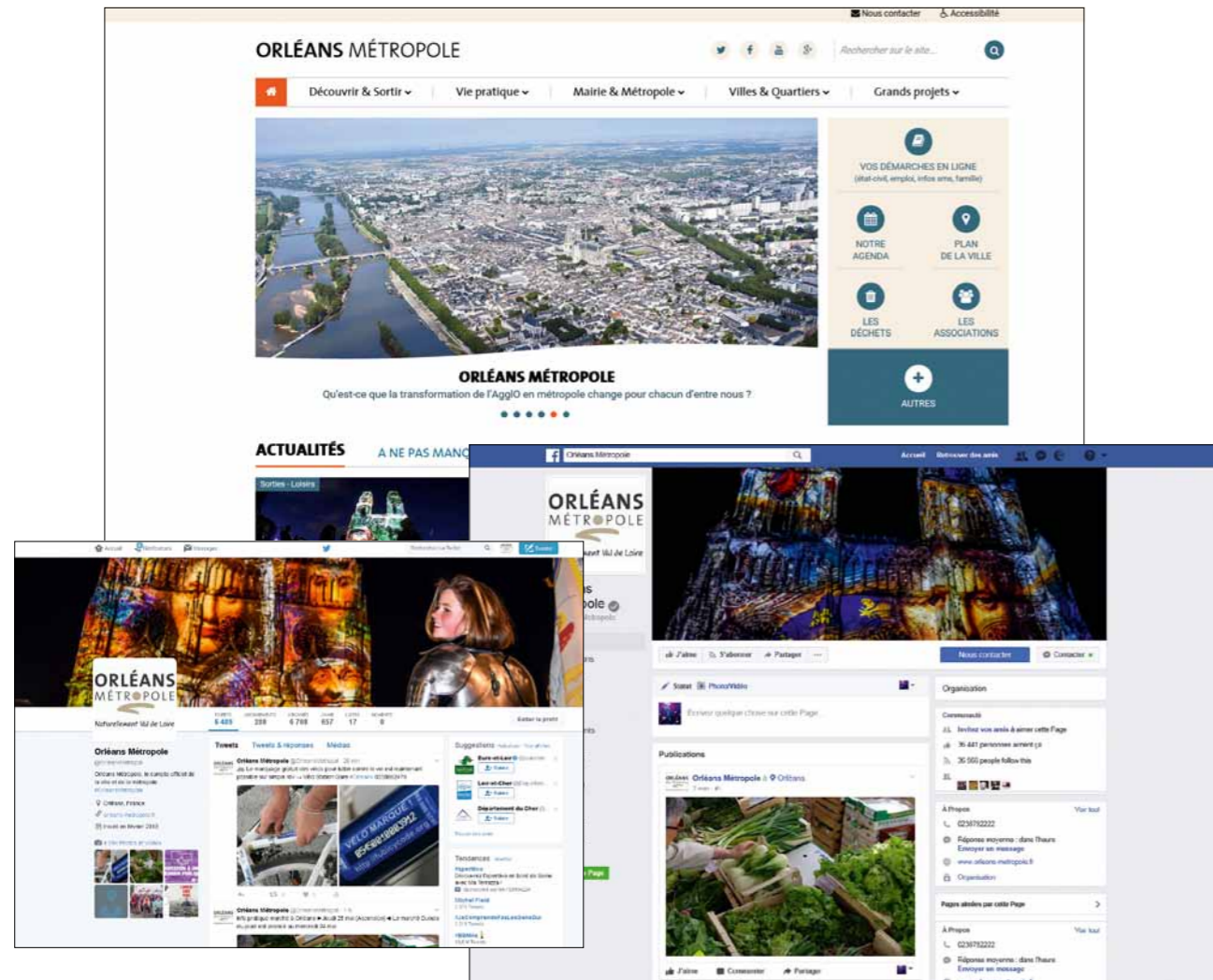
Cet événement fut un véritable succès avec l'accueil de 450 convives durant l'inauguration. Ce sont ensuite près de 3000 personnes qui sont venues découvrir le lieu pendant les deux journées portes ouvertes.

Cap sur la Métropole

L'année 2016 a été celle de la préparation à la transformation en métropole. Toutes les directions ont été mobilisées pour anticiper tous les changements à venir. Pour la direction de l'information et de la communication, la cible principale était les habitants et l'objectif d'expliquer et faire adhérer.

Des outils, plaquettes et motion design, ont été travaillés afin d'être le plus pédagogiques possible en montrant l'évolution entre les missions de l'agglomération et celle de la métropole.

Une grande journée de mobilisation a été organisée le 5 novembre sur la place du Martroi. Celle-ci a commencé par une conférence sur le thème « La Métropole, une chance pour tous ». Ouverte et gratuite, cette conférence a réuni de nombreux acteurs locaux, élus, dirigeants d'entreprises, forces vives... Sur le village composé de tentes-bulles dont chacune présentait des compétences phares, élus, directeurs, techniciens tous équipés de doudounes rouges allaient à la rencontre du public pour expliquer et échanger. Le futur logo d'Orléans Métropole et sa signature étaient soumis au vote des passants. Ce sont près de 3 000 personnes qui se sont prononcées. « Orléans Métropole, naturellement Val de Loire » a été plébiscité.



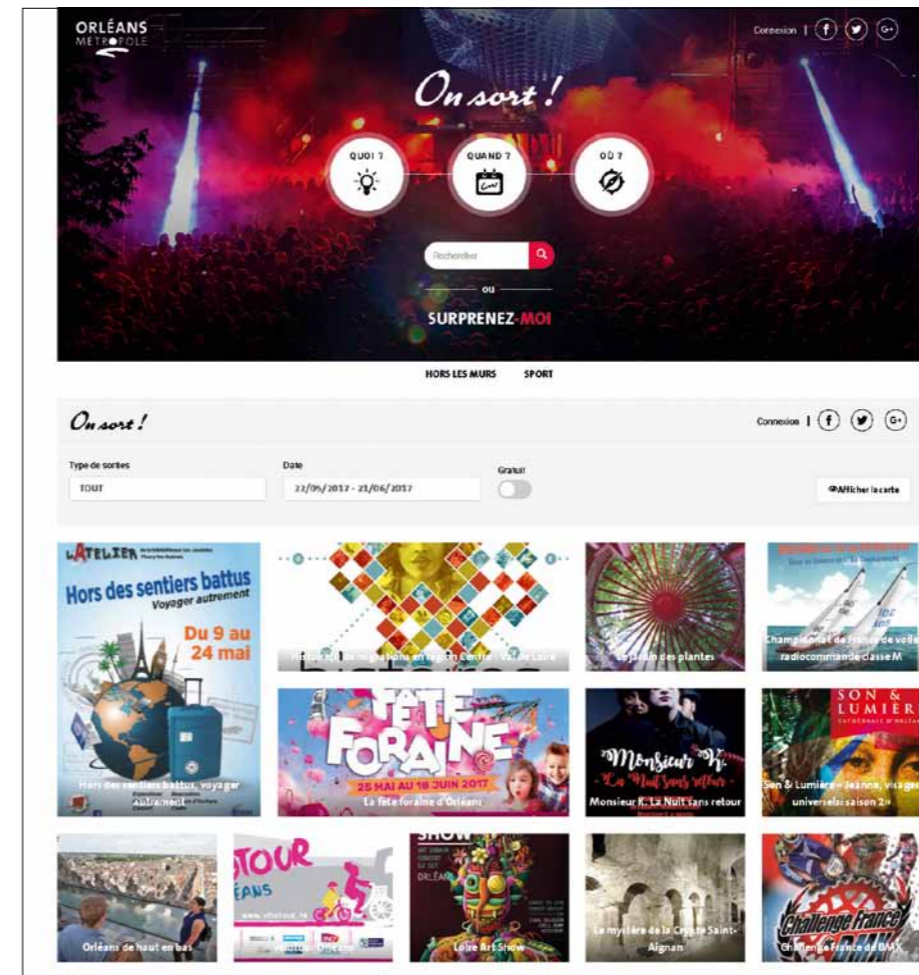
Le digital toujours plus présent dans la communication de l'Agglo

2016 A VU LA NAISSANCE DU SITE INTERNET mutualisé de la ville d'Orléans et de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire. Lancé en mars, **orleans-agglo.fr** est devenu **orleans-metropole.fr** pour accompagner la transformation territoriale, le 1^{er} janvier 2017.

Miroir de cette nouvelle organisation, **orleans-metropole.fr** va bien au-delà de la simple fusion de contenus en donnant à voir et à comprendre le projet de territoire sous tous ses aspects : humain, économique et stratégique. Son organisation se veut simple et fonctionnelle pour l'utilisateur, avec un menu à cinq entrées pour un accès rapide aux informations pratiques et aux services. Et pour Orléans Métropole et sa capitale régionale, une nouveauté avec cette rubrique-vitrine permettant de présenter et de valoriser les grands projets.

Côté « dress code », **orleans-metropole.fr** puise dans la charte graphique territoriale. Il est totalement responsive pour répondre à la consultation en mobilité, en progression constante.

Bien avant le site Internet mutualisé, les réseaux sociaux des deux collectivités avaient opéré le même rapprochement, avec le même objectif de rendre le territoire plus lisible et plus attractif. L'attention portée à la ligne éditoriale, associée à une campagne de promotion, ont porté leurs fruits puisque les deux communautés Facebook et Twitter d'Orléans Métropole ont progressé de manière spectaculaire. Les contenus, non politiques, viennent avant tout renforcer l'image d'un territoire en mouvement, en capitalisant sur ses symboles, ses atouts, ses talents, son programme culturel et événementiel... Le tout sur un ton direct qui favorise l'interaction et qui amplifie le sentiment d'appartenance.



Des notions qui ont guidé l'élaboration du portail **On sort!**, lancé en janvier 2017. Orléans Métropole dispose ainsi d'un nouvel outil numérique contributif permettant de suggérer, partager et accéder facilement à l'actualité culturelle et événementielle dans les 22 communes. Le développement de ce portail s'appuie sur la solution OpenAgenda, à savoir des données en libre accès qui peuvent ainsi rebondir sur d'autres portails, agendas ou applis.

L'information diffusée aux habitants de la métropole orléanaise passe aussi par les supports print. **La Lettre d'information de l'Agglo** a démarré 2016 sous le signe de la nouveauté. Changement de nom : **Agglo&Com**, de format et de rythme liés à sa diffusion en pages centrales de l'**Orléans.mag**, le magazine mensuel de la ville d'Orléans. Devenu **Lettre Orléans Métropole** au 1^{er} janvier 2017, chaque numéro fait l'objet d'un tirage à part pour être mis à disposition dans les mairies et lieux publics des 21 autres communes du territoire. ♦

CHIFFRES CLÉS

Diffusion en moyenne de **5** communiqués de presse par jour

Organisation chaque semaine au minimum de **5 à 6** interviews et 2 conférences, visites ou points de presse

Parution au quotidien en moyenne de **5** articles ou reportages liés à l'activité de l'Agglo Orléans Val de Loire et de la Mairie d'Orléans dans la presse locale

Facebook Orléans Métropole
28 616 abonnés (au 31 décembre 2016)

Twitter Orléans Métropole : **5 400** followers (au 31 décembre 2016)

130 000 vues pour la vidéo sur « l'accueil des naufragés de l'A10 au palais des sports » (diffusion juin 2016 sur les réseaux sociaux)

2 900 visites/jour sur **orleans-metropole.fr** en 2016 (dont 57 % sur ordinateur, 33 % sur Smartphone et 10 % sur tablette)



Des projets phares pour une nouvelle dynamique et une gestion rigoureuse des moyens

Mutualisation de la prévention des risques, du service de médecine préventive ; qualité de vie au travail, prévention des risques psychosociaux, nouvelle gestion de la masse salariale... L'année 2016 a été intense et a permis d'avancer, en dégagant de nouvelles marges pour renforcer le service aux habitants et l'attractivité du territoire.

POUR ASSURER ET MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC performant, ce sont 3 200 agents (Ville et Orléans Métropole) qui mettent leur énergie et leurs compétences au service des usagers et que la DRH accompagne à travers différentes missions liées au parcours et étapes d'une carrière.

Les faits marquants mis ici en exergue traduisent une dynamique au service de la transversalité, de la qualité de vie au travail tout en veillant à une gestion rigoureuse des moyens dédiés.

L'année 2016 a ainsi été marquée sur le plan des projets phares : par la mutualisation avec d'autres communes volontaires de l'Agglo des actions dans le cadre de la médecine préventive de l'hygiène et de la sécurité.

C'est aussi la mise en place en mode projet de la démarche de prévention des risques psychosociaux en lien avec les organisations syndicales.

L'année 2016 s'est traduite également par de nouvelles règles de gestion de la masse salariale impliquant davantage les directeurs

pour répondre aux objectifs de cadrage budgétaire et mettre en œuvre les orientations du mandat 2014/2020, tout en maintenant un niveau de service de qualité.

Pour atteindre les objectifs fixés par les élus lors de chaque exercice budgétaire, une chaîne de responsabilité des acteurs a ainsi été définie, avec la mise en place d'une instance trimestrielle permettant de suivre l'évolution de la masse salariale. Le principe de responsabilisation des directeurs et des DGA repose sur une plus grande liberté dans la gestion des remplacements sur postes vacants et la valorisation des efforts fournis par le biais de revalorisations salariales examinées une fois par an, répondant ainsi à une meilleure adéquation besoins/ moyens. Cette nouvelle approche de gestion de la masse salariale a porté ses fruits dans la mesure où les objectifs fixés par les élus ont été atteints permettant de dégager des marges au service de projets à destination des usagers ou de l'attractivité du territoire.



Qualité Vie au Travail

En 2016, deux actions phares ont été déclinées en matière de Qualité de Vie au Travail (QVT).

- Un hackathon a été organisé sur 2 jours pour recueillir les idées en matière d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail. 20 projets issus de ces journées de créativité ont ensuite été mis en expérimentation dans les directions pour évaluer leur pertinence avant leur généralisation dans l'ensemble de la collectivité.
- Un Comité Qualité de Vie au Travail composé de représentants du personnel, de représentants des directions et de membres de la DRH a été constitué. Son objectif : proposer un plan d'action pour réduire les Risques Psychosociaux et améliorer la Qualité de Vie au Travail. Pour ce faire, il a élaboré un questionnaire pour recueillir les besoins, avis et idées des agents. 1272 agents ont répondu, soit 40 % de l'effectif.

Sur la base de l'analyse des résultats du questionnaire, 2 axes de travail ont été identifiés et 6 sous axes.

AXE 1 : Santé et conditions de travail

Proposer des conditions de travail préservant la santé et l'équilibre de vie :

- 1. Santé** : préserver et promouvoir la santé et le bien-être au travail.
- 2. Organisation** : faciliter l'organisation du temps de travail et l'équilibre vie privée – vie professionnelle.
- 3. Environnement de travail** : Améliorer l'environnement et les conditions matérielles de travail.

AXE 2 : Bien vivre ensemble

S'assurer de la qualité et de la bienveillance de la communication et des relations interpersonnelles pour mieux travailler ensemble :

- 1. Travail collaboratif** : favoriser la cohésion, la solidarité et le co-développement.
- 2. Développer la valorisation, la reconnaissance et la confiance.**
- 3. Communication** : améliorer la communication et l'information pour donner du sens.

Ce plan d'action comprend 37 actions qui vont être déployées sur 2017 et 2018.



Mutualisation de la Prévention des risques professionnels

Création en février 2016 d'un service mutualisé hygiène et sécurité avec pour objectifs :

- Développer et diffuser une politique Hygiène et Sécurité intercommunale autour d'un réseau et de groupes de travail avec les 17 Communes adhérentes dont la ville d'Orléans et l'EPCI Orléans Métropole.
- Conseiller et assister les communes dans la définition de la politique et des actions Hygiène et Sécurité.
- Assurer une expertise technique et une veille réglementaire dans le domaine Hygiène et Sécurité.
- Assister le CHSCT dans l'élaboration et le suivi du Programme Annuel de Prévention.
- Développer, coordonner, piloter et professionnaliser le réseau des Conseillers et des Assistants de Prévention pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

CHIFFRES CLÉS

500 actions santé d'amélioration des conditions de travail en lien avec le service de médecine préventive et les directions : situations individuelles (dotation sièges et accessoires ergonomiques, sièges assis-debout, banque d'accueil Médiathèque, MBA et CFA, orthèses moulées à l'empreinte auditive, casque anti-bruit, paire de lunettes de protection, chaussures de sécurité..)

46 analyses des accidents de travail et visites de terrain afin d'intégrer la sécurité des agents (plan actions dotation EPI, EPC, circulation,...)

636 préconisations formulées en santé et sécurité au travail (conformité des machines avec prescriptions réglementaires et techniques, vérifications périodiques des équipements et des locaux, équipements de protection collective, équipements de travail adaptés à l'activité Exemples : grue auxiliaire sur camion GESp, appareil de levage camion DCERE, échelles, marches-pieds, chariot de manutention...)

10 études de poste en lien avec le service de médecine préventive

1 422 agents formés en hygiène et sécurité (formations réglementaires et recommandées)

27 % de baisse des accidents de travail avec arrêt en 2016 (115) par rapport à 2015 (157)

31 % de baisse du nombre de jours d'arrêt pour accident de travail en 2016 (2783 j) par rapport à 2015 (4007)



Mutualisation du service de médecine préventive

Création en février 2016 d'un service mutualisé de médecine préventive avec pour objectifs :

- Assurer les visites médicales des agents suivant la réglementation en vigueur.
- Développer et diffuser une politique de prévention et de santé au travail dans les Communes mutualisées, formation des agents aux premiers secours, prévention des risques liés aux attentats.
- Conseiller et assister les communes dans la promotion de la santé des agents en vue du maintien dans l'emploi afin de retarder le reclassement.
- Assister le CHSCT dans l'élaboration et le suivi de l'état de santé des agents.
- Coordonner les différents professionnels de santé œuvrant pour la prise en charge des agents (Psychologues cliniciens, Infirmières, Diététicienne, Ergonome, Assistantes Sociales, Sophro-Hypnothérapeute) en lien avec les acteurs RH et les préventeurs. ♦

CHIFFRES CLÉS

2667 examens cliniques en 2016 (+43% d'augmentation par rapport à 2015)

1150 examens périodiques soit 29 % d'augmentation par rapport à 2015 (889)

1517 examens non périodiques pour 979 en 2015 soit une augmentation de 55%

934 visites occasionnelles dont 359 visites à la demande du médecin pour 208 en 2015 soit une augmentation de 73 %

+ de 200 vaccinations contre la grippe grâce à la campagne vaccinale (7% [0 - 100%] de l'effectif en moyenne par direction)

279 visites d'embauche et de stagiarisation et titularisation soit une augmentation de 46 % par rapport à 2015 (191)

22 études de poste dont 10 en lien avec le pôle prévention des risques professionnels



La mutualisation au bénéfice du service public

La direction des systèmes d'information et de la dématérialisation assure la gestion des infrastructures réseau, système et télécom, le développement des applications métiers et la gestion du poste de travail ainsi que les équipements d'impression de proximité hors atelier numérique. Cette organisation répond aux objectifs du projet d'agglomération, des feuilles de route et du schéma de mutualisation.

Actions réalisées en 2016

Organiser la DSI mutualisée

APRÈS UNE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT mutualisé entre les services de l'Agglo et de la ville d'Orléans une nouvelle étape est fixée avec la mise en œuvre d'une nouvelle organisation mutualisée tenant compte de la volonté des communes de bénéficier des services informatiques. Ainsi les communes d'Olivet et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ont décidé de collaborer à cette entreprise en mettant à disposition leur service informatique communal. 11 collectivités se sont finalement engagées dans cette démarche contribuant ainsi

à la création d'une véritable DSI à vocation intercommunale. La direction des systèmes d'information s'est adaptée et s'est recentrée sur ses activités fondamentales à savoir le développement des infrastructures, des besoins métiers avec les études et applications et le maintien opérationnel des équipements via le centre de services. L'organisation mise en œuvre est composée de 25 agents chargés d'accompagner les directions métiers des communes dans leur mutation technologiques avec l'esprit de service.

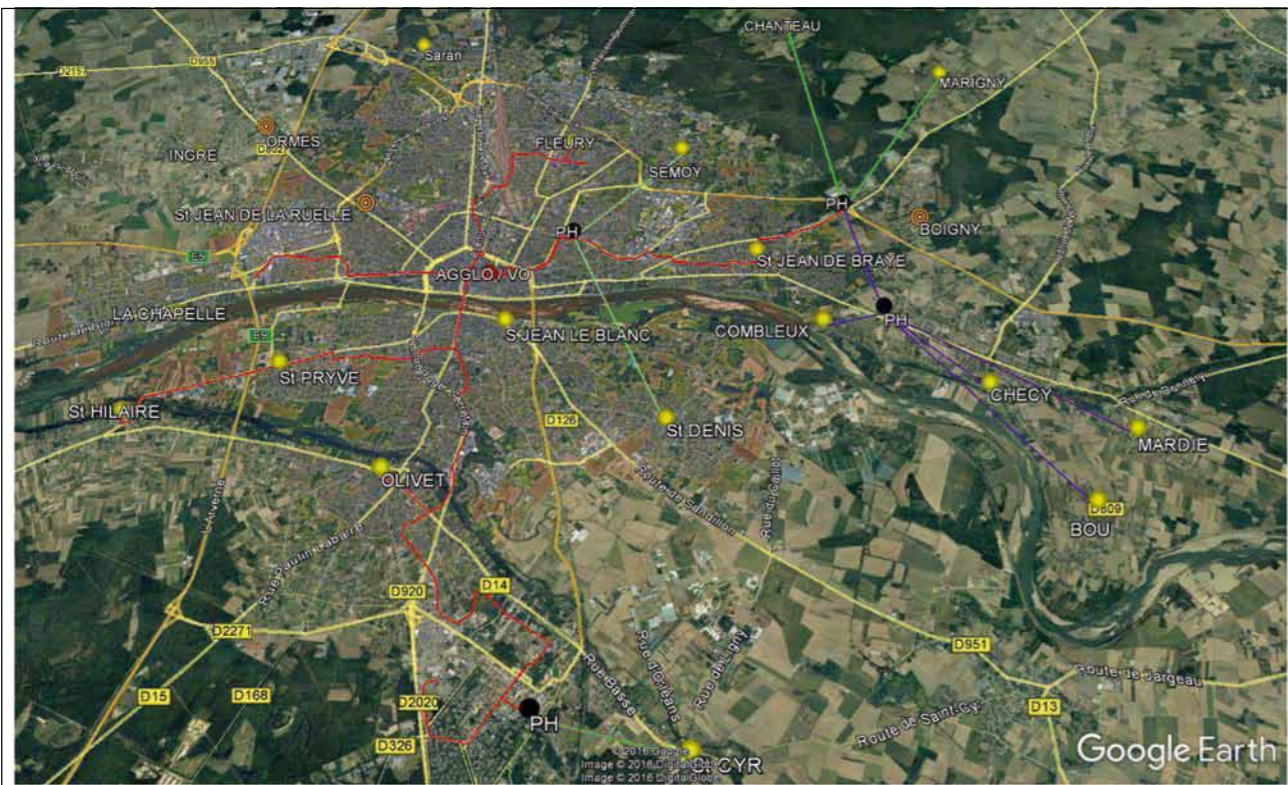


Élaborer le schéma directeur des Systèmes d'Information

Les élus ont acté le fait que la réussite du projet de mutualisation était liée au rapprochement informatique des communes et la nécessité de travailler ensemble. Le projet du réseau privé de communication prend donc tout son sens afin de faciliter les échanges et permettre d'accéder à des services partagés en bénéficiant de débits performants et garantis. Dès lors, la plateforme de services peut être définie et tout peut être imaginé en matière de messagerie et d'outils collaboratifs, d'outils métiers,...

Par ailleurs, la DSI mutualisée est chargée d'intégrer l'ensemble des technologies en rationalisant les infrastructures, les serveurs et les logiciels. Compte tenu de la diversité applicative, des choix techniques différents (systèmes, virtualisation, messagerie), des postes de travail hétérogènes, des organisations plus ou moins importantes en raison de la taille des collectivités, des contraintes et des responsabilités de la nouvelle entité, pour tous ces éléments, il est fondamental que le

développement du système d'information « à vocation intercommunale » soit le reflet d'un « consensus large ». Un schéma directeur des systèmes d'information a donc été initié afin d'être le fil rouge fédérateur et intangible que les communes engagées dans la démarche de mutualisation devront adopter.



RESEAU COMMUNAUTAIRE – 15 FEVRIER 2017

- Fibre optique	● Commune	Ingré et La Chapelle n'ont pas manifesté d'intérêt
- Faisceau Hertzien	● Point Haut = Immeuble ou Château d'eau	St Jean le Blanc doit se prononcer sur son interconnexion fibre optique
- Faisceau Hertzien (étude en cours - Cible juin 2017)	● Commune reliée au réseau par lien opérateur (choix de la commune)	(étude validée et proposée à la commune en novembre)

Poursuivre les synergies avec les communes

Le processus de mutualisation a initié les premières réflexions sur les outils communs avec plusieurs communes. Les premiers biens partagés, pour les plus représentatifs, ont donc concerné la gestion financière (Sedit finances) avec 5 collectivités (Métropole, Olivet, Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin), la logithèque pour petites et moyennes communes (e-magnus) avec 9 collectivités (Boigny-sur-Bionne, Chanteau, Mardié, Marigny-les-Usages, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Semoy, la gestion de la médecine préventive (Horizon) avec 6 collectivités (Métropole, Fleury les Aubrais, Mardié, Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle). Par ailleurs, le premier catalogue de services des biens partagés a été voté en conseil de communauté.

Mettre en œuvre le réseau informatique communautaire

Le projet de réseau communautaire permettant à chaque commune de s'interconnecter au réseau de l'Agglo initié en 2015 a été poursuivi en 2016. 15 communes ont été raccordées au réseau informatique de la Communauté d'agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de logiciels métiers via la plateforme des biens partagés. ♦

Le pôle « assemblées » en quelques chiffres

- Le conseil de communauté s'est réuni 10 fois.
- Le bureau s'est réuni 10 fois.
- La conférence des Maires s'est réunie 12 fois.
- 12 heures pour la conférence des Maires.
- **Nombre d'actes adoptés et télétransmis :**
- 444 délibérations (pour le bureau et le conseil).
- **Le Président a pris :**
- 302 décisions
- 111 arrêtés (hors RH)
- **Nombre d'heures de réunion :**
- environ 22 heures pour le conseil
- 3 heures pour le bureau

CHIFFRES CLÉS

Parc informatique
639 postes
y compris CFA

182 serveurs

81 To utiles
Capacité de stockage

50 Équipements
d'impression

220 Commutateurs
réseau

20 Biens
logiciels partagés

2400 dossiers
assistance utilisateurs

Une situation saine, dans un environnement contraint

La gestion de l'Agglo a permis de poursuivre en 2016 le désendettement déjà engagé depuis 2012, ce qui assure au territoire une très bonne crédibilité financière ; tout en maintenant une bonne marge d'autofinancement – ceci alors que les recettes de fonctionnement se sont réduites du fait du désengagement de l'État.

Les grands équilibres et chiffres clés

POUR L'EXERCICE 2016, les dépenses et recettes de l'Agglo sont gérées au travers de onze budgets : le budget principal (activités générales de l'Agglomération), le budget de l'assainissement, le budget transports, et huit budgets annexes retraçant les activités de service public que la réglementation prévoit de comptabiliser isolément (centre de formation d'apprentis, pépinières d'entreprises, Zones d'Aménagement Concerté...)

En 2016, le montant total des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 333,47 M€, pour un montant total de dé-

penses (réelles et ordre) de 273,05 M€. Hors opérations d'ordre et y compris budgets de ZAC, les recettes représentent 406 M€ et les dépenses 345 M€. La capacité d'autofinancement (épargne disponible) est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement additionnées du montant de remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement). Les budgets annexes du Parc Technologique Orléans Charbonnière et des ZAC en régies (production des terrains en vue de leur commercialisation) sont exclus des calculs effectués ci-après.

CUMUL 9 budgets (hors PTOC/ZAC)	CA 2015	CA 2016
Recettes courantes de fonctionnement	328,37 M€	327,15 M€
Dépenses courantes de gestion	247,94 M€	247,05 M€
Épargne de gestion	80,43 M€	80,11 M€
Intérêts de la dette (CT+ LT)	11,93 M€	10,26 M€
Dépenses exceptionnelles	0,78 M€	0,83 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	2,33 M€	1,95 M€
Épargne brute	70,05 M€	70,96 M€
Remboursement de capital	41,13 M€	41,07 M€
Épargne nette / Autofinancement	28,92 M€	29,89 M€

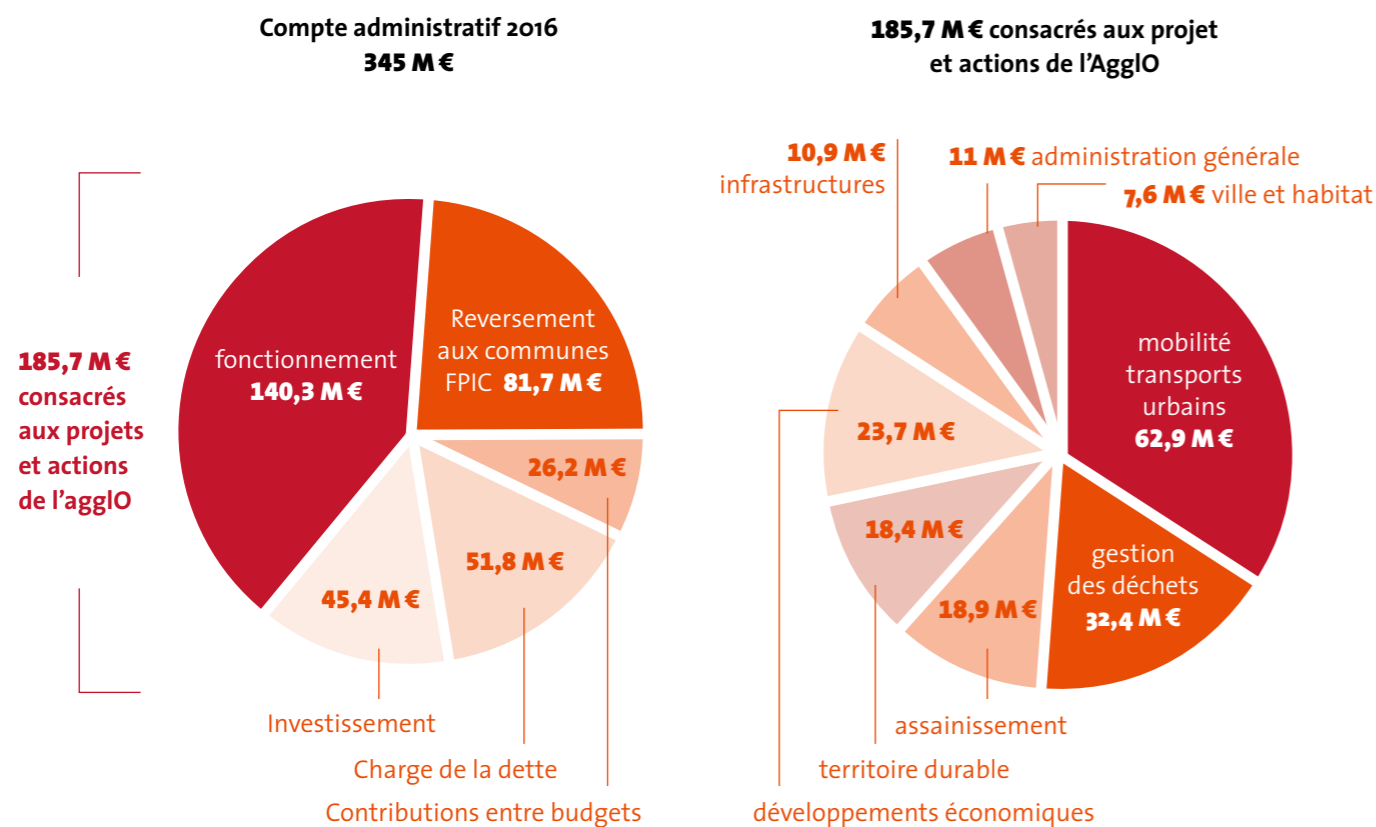
Sur la base de neuf budgets, l'épargne nette cumulée s'établit à 30 M€, en progression de 1 M€, grâce à des dépenses courantes maîtrisées et des taux d'intérêts favorables, alors même que les recettes de fonctionnement s'inscrivent en baisse du fait du désengagement de l'État. ♦

Les dépenses 2016

SUR UN BUDGET GLOBAL de 345 M€, l'Agglo a consacré 185,7 M€ aux différents projets et actions communautaires ; les reversements aux communes, la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et com-

munale, le remboursement de la dette et les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes représentant globalement 159,6 M€. 185,7 M€ consacrés aux projets et actions de l'Agglo se répartissent comme suit :

Les budgets des différentes compétences (fonctionnement/investissement/ressources humaines)



Compétence Déplacements - mobilité

- Organisation du réseau de transport public de voyageurs (bus, tram)
- Développement de l'offre de mobilité : vélo+, voitures en autopartage
- Amélioration de l'accessibilité du réseau pour les personnes handicapées

Compétence Assainissement

- Traitement des eaux usées et des eaux pluviales (stations d'épuration, réseaux...)
- Aménagement de bassins d'orage

Compétence Gestion des déchets

- Collecte et traitement des déchets ménagers résiduels et collectes sélectives (papier, verre, contenants divers) en vue de leur recyclage et de leur valorisation
- Exploitation des déchetteries
- Action de sensibilisation et de prévention pour la réduction des déchets

Compétence Territoires durables

- Mise en valeur des espaces ligériens
- Prévention des risques
- Actions de développement durable
- Opérations d'aménagement urbain, politique foncière et planification urbaine
- Contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (13,8 M€)

Compétence Développement économique et emploi

- Aménagement et gestion des parcs d'activités

- Accueil et accompagnement des entreprises
- Soutien à la création d'entreprises, au développement d'une filière numérique, à l'innovation et à l'enseignement supérieur
- Actions pour le maintien de l'agriculture en milieu urbain
- Insertion par l'emploi et l'activité économique

Compétence Villes et Habitat

- Projet Interives à Fleury les Aubrais et Orléans
- Aide à la construction de logements sociaux et amélioration de l'habitat privé
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

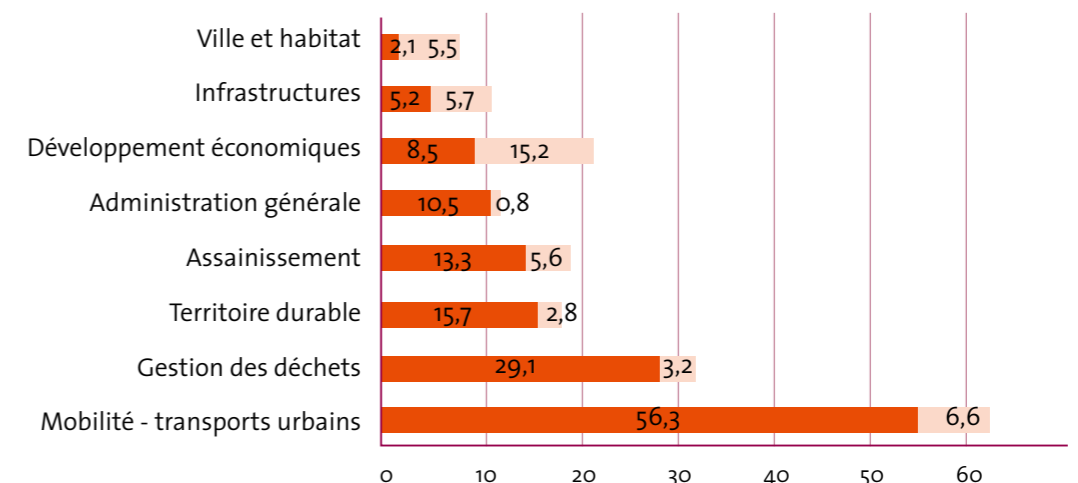
Compétence Infrastructures

- Gestion des infrastructures et des voiries
- Aménagement de pistes cyclables

Parmi les projets d'équipement réalisés en 2016 figurent :

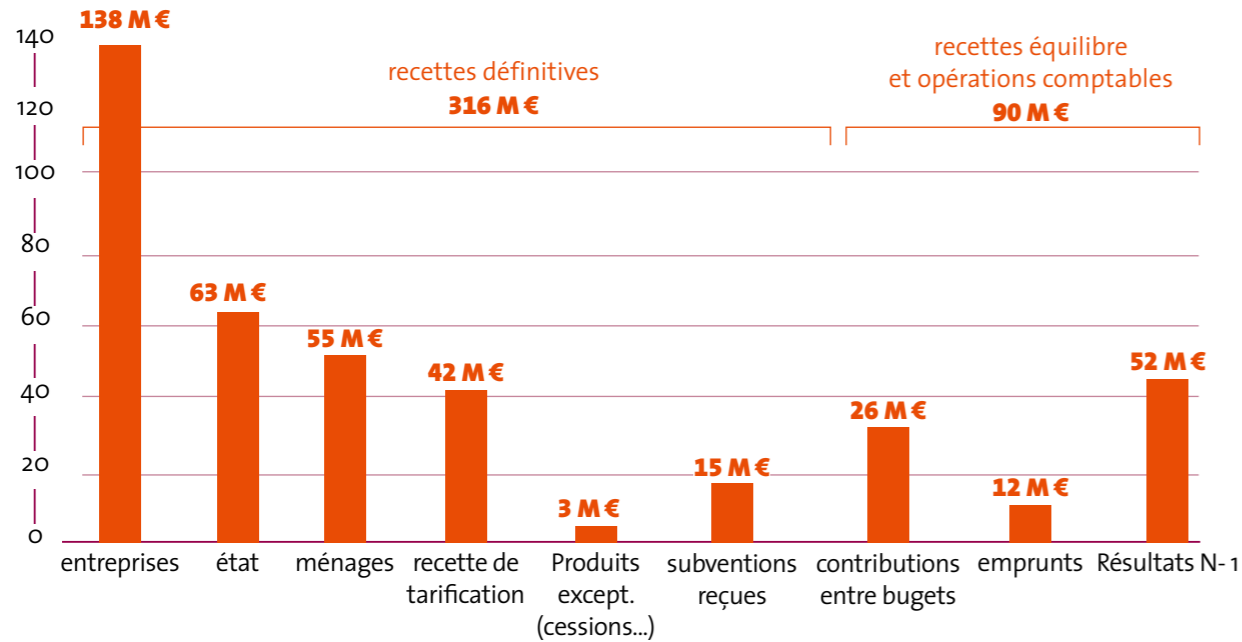
- Les travaux de rénovation et d'aménagement des lignes de tramway pour 1,6 M€,
- Le projet du LAB'O, grand incubateur numérique pour 9,5 M€,
- L'augmentation de la participation de l'Agglo au capital de la SEMDO et de la SEMPAT pour 0,4 M€ et 0,7 M€,
- Les études, les acquisitions foncières et le funiculaire pour le projet Interives pour 3,4 M€,
- L'aménagement de la liaison RD 2020 - RD 97 pour 2,7 M€,
- La poursuite des travaux d'extension du centre de formation d'apprentis pour 2,4 M€ ♦

Dépenses 2016 par politique : 185,7 M€



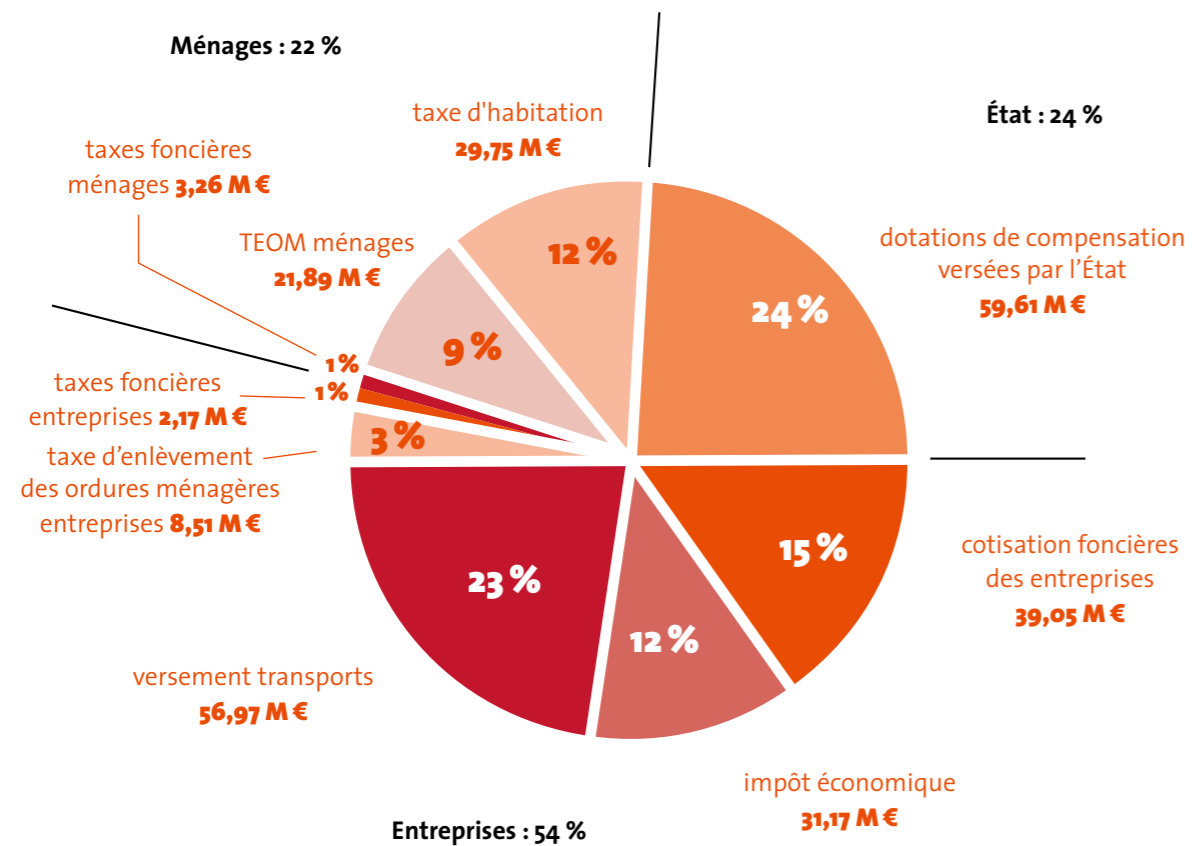
Comment est financée l'Agglo?

L'Agglo est majoritairement financée par les entreprises



Répartition des impôts et taxes locales

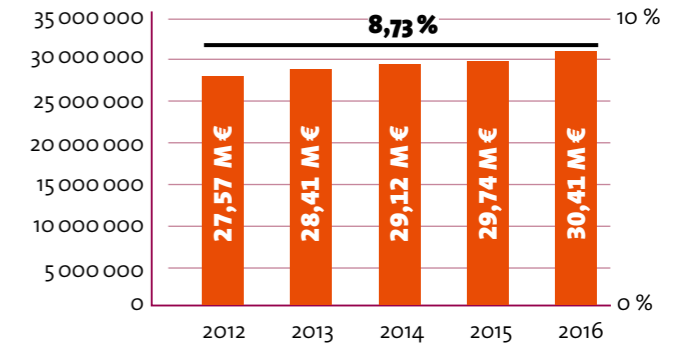
Répartition des impôts et taxes locales 2016 252,4 M€



EN 2016, L'AGGLO a reversé 80,26 M€ de recettes aux 22 communes membres au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. L'Agglo a par ailleurs contribué au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 1,407 M€ (contre 0,898 M€ en 2015).

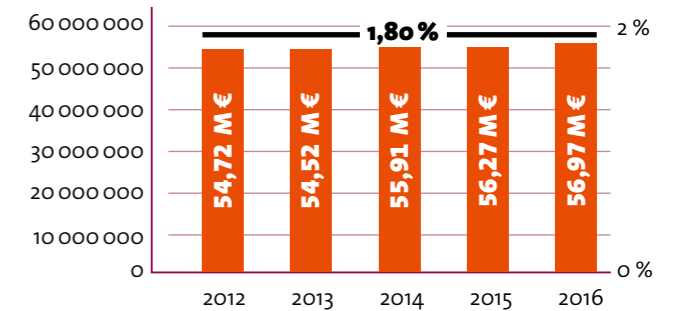
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 30,41 M€ (+ 2,25 %)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est assise sur les valeurs locatives foncières (hors établissements industriels). Elle finance les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés.



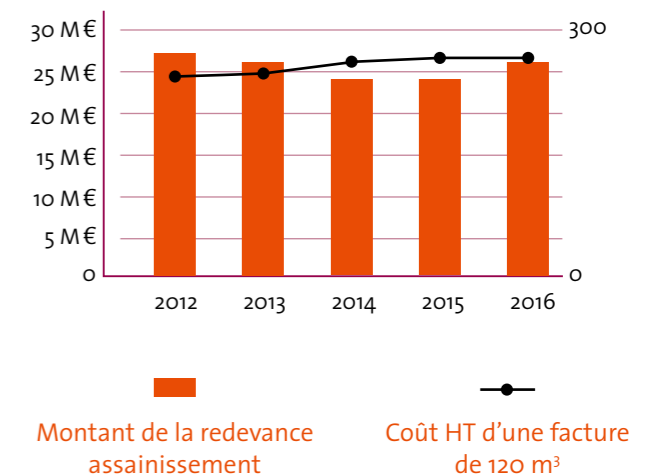
Recette de versement transport : 56,97 M€ (+ 1,25 %)

Cette taxe, affectée au financement du réseau de transport en commun de l'Agglo, est payée par les employeurs (entreprises et administrations) de plus de 9 salariés. La réforme introduite par la loi de Finances pour 2016 relève le seuil d'assujettissement à 11 salariés. La situation de l'emploi local influe en temps réel sur le dynamisme des bases.



Recette de redevance assainissement : 25,48 M€ (+3,9 %)

La redevance d'assainissement, qui finance la collecte et le traitement des eaux usées, est payée par les particuliers et les entreprises. Son montant est assis sur la consommation d'eau potable. En 2016, le tarif comprend une part variable (1,84€ HT/m³) et une part fixe (16,02€ HT/an). ♦



La dette et la gestion financière

Encours de dette et annuité de dette 2016
L'encours de la dette globale est constitué des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette globale s'établit à 480 M€ (-29 M€ par rapport à 2015, conformément à la stratégie de

désendettement du mandat). Les 12,35 M€ d'emprunts encaissés en 2016 ont permis de financer 45 M€ de projets d'investissement.

La dette du budget transport représente 54 % de l'encours global, celui du budget principal (y/c dette de la compétence Gestion des déchets) 35 %, et celui du budget assainissement 6 %.

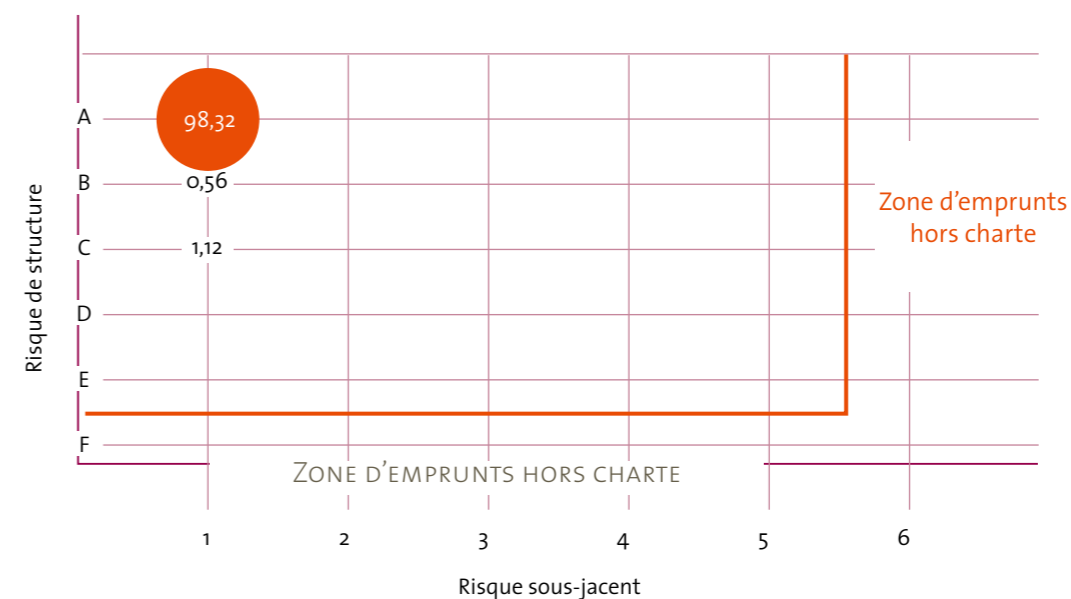
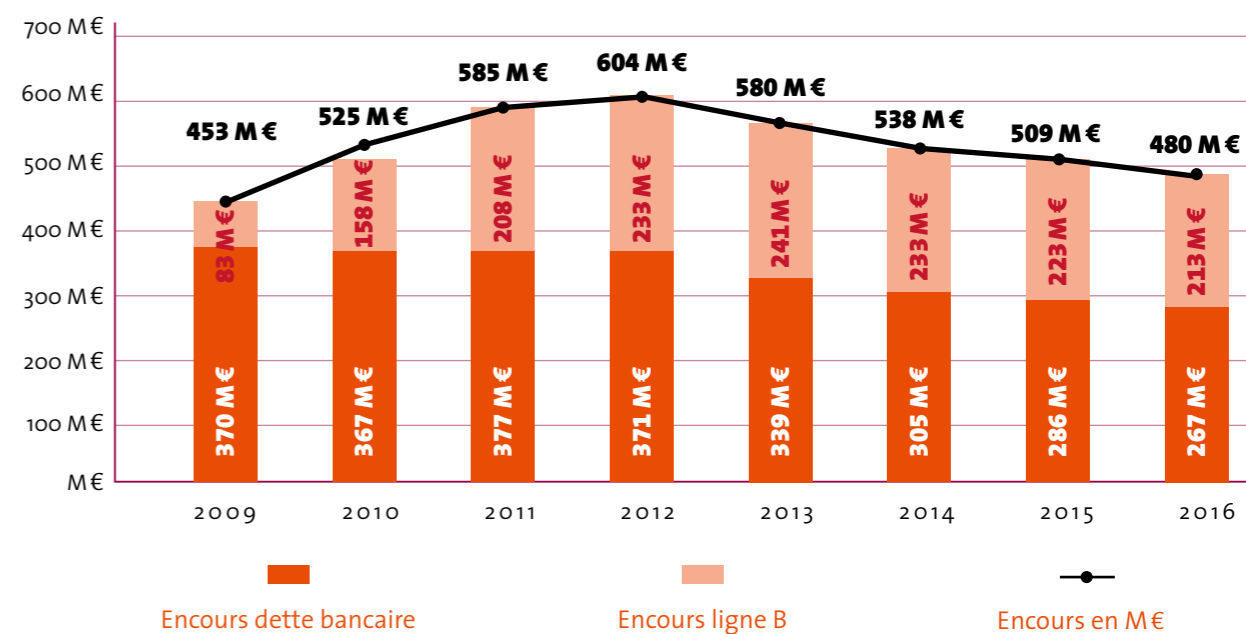
Évolution de la dette globale

EN MILLIONS D'€ AU 31/12/n	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	194 M€	205 M€	196 M€	183 M€	167 M€	153 M€
Budget principal Rachat UTOM et fumées	32 M€	29 M€	25 M€	21 M€	17 M€	17 M€
B. Transport	295 M€	310 M€	305 M€	288 M€	277 M€	259 M€
B. Assainissement	52 M€	49 M€	41 M€	35 M€	33 M€	30 M€
Autres budgets annexes	12 M€	12 M€	12 M€	12 M€	15 M€	20 M€
dont B. PTOC	6 M€	7 M€	7 M€	6 M€	6 M€	6 M€
dont B. CFA	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	1 M€	1 M€
dont B. Pépinières	2 M€	1 M€	3 M€	2 M€	5 M€	12 M€
Dette bancaire (1)	585 M€	604 M€	580 M€	538 M€	509 M€	480 M€
Crédit-bail UTOM+ fumées	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
Dette globale (1)	585 M€	604 M€	580 M€	538 M€	509 M€	480 M€
Dette reportée (2)	140 M€	72 M€	52 M€	44 M€	54 M€	55 M€
Total (1)+ (2)	725 M€	676 M€	632 M€	583 M€	563 M€	534 M€

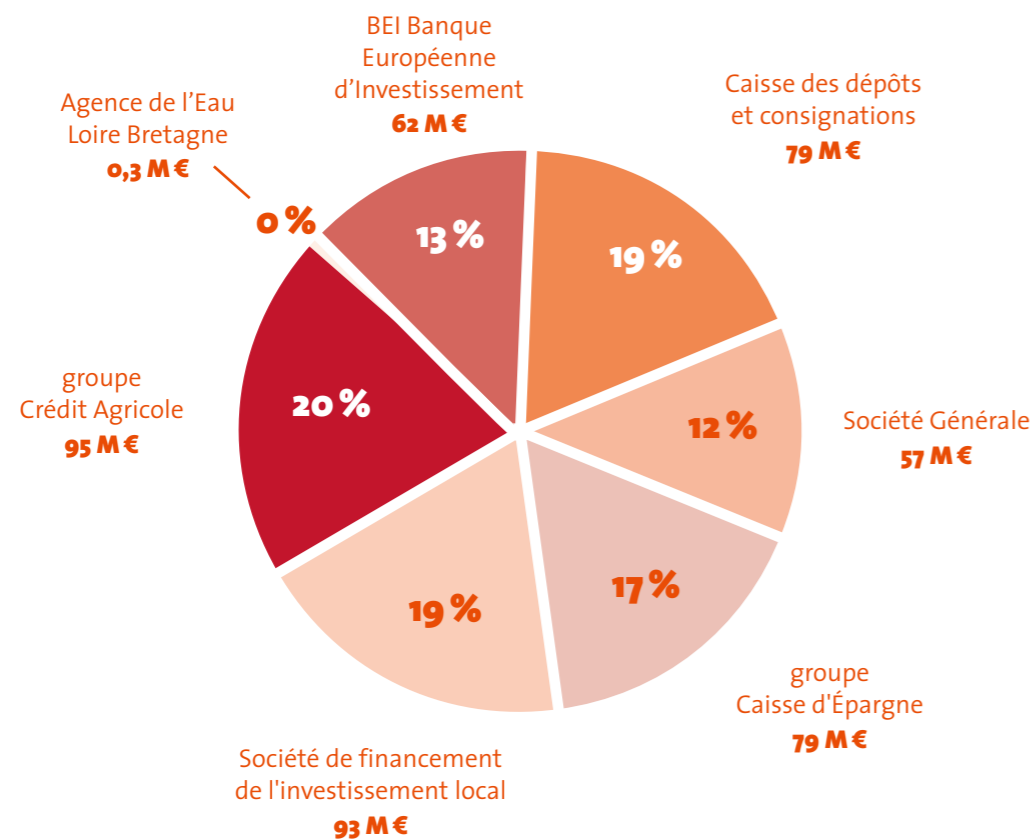
Au 31/12/2016, le taux moyen de la dette s'établit à 1,99 %, pour un encours réparti entre taux fixe (48 %) et taux variable (52 %). Selon la charte GISSLER, qui classe les prêts des col-

lectivités selon leur niveau de risque, 98,32 % de l'encours de dette de l'Agglo est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible. ♦

Évolution de l'encours de la dette globale



Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2016



Pour la gestion de sa dette, Orléans Métropole est accompagnée par un cabinet spécialisé qui :

- assure le suivi quotidien des encours (révision des taux, montant des échéances, etc),
- assiste Orléans Métropole dans l'évaluation de toutes les propositions bancaires reçues lors des consultations lancées pour des emprunts nouveaux ou des opérations de gestion de la dette,

- assure la veille sur les marchés financiers et alerte la collectivité en cas d'opportunités notamment d'arbitrages entre différents index permettant de réduire le coût de la dette.

La stratégie d'endettement et d'optimisation des frais financiers de l'Agglo repose exclusivement sur la souscription de contrats dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emprunts classés 1A avec possibilité de classement jusqu'à 1B ou 1C en fonction des opportunités, mais avec un risque mesuré et compatible avec l'expertise de la direction des finances
- Délai de versement des emprunts permettant à Orléans Métropole de disposer de fonds en cohérence avec le rythme de décaissement des dépenses
- Possibilité d'arbitrer entre taux fixe et taux révisable permettant à Orléans Métropole d'optimiser en continu la charge de ses frais financiers

Gestion de trésorerie

POUR GÉRER DE FAÇON OPTIMALE le niveau de la trésorerie, l'Agglo utilise :

- une ligne de crédit de trésorerie dont l'encours est ajusté quotidiennement en fonction du montant des dépenses mises en paiement et recettes encaissées,
- des emprunts prévoyant une phase de mobilisation. Ces tirages ont fait l'objet d'une consolidation en emprunts long terme pour partie en cours d'exercice permettant de bénéficier des opportunités et pour partie à la fin de l'exercice,

En 2016, les intérêts court terme réglés au titre de la gestion de trésorerie se sont élevés à 0,055 M€. ♦

Ratios et capacité de désendettement

LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

A l'issue de l'exercice 2016, la capacité de désendettement de l'Agglo, tous budgets confondus, s'établit à 6,7 ans en amélioration par rapport à celle calculée sur la base du compte administratif 2015 (7,3 ans). Cette évolution favorable résulte de la poursuite de la stratégie de désendettement initiée en 2013, conjuguée à l'effort de maîtrise des dépenses courantes qui permet de conforter l'épargne brute.

Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans sur la durée est le signe d'une situation financière saine et maîtrisée. ♦

L'organisation, le management, les projets et l'activité comptable

Les directions des Finances de la Ville d'Orléans et de l'Agglomération sont mutualisées depuis 2010. Cette mutualisation, qui s'est traduite par le regroupement des deux équipes au sein d'une même direction, a progressivement permis :

- de développer un niveau d'expertise en adéquation avec les projets et la stratégie de chaque collectivité,
- d'harmoniser les procédures dans un objectif de simplification et d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité comptable,
- de développer le contrôle et l'audit des satellites, dans un objectif de maîtrise des risques,
- de moderniser les outils de gestion et de développer l'automatisation des traitements et la dématérialisation.

Les missions de la direction des Finances mutualisée :

- conseiller les élus et la direction générale sur les choix stratégiques en matière budgétaire, financière et fiscale,
- contribuer au montage des projets pour optimiser leur financement (dette, TVA...),
- structurer la fonction financière et élaborer les procédures comptables internes, dans le cadre d'une organisation décentralisée,
- former et animer le réseau des comptables,
- veiller au respect de la réglementation et des procédures comptables, contrôler les comptes des satellites pour prévenir les risques.

Les principaux projets de l'année 2016 ont concerné :

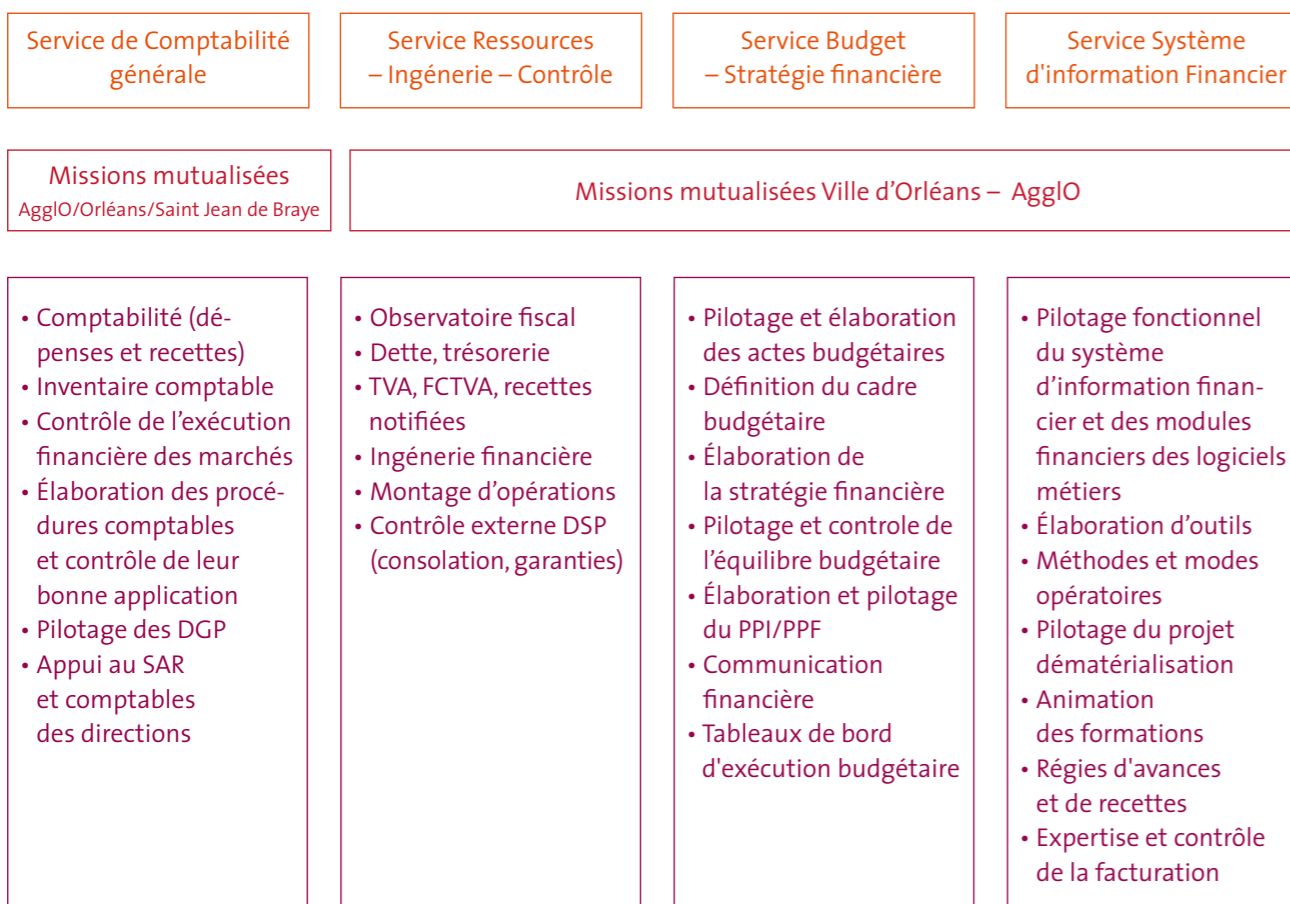
- l'accompagnement de la transformation de la Communauté d'agglomération Orléans val de Loire en communauté urbaine avec notamment l'installation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et missions relatives à la facturation de l'eau potable,
- le pilotage du projet de dématérialisation de la chaîne comptable : procédures, formations et évaluation. L'intégralité de la chaîne comptable est désormais dématérialisée, l'objectif zéro papier est atteint,
- l'animation du réseau des responsables des Services d'Appui Ressources avec l'organisation de séances plénières d'information et un nombre important de collaborateurs formés, par la direction des finances, aux nouvelles méthodes de travail,

tés par la direction des finances s'établissent ainsi :

- émission 13 515 de mandats de paiement,
- émission 3 909 de titres de recettes,
- traitement comptable et mise en paiement de 10 016 factures.

Le délai global de paiement est fixé par décret à 30 jours à compter du 1^{er} juillet 2010, répartis entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable du Trésor Public (10 jours). Pour l'exercice 2016, le délai global moyen de paiement de l'AggLO s'établit à 29 jours. ♦

La direction des finances mutualisée regroupe 29 personnes réparties au sein de 4 services spécialisés



- l'harmonisation des outils informatique entre la ville et l'AggLO ainsi que le déploiement d'outils innovants permettant aux services de l'AggLO de bénéficier des toutes dernières technologies et améliorer l'efficacité des services rendus (paiement en ligne, amélioration des délais de paiement des fournisseurs...),

- le pilotage et le contrôle des délais globaux de paiement avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de paiement,

- la mutualisation avec les communes : déploiement de l'outil comptable à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, accueil de 2 agents de Saint-Jean-de-Braye et assistance dans le déploiement des outils nécessaires à la dématérialisation,

- la mise en œuvre du pôle d'enregistrement des factures.

L'activité comptable de la direction des finances

AU COURS DE L'EXERCICE 2016, les volumes trai-

Le glossaire

ADAGV : Association Départementale Action pour les Gens du Voyage

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARCU : Accueil Relations Client et Usagers

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CESER : Comité Economique, Social et Environnemental Régional

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CT : Comité Technique

DCERE : Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie

DGS : Directeur Général des Services

DMR : Déchets Ménagers Résiduels

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DSP : Délégation de Services Publics

DUP : Déclaration d'Utilité Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESAD : Ecole Supérieure d'Art et de Design

ESAT : Etablissement de Service d'Aide au Travail

GEPAM : Groupement d'Entreprises du Parc d'Activité des Montées

GESP : Groupement des Entreprises de Services à la Personne

GIP LOE : Groupement d'Intérêt Public Loire & Orléans

GRC : Gestion de la Relation Clients

MAPAM : Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PA : Parc d'Activités >>>



Le glossaire

- ▶▶▶ **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PDU** : Plan de Déplacements urbains
- PLH** : Programme Local de l'Habitat
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère
- PPI** : Plan Pluriannuel d'Investissement
- PPGDID** : Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur
- PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- PTOC** : Parc Technologique Orléans Charbonnière
- QVT** : Qualité de Vie au Travail
- RVPE** : Rendez-Vous Pour l'Emploi
- SAR** : Service d'Appuis et de Ressources
- SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- SD'AP** : Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité Programmé
- SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation
- SRDEII** : Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- STEP** : Station d'EPuration
- TAO** : Transports de l'Agglomération Orléanaise
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TPE** : Très Petites Entreprises
- TPMR** : Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite
- TRI** : Territoire à Risque Important
- TVB** : Trame Verte et Bleue
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UTOM** : Unité de Traitement des Ordures Ménagères
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée
- ZAE** : Zone d'Activité Economique



#OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE



Naturellement Val de Loire

Espace Saint-Marc
5 place du 6 juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tel : 02 38 78 75 75
Fax : 02 38 76 00

www.orleans-metropole.fr